



SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2018
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie
 - 7.3 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus
8. **Affaires diverses**
 - 8.1 Adoption du règlement 2018-09 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2019
 - 8.2 Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes
 - 8.3 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019
 - 8.4 Abrogation de la résolution numéro 2016-06-138 intitulée Demande de dérogation mineure - DM-2016-008 - lot 3 207 382 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Dainava
 - 8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2018-118 - 180, chemin Benny
 - 8.6 Demande de dérogation mineure : DM-2018-119 - 8, chemin du lac Fiddler
 - 8.7 Demande de dérogation mineure : DM-2018-120 - 10, chemin Cardinal
 - 8.8 Demande de dérogation mineure : DM-2018-121 - 1032, chemin Tamaracouta
 - 8.9 Demande de dérogation mineure : DM-2018-122 - 203, chemin Dainava
 - 8.10 Demande de dérogation mineure : DM-2018-123 - 10, chemin du Bonheur
 - 8.11 Dossier PIIA 2018-023 : Construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur
 - 8.12 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour le chemin Pierre
 - 8.13 Autorisation à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du service de l'urbanisme et environnement de la municipalité de Mille-Isles de procéder à la mise en vente par enchère des biens entreposés suite aux travaux effectués par la municipalité en conformité avec le jugement de l'honorable juge Lukasz Granosik en date du 15 décembre 2017 et portant le numéro 700-17-013777-163
 - 8.14 Autorisation de signer le reçu de quittance et la transaction pour le dossier no. 700-22-036117-165
 - 8.15 Autorisation de signer l'ordre de changement numéro 1 dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
 - 8.16 Prolongation du mandat de WSP relatif aux travaux de mises aux normes du chemin Shrewsbury
 - 8.17 Prolongation du mandat de surveillance en résidence et de contrôle qualitatif des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
 - 8.18 Autorisation de paiement numéro 1 à David Riddell Excavation Transport dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
 - 8.19 Libération de la retenue suite aux travaux effectués sur le chemin du lac Hughes en 2017
 - 8.20 Libération de la retenue suite aux travaux effectués sur le chemin Cambria en 2017
 - 8.21 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés pour l'année 2018 : Association des Propriétaires du lac Daïnava Inc.
 - 8.22 Contrat pour l'aménagement du sous-sol de la salle communautaire
 - 8.23 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
 - 8.24 Sécurité civile - demande d'aide financière
 - 8.25 Dérogation de mise en concurrence concernant le contrat de location de la

- caserne du secteur Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme
- 8.26 Autorisation de signature pour entente de location : Caserne de pompiers secteur de Bellefeuille
- 8.27 Rémunération 2019 du personnel du Service de sécurité incendie
- 8.28 Autorisation de paiement d'une prime de 200 \$ aux pompiers
- 8.29 Désignation du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8.30 Autorisation pour le paiement des heures non transférables d'une année à l'autre
- 8.31 Démission de madame Janick Roy à titre de responsable des communications et des loisirs
- 8.32 Affichage du poste de responsable des communications et des loisirs
- 8.33 Embauche d'une ressource temporaire à temps partiel au poste de responsable des communications et des loisirs
- 8.34 Embauche de madame Mona Tremblay au poste de journalière
- 8.35 Embauche de monsieur Antoine Beaudry à titre de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019
- 8.36 Embauche de _____ à titre de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019
- 8.37 Autorisation de signer une entente dans le dossier d'un employé de la municipalité
- 8.38 Autorisation de signature du Protocole d'entente avec la Maison de la Famille pour le programme de Famille en Action
- 8.39 Demande du maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
- 8.40 SUJET : Certificat de paiement numéro 9
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

1.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
- 4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2018
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie
- 7.3 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus
8. **Affaires diverses**
- 8.1 Adoption du règlement 2018-09 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2019
- 8.2 Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes
- 8.3 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019
- 8.4 Abrogation de la résolution numéro 2016-06-138 intitulée Demande de dérogation mineure - DM-2016-008 - lot 3 207 382 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Dainava
- 8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2018-118 - 180, chemin Benny
- 8.6 Demande de dérogation mineure : DM-2018-119 - 8, chemin du lac Fiddler
- 8.7 Demande de dérogation mineure : DM-2018-120 - 10, chemin Cardinal
- 8.8 Demande de dérogation mineure : DM-2018-121 - 1032, chemin Tamaracouta
- 8.9 Demande de dérogation mineure : DM-2018-122 - 203, chemin Dainava
- 8.10 Demande de dérogation mineure : DM-2018-123 - 10, chemin du Bonheur
- 8.11 Dossier PIIA 2018-023 : Construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur
- 8.12 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour le chemin Pierre
- 8.13 Autorisation à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du service de l'urbanisme et environnement de la municipalité de Mille-Isles de procéder à la mise en vente par enchère des biens entreposés suite aux travaux effectués par la municipalité en conformité avec le jugement de l'honorable juge Lukasz Granosik en date du 15 décembre 2017 et portant le numéro 700-17-013777-163
- 8.14 Autorisation de signer le reçu de quittance et la transaction pour le dossier no. 700-22-036117-165
- 8.15 Autorisation de signer l'ordre de changement numéro 1 dans le cadre des

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE

- travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
- 8.16 Prolongation du mandat de WSP relatif aux travaux de mises aux normes du chemin Shrewsbury
- 8.17 Prolongation du mandat de surveillance en résidence et de contrôle qualitatif des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
- 8.18 Autorisation de paiement numéro 1 à David Riddell Excavation Transport dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
- 8.19 Libération de la retenue suite aux travaux effectués sur le chemin du lac Hughes en 2017
- 8.20 Libération de la retenue suite aux travaux effectués sur le chemin Cambria en 2017
- 8.21 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés pour l'année 2018 : Association des Propriétaires du lac Daïnava Inc.
- 8.22 Contrat pour l'aménagement du sous-sol de la salle communautaire
- 8.23 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- 8.24 Sécurité civile - demande d'aide financière
- 8.25 Dérogation de mise en concurrence concernant le contrat de location de la caserne du secteur Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme
- 8.26 Autorisation de signature pour entente de location : Caserne de pompiers secteur de Bellefeuille
- 8.27 Rémunération 2019 du personnel du Service de sécurité incendie
- 8.28 Autorisation de paiement d'une prime de 200 \$ aux pompiers
- 8.29 Désignation du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8.30 Autorisation pour le paiement des heures non transférables d'une année à l'autre
- 8.31 Démission de madame Janick Roy à titre de responsable des communications et des loisirs
- 8.32 Affichage du poste de responsable des communications et des loisirs
- 8.33 Embauche d'une ressource temporaire à temps partiel au poste de responsable des communications et des loisirs
- 8.34 Embauche de madame Mona Tremblay au poste de journalière
- 8.35 Embauche de monsieur Antoine Beaudry à titre de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019
- 8.36 Embauche de _____ à titre de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019
- 8.37 Autorisation de signer une entente dans le dossier d'un employé de la municipalité
- 8.38 Autorisation de signature du Protocole d'entente avec la Maison de la Famille pour le programme de Famille en Action
- 8.39 Demande du maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
- 8.40 SUJET : Certificat de paiement numéro 9
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

2.1

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2018.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 novembre 2018 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Madame Marie Poupier, directrice générale adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2018-11-236

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 30 septembre 2018
 - 4.2 États comparatifs du second semestre se terminant le 30 septembre 2018
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

- 7.3 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion concernant l'adoption du règlement 2018-09 relatif au budget 2019 et à la taxation de l'exercice fiscal 2019
- 8.2 Adoption du règlement portant le numéro 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux
- 8.3 Adoption du règlement portant le numéro 2018-07 concernant la gestion contractuelle
- 8.4 Prolongation de la nomination de monsieur le conseiller Howard Sauvé à titre de maire suppléant et de substitut à la MRC d'Argenteuil
- 8.5 Modification de la résolution 2017-12-263 : calendrier des séances pour l'année 2018
- 8.6 Remboursement de frais à madame Manon Girard pour la propriété située au 15, chemin Scraire
- 8.7 Demande de dérogation mineure : DM-2018-115 pour les lots 6 284 974, 6 284 975, 6 284 968, 6 284 969 et 6 284 970 du cadastre du Québec
- 8.8 Demande de dérogation mineure : DM-2018-116 - emplacement du prolongement de la montée du Pont-Bleu sur les lots 6 284 971 et 6 284 972 du cadastre du Québec
- 8.9 Dossier PIIA 2018-022 : construction d'un garage non attenant au 17, chemin Corriveau
- 8.10 Octroi d'un contrat à monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un relevé pour la propriété située au 668, chemin Tamaracouta
- 8.11 Renouvellement des assurances collectives
- 8.12 Renouvellement du contrat de service avec la Patrouille Canine Alexandre Roy
- 8.13 Adjudication du contrat pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de deux ans
- 8.14 Adjudication du contrat du service professionnel pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021
- 8.15 Octroi d'un contrat pour l'achat d'un véhicule mini autopompe destiné à des fins de lutte contre l'incendie
- 8.16 Octroi d'un contrat pour l'achat d'un véhicule mini rescue destiné à des fins de lutte contre l'incendie
- 8.17 Reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration
- 8.18 Approbation de la programmation TECQ révisée
- 8.19 Programme de Conversion à l'électricité : confirmation de la réalisation des travaux
- 8.20 Vente du véhicule autopompe 212
- 8.21 Vente du véhicule Dodge Ram 1500 ST quad 2007
- 8.22 Embauche de monsieur Jean-François Germain au poste de directeur du Service des travaux publics
- 8.23 Reconnaissance des cinq (5) années de service continu de madame Sonia Legault
- 8.24 Dépouillement de l'arbre de Noël - allocation d'un budget d'opération
- 8.25 Dépôt d'un projet dans le cadre de Co-Lab Laurentides 2018-2019
- 8.26 Participation à la campagne de financement du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil
- 8.27 Contribution à la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2018-11-237

2.1 *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018*

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018.

ADOPTÉE.

2018-11-238

3. *Approbation des comptes*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2018.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'octobre 2018 totalisant **94 687.24 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le Conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2018 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *États financiers se terminant le 30 septembre 2018*

La directrice générale adjointe dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 septembre 2018.

4.2 *États comparatifs du second semestre se terminant le 30 septembre 2018*

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états comparatifs (*non vérifiés*) du second semestre pour la période se terminant le 30 septembre 2018.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'octobre a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

Un Info Mille-Isles Express vous a été distribué à la fin du mois d'octobre. La prochaine édition de l'Info Mille-Isles sera distribuée à la mi-décembre. Vous y retrouverez entre autres l'horaire de la patinoire pour 2019.

Voirie et infrastructure :

La planification faite par l'ancien directeur des travaux publics nous permet de poursuivre la réalisation des travaux prévus tout en respectant le budget alloué au service pour 2018.

Sécurité publique :

La journée de prévention en sécurité incendie qui a eu lieu le 13 octobre dernier a permis aux participants de recevoir de nombreux conseils et d'assister à plusieurs activités. Le camion de location a été livré et est en service depuis le milieu du mois d'octobre. L'autopompe 212 sera mise à vendre aux enchères.

Loisirs et vie communautaire :

La fête de l'Halloween a eu lieu le 27 octobre au camp Tamaracouta et fut comme toujours, très appréciée par les participants. Les prochains événements sont la Guignolée des pompiers et le dépouillement de l'arbre de Noël. Toutes les informations sont données dans l'Info Mille-Isles Express que vous avez reçue en octobre. D'ailleurs, vous avez aussi reçu un sac en papier brun pour la Guignolée. Nous vous invitons à participer généreusement ! Si vous désirez obtenir un panier de Noël, vous pouvez communiquer avec madame Janick Roy avant le 15 novembre. Les inscriptions pour le dépouillement de l'arbre de Noël se font jusqu'au 16 novembre auprès de madame Janick Roy. Enfin, le mercredi 14 novembre aura lieu un café-rencontre pour les proches aidants sur le thème de l'estime de soi. Vous devez vous inscrire auprès du Centre d'Action Bénévole d'Argenteuil.

Urbanisme :

Ce soir, deux dérogations mineures relatives à la Montée du Pont-Bleu seront proposées dans le but de faire avancer le dossier.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Environnement :

En date du 30 octobre, 359 déclarations sur les installations sanitaires ont été reçues. 299 formulaires de déclaration sont encore manquants. Les premiers avis ont été envoyés.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Ce soir, la municipalité pourvoit le poste de directeur des travaux publics. L'importance d'une direction qualifiée et compétente nous permet une meilleure gestion des employés, une planification des travaux et le suivi qui assure une plus longue durée suite à la bonne évaluation des infrastructures. Elle donne de la crédibilité et démontre le sérieux de la justification des demandes de contribution financière déposées auprès des différents paliers de gouvernement. Nous considérons qu'il s'agit d'un investissement dans l'intérêt collectif plutôt qu'une dépense.

Les énergies déployées par le MTMDET pour faciliter le travail des municipalités et la gestion des programmes d'aide existants dans le nouveau programme déployé en juin dernier ne nous permettent pas de constater un progrès dans le dossier du chemin Tamaracouta où nous attendons l'approbation des travaux projetés pour obtenir la subvention promise de 75% de leur coût.

Le 30 octobre dernier, nous avons eu une rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec qui demandent la collaboration de la municipalité pour relier la desserte d'électricité sur une partie du territoire de la municipalité en provenance du nouveau centre de distribution de Saint-Jérôme opérationnel depuis 2016. À partir du chemin Raymond vers l'ouest sur une distance de 600 mètres environ, il n'y a pas de réseau électrique. Hydro-Québec considère qu'en raccordant le circuit provenant de Saint-Jérôme avec le réseau provenant de Lachute et en le bouclant vers Saint-Jérôme, il alimente avec plus de puissance la partie du territoire de Mille-Isles jusqu'à Fiddler ainsi qu'une partie du Canton de Gore. Cette nouvelle distribution permet à Lachute, en manque de puissance, de récupérer 7MVA pour son centre de distribution en attendant la construction d'un poste lui permettant de répondre à ses besoins et de développer son parc industriel. La municipalité collabore à la réalisation du projet.

Au niveau de la MRC, il y a maintenant 7 ans que la MRC avec celle de Papineau et les comtés unis de Prescott et Russel du côté ontarien ont convenu d'un pacte d'amitié. L'expérience positive amène les partenaires à proposer la mise en place d'un comité formé de six personnes, deux provenant de chaque partenaire et ce, avant la fin de l'année. Chaque partenaire prévoit dans la confection de leur budget 2019 y injecter 15 000 \$ pour un total de 45 000 \$ pour des projets à réaliser au bénéfice des citoyennes et citoyens du regroupement.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal*

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, dépose les divulgations des intérêts pécuniaires des élus, soit :

Monsieur Michel Boyer, Maire
Madame Danielle Parent, conseillère siège no. 1 ;
Monsieur Francis Léger, conseiller siège no. 2 ;
Monsieur Howard Sauvé, conseiller siège no. 3 ;
Madame Cassandre Lescarbeau, conseillère siège no. 4 ;
Madame Julie Léveillé, conseillère siège no. 5 ;
Madame Dawn Charles, conseillère siège no. 6 ;

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), la directrice générale et secrétaire-trésorière transmet ces dernières au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, selon les articles 357 et suivants.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de septembre 2018.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de septembre 2018.

8. Affaires diverses

8.1 *Avis de motion concernant l'adoption du Règlement 2018-09 relatif au budget 2019 et à la taxation de l'exercice fiscal 2019*

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Howard Sauvé, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur la taxation de l'exercice fiscal 2019.

Cet avis de motion est accompagné par le dépôt du projet de règlement et la présentation dudit projet aux personnes présentes, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2018-11-239

8.2 *Adoption du règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux*

Considérant les pouvoirs accordés en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. ch. T-11.001) ;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Considérant que le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 3 octobre 2018 par madame la conseillère Cassandra Lescarbeau ;

Considérant qu'un avis public a été publié au moins 21 jours avant la présente séance, soit le 10 octobre 2018 ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de modification au projet de règlement ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant la présentation du règlement par monsieur le Maire, Michel Boyer ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (7), incluant le maire :

D'ADOPTER le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE.

2018-11-240

8.3 Adoption du règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 3 octobre 2018 par monsieur le conseiller Howard Sauvé ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant la présentation du règlement par monsieur le Maire, Michel Boyer ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

2018-11-241

8.4 *Prolongation de la nomination de monsieur le conseiller Howard Sauvé à titre de maire suppléant et de substitut à la MRC d'Argenteuil*

Considérant que monsieur le conseiller Howard Sauvé a été nommé maire suppléant et substitut à la table des maires de la MRC d'Argenteuil par la résolution 2017-11-238 ;

Considérant que la date prévue pour la fin du mandat de monsieur le conseiller Howard Sauvé est le 5 décembre 2018 ;

Considérant que le travail de monsieur le conseiller Howard Sauvé à ce titre est apprécié par les membres du conseil.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROLONGER le mandat de monsieur le conseiller Howard Sauvé à titre de maire suppléant et substitut, en l'absence du maire, à la table des maires de la MRC d'Argenteuil jusqu'à la séance ordinaire du conseil du mois de décembre 2019.

ADOPTÉE.

2018-11-242

8.5 *Modification de la résolution 2017-12-263 : calendrier des séances pour l'année 2018*

Considérant que la résolution 2017-12-263 prévoit que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019 soit tenue le mercredi 12 décembre 2018 ;

Considérant que le conseil désire modifier la date de la séance extraordinaire pour le 5 décembre 2018.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MODIFIER la résolution 2017-12-263 pour que la phrase :

« DE FIXER la tenue de la séance extraordinaire du budget pour l'année 2019 au mercredi 12 décembre »

soit remplacée par la phrase suivante :

« DE FIXER la tenue de la séance extraordinaire du budget pour l'année 2019 au mercredi 5 décembre 2018 ».

ADOPTÉE.

2018-11-243

8.6 *Remboursement de frais à madame Manon Girard pour la propriété située au 15, chemin Scraire*

Considérant que madame Girard a payé un montant de 400 \$ pour une demande de dérogation mineure pour un projet à réaliser à sa propriété ;

Considérant que finalement, une dérogation mineure n'est pas requise pour que son projet soit réalisé en conformité avec la réglementation.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de remboursement des frais encourus de 400 \$ à madame Girard ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-19000-985.

ADOPTÉE.

2018-11-244

8.7 ***Demande de dérogation mineure : DM-2018-115 pour les lots 6 284 974, 6 284 975, 6 284 968, 6 284 969 et 6 284 970 du cadastre du Québec***

Considérant que l'emplacement du prolongement de la montée du Pont-Bleu et les contraintes naturelles à éviter font en sorte que certaines dispositions réglementaires relatives aux superficies, largeurs et profondeurs des lots projetés ne sont pas atteignables ;

Considérant que dans la zone H-12, la réglementation prévoit une superficie minimale de 6 000 mètres carrés, une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 75 mètres ;

Considérant que pour le lot projeté 6 284 974, la superficie projetée est de 5 484,4 mètres carrés et une largeur de 49,34 mètres ;

Considérant que pour le lot projeté 6 284 975, la superficie projetée est de 5 019,2 mètres carrés ;

Considérant que pour le lot projeté 6 284 968, la superficie projetée est de 5 050,6 mètres carrés ;

Considérant que pour le lot projeté 6 284 969, la superficie projetée est de 4 859,9 mètres carrés et une profondeur de 66,33 mètres ;

Considérant que pour le lot projeté 6 284 970, la superficie projetée est de 5 001,7 mètres carrés ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 24 octobre 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-115 sur les lots projetés 6 284 974, 6 284 975, 6 284 968, 6 284 969 et 6 284 970 du cadastre du Québec, afin de permettre des superficies,

0200

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

largeurs et profondeurs différentes que celles prévues à la réglementation, situés sur le prolongement de la montée du Pont-Bleu, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-11-245

8.8 ***Demande de dérogation mineure : DM-2018-116 - emplacement du prolongement de la montée du Pont-Bleu sur les lots 6 284 971 et 6 284 972 du cadastre du Québec***

Considérant que la demande vise à autoriser le tracé du prolongement de la montée du Pont-Bleu sur les lots 6 284 971 et 6 284 972 du cadastre du Québec ;

Considérant que pour des raisons de sécurité civile, la municipalité a procédé à l'annexion d'une partie de territoire autrefois situé dans la ville de Saint-Jérôme pour que la montée du Pont-Bleu soit prolongée et qu'elle rejoigne le rang St-Camille ;

Considérant que la réglementation prescrit qu'un nouveau cadastre de chemin situé dans un secteur riverain doit être à une distance de 75 mètres d'un lac ou cours d'eau ;

Considérant que les contraintes naturelles existantes empêchent le tracé du chemin en respect des normes prescrites ;

Considérant que le chemin projeté est situé à une distance de 16 mètres d'un milieu humide fermé et à une distance de 16,22 mètres d'un milieu humide ouvert et qu'il est situé à 69,09 m du cours d'eau situé à la déverse du lac Paul ;

Considérant qu'un biologiste a analysé la situation et qu'il y a moins d'impact sur l'environnement si le chemin se rapproche du milieu humide plutôt que du lac Paul ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 24 octobre 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-116 sur les lots 6 284 971 et 6 284 972 du cadastre du Québec située dans le prolongement de la montée du Pont-Bleu, à la condition suivante :

- a) *Que les mesures de mitigations prévues au règlement de lotissement RU.03.2011 soient déposées à la municipalité avant l'exécution des travaux pour autorisation.*

0201

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-11-246

8.9 Dossier PIIA 2018-022 : construction d'un garage non attenant au 17, chemin Corriveau

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 17, chemin Corriveau ;

Considérant qu'étant donné que la propriété est bornée par 2 chemins, le garage sera construit sur le chemin Melançon, donnant à l'arrière de la résidence ;

Considérant que ce projet de la construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 17, chemin Corriveau, conformément au dossier PIIA 2018-022.

ADOPTÉE.

2018-11-247

8.10 Octroi d'un contrat à monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un relevé pour la propriété située au 668, chemin Tamaracouta

Considérant que l'arpenteur-géomètre doit identifier la distance entre une remise et la rive du lac Ivan ;

Considérant que la municipalité a un doute raisonnable à l'effet que cette remise empiète dans la bande de protection riveraine établie à 15 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux ;

Considérant la soumission déposée par monsieur Bélanger au montant de 850 \$ plus taxes applicables pour effectuer le relevé et préparer un plan identifiant la ligne naturelle des hautes eaux et ladite remise ;

Considérant que le mandat donné à monsieur Bélanger n'inclut pas le relevé de l'ensemble de la propriété visée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat à monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un relevé pour la propriété située au 668, chemin Tamaracouta, au montant de 850 \$ plus taxes applicables ;

0202

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

D'AUTORISER le paiement une fois le relevé obtenu ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-61000-419.

ADOPTÉE.

2018-11-248

8.11 Renouvellement des assurances collectives

Considérant la renégociation des assurances collectives pour l'année 2019 ;

Considérant les propositions et conditions déposées par les assureurs Union-Vie et Great-West ;

Considérant la recommandation de ASQ Consultants.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER les conditions du contrat d'assurance collective proposées par la compagnie Great-West pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 mai 2020 ;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE.

2018-11-249

8.12 Renouvellement du contrat de service avec la Patrouille Canine Alexandre Roy

Considérant la réception de l'avis de renouvellement du contrat de service de la Patrouille Canine Alexandre Roy ;

Considérant que le contrat de la Patrouille Canine Alexandre Roy est renouvelé aux mêmes conditions qu'en 2018 pour une période de 24 mois ;

Considérant que ce service représente un coût de 6 \$ par unité d'évaluation.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE RENOUVELER le contrat de service avec Patrouille Canine Alexandre Roy, comme décrit dans l'offre de service daté du 18 septembre 2018 qui fait référence au contrat original de 2016, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 afin de faire respecter la réglementation municipale concernant le contrôle des animaux ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-29000-499.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

2018-11-250

8.13 *Adjudication du contrat pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de deux ans*

Considérant l'appel d'offres public pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 publié sur le site SEAO du 1^{er} au 25 octobre 2018 ;

Considérant qu'une entreprise a déposé une offre de services ;

Considérant le résultat suivant :

Nom de l'entreprise	Pointage final
Manaction Inc.	10.45

Considérant la recommandation du comité de sélection dûment formé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER à l'entreprise Manaction Inc. le contrat de gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de 2 ans, débutant le 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2020, pour des montants de 64 720,24 \$ plus taxes applicables pour l'année 2019 et de 66 389,26 \$ plus taxes applicables pour l'année 2020 ;

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat ;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-22000-414 pour le volet sécurité incendie et 02-23000-414 pour le volet sécurité civile.

ADOPTÉE.

2018-11-251

8.14 *Adjudication du contrat de service professionnel pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021*

Considérant l'appel d'offres public pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021 publié sur le site SEAO du 1^{er} au 25 octobre 2018 ;

Considérant que 3 entreprises ont déposé une offre de services ;

Considérant les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Pointage final
Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L.	14.5834
M.B.B.A. S.E.N.C.R.L.	s.o.
Gariépy Bussière	14.6135

Considérant la recommandation du comité de sélection dûment formé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

0204

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

D'OCTROYER le contrat de service professionnel pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021 à l'entreprise Gariépy Bussière pour un montant total de 82 800 \$ plus taxes applicables réparti comme suit :

Année	Prix (hors taxe)
2018	19 775 \$
2019	21 850 \$
2020	20 425 \$
2021	20 750 \$

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat ;

D'IMPUTER cette dépense aux prochains budgets aux postes 02-13000-413 et 02-32000-413.

ADOPTÉE.

2018-11-252

8.15 *Octroi d'un contrat pour l'achat d'un véhicule mini autopompe destiné à des fins de lutte contre l'incendie*

Considérant l'appel d'offres SSI-201802-051A publié sur le site Internet SEAO du 19 juillet au 29 août 2018 ;

Considérant les résultats suivants :

Fournisseur	Prix (hors taxes)
Maxi Métal Inc.	304 000 \$
Battleshield industries	366 587 \$

Considérant l'approbation du règlement d'emprunt 2018-05 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif, entre autres, au financement de l'achat de ce véhicule ;

Considérant l'analyse des résultats et la recommandation de monsieur Alain Charbonneau, directeur du service de sécurité incendie.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat à Maxi Métal Inc. pour la fourniture du véhicule de type mini autopompe tel que décrit dans le devis d'appel d'offres SSI-201802-051A pour un montant de 304 000 \$ plus taxes applicables ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 23-03000-724.

ADOPTÉE.

2018-11-253

8.16 *Octroi d'un contrat pour l'achat d'un véhicule mini rescue destiné à des fins de lutte contre l'incendie*

Considérant l'appel d'offres SSI-201802-051B publié sur le site Internet SEAO du 19 juillet au 29 août 2018 ;

0205

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Considérant les résultats suivants :

Fournisseur	Prix (hors taxes)
Maxi-Métal Inc.	239 000 \$
Battlesheild industries	299 627 \$

Considérant l'approbation du règlement d'emprunt 2018-05 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif, entre autres, au financement de l'achat de ce véhicule ;

Considérant l'analyse des résultats et la recommandation de monsieur Alain Charbonneau, directeur du service de sécurité incendie.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat à Maxi-Métal Inc. pour la fourniture du véhicule de type mini-rescue tel que décrit dans le devis d'appel d'offres SSI-201802-051B pour un montant de 239 000 \$ plus taxes applicables ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 23-03000-724.

ADOPTÉE.

2018-11-254

8.17 *Reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration*

Considérant l'aide financière confirmée par la correspondance du 12 juillet 2018 relativement au Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration ;

Considérant que pour obtenir le versement de l'aide financière, la municipalité doit confirmer l'exécution des travaux et l'approbation des dépenses encourues ;

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur divers chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification est constitué.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur divers chemins de la municipalité au montant de 66 156.19 \$ taxes nettes auquel est applicable une subvention de 20 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE.

2018-11-255

8.18 *Approbation de la programmation TECQ révisée*

Considérant que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

0206

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Considérant qu'avant le 15 octobre de l'année en cours, la municipalité est tenue de déposer au MAMOT une programmation de travaux révisée, précisant et confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre de l'année en cours, permettant d'établir ou d'ajuster le versement à venir sur la base des travaux réalisés ;

Considérant que la municipalité doit indiquer au MAMOT ses prévisions de dépenses pour les travaux admissibles qu'elle envisage de réaliser entre le 1^{er} octobre de l'année en cours et le 31 mars de l'année suivante.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la municipalité ;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

D'APPROUVER le contenu et **D'AUTORISER** l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

DE S'ENGAGER à informer le MAMOT de toutes modifications apportées à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

D'ATTESTER par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE.

2018-11-256

8.19 **Programme de Conversion à l'électricité : confirmation de la réalisation des travaux**

Considérant la lettre d'intérêt de participation au programme de conversion à l'électricité d'Hydro Québec transmise le 4 avril 2017 dans le cadre des travaux de mise aux normes et réfection de l'hôtel de ville et de la salle municipale en procédant à l'enlèvement de la fournaise à huile ;

0207

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Considérant l'admissibilité du principe du projet de conversion énergétique reconnue par Hydro Québec ;

Considérant que la demande de subvention et toutes les pièces justificatives doivent être transmises à Hydro Québec avant le 1^{er} décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de subvention auprès d'Hydro Québec dans le cadre du programme de conversion à l'électricité ;

D'AUTORISER madame Marie Poupier, directrice générale adjointe, à signer et à transmettre la demande et toutes les pièces justificatives dans les délais prescrits.

ADOPTÉE.

2018-11-257

8.20 Vente du véhicule autopompe 212

Considérant que la municipalité souhaite se départir du véhicule autopompe 212 ;

Considérant que le règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle prévoit les dispositions relatives à la vente des biens de la municipalité ;

Considérant que l'article 20.3 du règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle prévoit que la municipalité puisse directement vendre un bien par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec si cela est dans l'intérêt de la municipalité ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder directement à la vente du bien à travers le Centre de services partagés du Québec vu la spécificité du bien à vendre.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la vente du véhicule autopompe 212 par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec.

ADOPTÉE.

2018-11-258

8.21 Vente du véhicule Dodge Ram 1500 ST quad 2007

Considérant que le véhicule Dodge Ram 1500 ST quad 2007 est actuellement inutilisé et nécessite plusieurs réparations importantes ;

Considérant l'article 20 du règlement 2018-07 relativement à la vente de biens par la municipalité ;

Considérant que la municipalité doit afficher le bien à vendre de différentes façons en vertu de l'article 20.1 du règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle pour une durée de 3 semaines.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER l'affichage du véhicule Dodge Ram 1500 ST quad 2007 selon la procédure définie à l'article 20.1 du règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE.

2018-11-259

8.22 *Embauche de monsieur Jean-François Germain au poste de directeur des travaux publics*

Considérant l'affichage de poste qui a eu lieu du 6 septembre au 19 octobre 2018 sur le site web de la municipalité, sur Québec Municipal et sur le site d'Emploi Québec ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des candidatures le comité d'embauche recommande monsieur Jean-François Germain au poste de directeur des travaux publics ;

Considérant que monsieur Jean-François Germain doit entrer en fonction le 19 novembre 2018 ;

Considérant les conditions et les avantages sont convenus avec monsieur Jean-François Germain.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, séance tenante, monsieur Jean-François Germain pour occuper la fonction de directeur des travaux publics pour un contrat d'un an, selon les conditions négociées.

ADOPTÉE.

2018-11-260

8.23 *Reconnaissance des cinq (5) années de service continu de madame Sonia Legault*

Considérant que la municipalité veut promouvoir le sentiment d'appartenance au sein du personnel de son organisation ;

Considérant que la municipalité souligne d'une façon tangible les 5^e, 10^e, 15^e, 20^e et 25^e années de service continu puisqu'elles représentent des étapes importantes pour ses employés et démontre l'ampleur de leur implication au sein de l'organisation ;

Considérant que l'article 10.06 de la convention collective présentement en vigueur établit la valeur de la marque de reconnaissance à vingt dollars (20 \$) par année de service ;

Considérant que madame Sonia Legault a été embauchée le 4 novembre 2013 et travaille pour la municipalité de Mille-Isles de façon continue depuis cette date ;

Considérant que madame Sonia Legault a atteint ses cinq (5) ans de service continu le 4 novembre 2018.

0209

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMERCIER et de **FÉLICITER** madame Sonia Legault pour son service à titre de technicienne à la comptabilité de la municipalité ;

DE REMETTRE à madame Sonia Legault une somme de 100 \$ pour souligner ses 5 années de service continu ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-16000-416.

ADOPTÉE.

2018-11-261

8.24 *Dépouillement de l'arbre de Noël - allocation d'un budget d'opération*

Considérant que le budget 2018 prévoit l'organisation de l'activité « Dépouillement de l'arbre de Noël » ;

Considérant que l'activité se déroulera à la salle communautaire le 8 décembre 2018 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement de cette activité, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la responsable des communications et des loisirs à signer les contrats.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ALLOUER un budget de 2 860 \$ pour l'organisation de l'activité « Dépouillement de l'arbre de Noël » ;

D'AUTORISER madame Janick Roy, responsable des communications et des loisirs à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette journée et à effectuer les paiements en lien avec ces derniers ;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-70170-321, 02-70170-419, 02-70170-516, 02-70170-610 et 02-70170-641.

ADOPTÉE.

2018-11-262

8.25 *Dépôt d'un projet dans le cadre de Co-Lab Laurentides 2018-2019*

Considérant que l'appel de projets de Co-Lab Laurentides 2018-2019 vise à favoriser des projets pour nourrir la collectivité de façon durable dans les Laurentides ;

Considérant le désir du conseil de promouvoir des ateliers de cuisine communautaire ;

Considérant que l'organisme communautaire Café Partage souhaite collaborer avec la municipalité de Mille-Isles dans le cadre de cet appel de projets ;

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

Considérant que le projet de cuisine communautaire s'inscrit directement dans les objectifs du programme Co-Lab Laurentides 2018-2019.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6):

D'AUTORISER madame Janick Roy, responsable des communications et des loisirs, à soumettre une demande dans le cadre du projet Co-Lab Laurentides 2018-2019 pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE.

2018-11-263

8.26 *Participation à la campagne de financement du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil*

Considérant la demande de participation à la campagne de financement du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil ;

Considérant que la campagne de financement consiste en l'achat de lanternes auxquelles seront attachées des lettres adressées au père Noël et produites par les enfants fréquentant les écoles primaires de Lachute et ses environs ;

Considérant que le lancement des lanternes est prévu le 15 décembre ;

Considérant que le conseil juge opportun de soutenir les actions du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACHETER dix (10) lanternes au coût de 5 \$ chacune dans le cadre de cet événement ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

2018-11-264

8.27 *Contribution à la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord*

Considérant l'importance de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour soutenir les activités éducatives des élèves et saluer la persévérance scolaire ;

Considérant que la municipalité considère qu'il est important de soutenir cette fondation.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6):

D'ACHETER un billet pour le souper bénéfice de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au montant de 100 \$;

D'AUTORISER le maire à participer à cette activité ;

0211

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2018-11-265

10. Levée de la séance

À **20 h 23**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Marie Poupier
Directrice générale
ajointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

3.

Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2018.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de novembre 2018 totalisant **160828.96 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le Conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de novembre 2018 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

À enlever du PV, pour votre information seulement :
David Riddell Excavation/Transport : 61 317.99\$ (déneigement)
RCI Environnement : 15689.67\$

Date 2018-11-27 09:26:50

ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE

Page 1

Imprimé le: 2018-11-27

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Période: 2018-11

Téléphone

Numéro	Nom	Date	Numéro G/L	Description	Solde	Courant	Condition			+ 91 J
							1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	
*DUBU001	DUBUC MIJANOU									
000001		22-11-2018	55 13100 000	REBOURS. BIBLIO	20.00		20.00			
Total :					20.00		20.00			
*GOUG004	GOUGEON NORBERT, THERRIEN JEANNE D									
000001		22-11-2018	55 13100 000	REBOURS. BIBLIO	20.00		20.00			
Total :					20.00		20.00			
*HEBE001	HEBERTJOSEE									
		30-11-2018	00 00000 000	SOLDE REPORTE	20.00	20.00				
Total:					20.00	20.00				
*TRUS001	TRUST FOR TROWER KRISTINE L									
000001		27-11-2018	55 13100 000	REBOURS. DE TAXES	707.05		707.05			
Total:					707.05		707.05			
AIRL0050	AIR LIQUIDE CANADA INC									
69128928		01-11-2018	55 13100 000		302.05	302.05				
			02 32000 643	PETITS OUTILS	302.05					
Total:					302.05	302.05				
ALTE0050	ALTERNATIF LOCATION D'OUTILS									
10553		10-11-2018	55 13100 000		75.88	75.88				
			02 32000 516	LOCATION DE MACHINERIE VOIRIE	75.88					
11273		31-10-2018	55 13100 000		78.64		78.64			
			02 32000 516	LOCATION DE MACHINERIE VOIRIE	78.64					
Total:					154.52	75.88	78.64			
ARSEN050	ARSENAL									
096388		08-11-2018	55 13100 000		5 853.96	5 853.96				
			23 03000 725	MACHINERIE INCENDIE BOYAU	5 853.96					
Total:					5 853.96	5 853.96				
CARL0050	CAMIONS CARL THIBAUT INC.									
18-028		15-11-2018	55 13100 000		2 816.89	2 816.89				
			02 22000 516	LOCATIONS ÉQUIPEMENTS	2 816.89					
Total :					2 816.89	2 816.89				
CARO0075	CAROLYNE TURCOTTE									
5		16-09-2018	55 13100 000		126.00			126.00		
			02 70120 419	HONORAIRES PROFESSIONNELS	126.00					
06		04-11-2018	55 13100 000		126.00	126.00				
			02 70120 419	HONORAIRES PROFESSIONNELS	126.00					

Date 2018-11-27 09:26:50

Imprimé le: 2018-11-27

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ÎLES

ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE

Total:

252.00

126.00

126.00

Page 1

Période: 2018-11

Date 2018-11-27 09:26:50

ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE

Page 2

Imprimé le: 2018-11-27

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Période: 2018-11

Téléphone

Numéro	Nom	Date	Numéro G/L	Description	Solde	Courant	Condition			+ 91 J
							1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	
CARQ0050	CARQUEST									
272716		01-11-2018	55 13100 000		77.04	77.04				
			02 32000 643	PETITS OUTILS	77.04					
Total:					77.04	77.04				
COHE0050	COHESION TOTALE									
2782		01-11-2018	55 13100 000		15 908.71	15 908.71				
			23 04000 710	CHEMIN SHREWSBURY	15908.71					
Total:					15 908.71	15 908.71				
COMN0050	COMNORD COMMUNICATIONS									
460886		06-11-2018	55 13100 000		900.00	900.00				
			02 22000 516	LOCATIONS ÉQUIPEMENTS	900.00					
Total:					900.00	900.00				
EXCA0050	EXCAVATION ALBERT WARD									
6339		24-10-2018	55 13100 000		719.35		719.35			
			02 32000 621	PIERRE-SABLE-GRAVIER	719.35					
6340		19-11-2018	55 13100 000		310.43	310.43				
			02 32000 621	PIERRE-SABLE-GRAVIER	310.43					
6350		15-11-2018	55 13100 000		392.32	392.32				
			02 32000 621	PIERRE-SABLE-GRAVIER	392.32					
6351		15-11-2018	55 13100 000		919.80	919.80				
			02 32000 516	LOCATION DE MACHINERIE VOIRIE	919.80					
6353		21-11-2018	55 13100 000		326.53	326.53				
			02 32000 516	LOCATION DE MACHINERIE VOIRIE	326.53					
63499		15-11-2018	55 13100 000		6 708.31	6 708.31				
			02 32000 516	LOCATION DE MACHINERIE VOIRIE	6 708.31					
63511		15-11-2018	55 13100 000		546.13	546.13				
			02 32000 516	LOCATION DE MACHINERIE VOIRIE	546.13					
Total:					9 922.87	9 203.52	719.35			
EXCA0150	DAVID RIDDELL EXCAVATION/ TRANSPORT									
16550		31-10-2018	55 13100 000		61 317.99		61 317.99			
			02 33010 443	DÉNEIGEMENT CH MILLE ISLES	17 826.16					
			02 33000 443	DENEIGEMENT CHEMINS MUNICIPAUX	43 491.83					
14773-RETENUS		17-07-2017	55 13100 000		7 629.82	7 629.82				
			55 13600 000	RETENUS DÉCOMPTE LAC HUGUES	7 629.82					
Total:					68 947.81	7 629.82	61 317.99			
FOND0050	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE									
201802852236		01-11-2018	55 13100 000		16.00	16.00				

Date 2018-11-27 09:26:50

ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE

Page 3

Imprimé le: 2018-11-27

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Période : 2018-11

Numéro				Condition		Téléphone		
Numéro facture	Date	Numéro G/L	Description	Courant	1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	+ 91 J
FOND0050	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE							
		02 15000 419	MUTATIONS BUREAU DE LA PUBLICI	16.00				
Total:				16.00	16.00			
FORM0100	FORMULES MUNICIPALES COMMERCIALES							
047949	31-10-2018	55 13100 000		162.27	162.27			
		02 19000 419	feuilles pour proces verbaux.	162.27				
Total :				162.27	162.27			
FQMS0050	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES							
FAC0006727	05-11-2018	55 13100 000		338.95	338.95			
		02 61000 454	FORMATION URBANISTE	338.95				
Total:				338.95	338.95			
GENS0050	RCI ENVIRONNEMENT INC. (RÉSIDENTIEL)							
36282	31-10-2018	55 13100 000		15 689.67	15 689.67			
		02 45120 446	ENFOUISSEMENT	1 095.71				
		02 45110 446	ENLEVEMENT DES ORDURES	7 520.51				
		02 45120 446	ENFOUISSEMENT	1 042.15				
		02 45210 446	RECYCLAGE	6 031.30				
Total:				15 689.67	15 689.67			
GILB0025	GILBERT SIMARD TREMBLAY AVOCATS							
28617	31-10-2018	5513100 000		776.08	776.08			
		02 11000 412	SERVICES JURIDIQUES UNIROC	776.08				
Total:				776.08	776.08			
GROU0075	LE GROUPE J.S.V. INC .							
1095836	22-11-2018	55 13100 000		13.67	13.67			
		02 32000 643	PETITS OUTILS	13.67				
Total :				13.67	13.67			
JREN0050	J. RENE LAFOND INC							
FCM0002679	29-10-2018	55 13100 000		206.96	206.96			
		02 32000 525	ENTRETIEN VEHICULES	206.96				
Total :				206.96	206.96			
JUTE0050	JUTEAU RUEL INC.							
483666	18-11-2018	5513100 000		123.88	123.88			
		02 13000 517	LOCATION PHOTOCOPIE &TIMBREUSE	123.88				
Total :				123.88	123.88			

Date 2018-11-27 09:26:50

ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE

Page 4

Imprimé le: 2018-11-27

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Période: 2018-11

NuméroTéléphoneCondition

<u>Numéro facture</u>	<u>Date</u>	<u>Numéro G/L</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>	<u>Courant</u>	<u>1 à 30 J</u>	<u>31 à 60 J</u>	<u>61 à 90 J</u>	<u>+ 91 J</u>
KING0050			KING COMMUNICATIONS						
	30-11-2018	00 00000 000	SOLDE REPORTE	28.69	28.69				
			Total:	28.69	28.69				
LABO0050			H2LAB						
33389	30-10-2018	55 13100 000		110.55		110.55			
		02 41210 444	ANALYSE D'EAU- GARAGE	110.55					
			Total:	110.55		110.55			
LOU0050			LOU-TEC						
2548227	19-11-2018	55 13100 000	Location de la pelle	6 469.46	6 469.46				
			Location de la pelle sur roues du 15 au 26 octobre						
		02 32000 516	Location de la pelle sur roues du 15 au 26 octobre	6 469.46					
			Total:	6 469.46	6 469.46				
LOUB0050			GESTION USD LOUBAC INC.						
431857	20-11-2018	55 13100 000	Bacs à déchets et pi	2 468.70	2 468.70				
			Bacs à déchets et pièces						
		02 45210 446	Bac 360 L Vert IPL Classic avec barre - essieu3/4	2 071.62					
		02 45210 446	1 impression à chaud	88.13					
		02 45210 446	Roue 12" caoutchouc - essieu 3/4"	68.99					
		02 45210 446	Barre de préhension métal pour bac	2.29					
		02 45210 446	Tige pour Couvercle 635658 / IPL Classic 60204	7.82					
		02 45210 446	TRANSPORT	229.85					
431858	20-11-2018	55 13100 000	bacs de recyclage	774.06	774.06				
		02 45210 446	bac 360L bleu IPL Classic essieu 3/4po	690.54					
		02 45210 446	TRANSPORT	29.38					
		02 45210 446	RECYCLAGE	54.14					
			Total :	3 242.76	3 242.76				
MADO0050			MADORE TOUSIGNANT BELANGER INC.						
24-10-18	25-10-2018	55 13100 000		48.29		48.29			
		02 14000 321	FRAIS DE POSTE GREFFE	48.29					
25-10-18	25-10-2018	55 13100 000		25.87		25.87			
		02 14000 321	FRAIS DE POSTE GREFFE	25.87					

Date 2018-11-27 09:26:50

ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE

Page 5

Imprimé le: 2018-11-27

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Période: 2018-11

Numéro NomTéléphone

Numéro facture		Date	Numéro G/L	Description	Solde	Courant	Condition			
							1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	+ 91 J
MADO0050	MADORE TOUSIGNANT BELANGER INC.									
25-10-2018		25-10-2018	55 13100 000		48.29		48.29			
			02 14000 321	FRAIS DE POSTE GREFFE	48.29					
				Total :	122.45		122.45			
MANA0050	MANACTION INC									
1089		21-11-2018	55 13100 000		6 045.24	6 045.24				
			02 22000 414	HONORAIRES PROFESSIONNELS	5 577.59					
			02 23000 414	HON. PROF. CONSULTANT	467.65					
16-11-18		16-11-2018	55 13100 000		154.12	154.12				
			02 22000. 526	ENTRETIEN REPAR EQUIPEMENT	27.78					
			02 22000 522	ENTRETIEN REPARATION CASERNE	126.34					
				Total:	6 199.36	6 199.36				
MIVI0050	M.I. VIAU & FILS LTEE									
F305144		01-11-2018	55 13100 000	ponceaux	1 471.36	1 471.36				
			02 32000 623	3 PONCEAUX et 2 collets (Scraire)	1 471.36					
				Total:	1 471.36	1 471.36				
MRCA0050	MRC D'ARGENTEUIL									
2018-000534		24-10-2018	55 13100 000	CAMÉRA IP	2 661.04		2 661.04			
			02 32000 643	CAMERAIP	2 661.04					
2018-000548		24-10-2018	55 13100 000		224.47		224.47			
			02 13000 331	COMMUNICATIONS ADM JUILLET A SEPTEMBRE	224.47					
2018-000584		02-11-2018	55 13100 000		65.01	65.01				
			02 22000 454	FORMATION SERVICE D'INCENDIE	65.01					
2018-000617		13-11-2018	55 13100 000		863.10	863.10				
			02 22000 454	FORMATION SERVICE D'INCENDIE	863.10					
2018-000628		13-11-2018	55 13100 000		914.10	914.10				
			02 22000 454	FORMATION SERVICE D'INCENDIE	914.10					
2018-000635		13-11-2018	55 13100 000		199.99	199.99				
			02 22000 454	FORMATION SERVICE D'INCENDIE	199.99					
				Total:	4 927.71	2 042.20	2 885.51			
NATA0050	NATALIE ROY DESIGN GRAPHIK									
2018-3754		05-11-2018	55 13100 000		137.97	137.97				
			02 62100 345	PUBLICITÉ INFO MILLE-ISLES	137.97					
				Total:	137.97	137.97				

Date 2018-11-27 09:26:50

ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE

Page 6

Imprimé le: 2018-11-27

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Période: 2018-11

Téléphone

Numéro	<u>Nom</u>	<u>Date</u>	Numéro G/L	<u>Description</u>	<u>Solde</u>	<u>Courant</u>	<u>Condition</u>		<u>61 à 90 J</u>	<u>+ 91 J</u>
							1 à 30 J	31 à 60 J		
PATR0100	PATROUILLE CANINE ALEXANDRE ROY									
19-11-18-01		19-11-2018	5513100 000		1 207.24	1 207.24				
			02 29000 499	PATROUILLE CANINES	1 207.24					
				Total :	1 207.24	1 207.24				
PEP0050	P.E.P. CORPO PROMOGOUP									
222383		25-10-2018	5513100 000		897.61		897.61			
			02 22000 650	VETEMENTS CHAUSSURES & ACCES	897.61					
				Total:	897.61		897.61			
PREV0050	PREVOST FORTIN D'AOUST									
284865		30-10-2018	55 13100 000		1 165.17		1 165.17			
			02 29000 629	DEMOLITIONS 750-752 TAMARACOUTA	1 165.17					
				Total :	1165.17		1165.17			
RESS0050	RESSORTS MIRABEL INC									
20591	26-10-2018		55 13100 000		559.52		559.52			
			02 32000 525	ENTRETIEN VEHICULES FORD	559.52					
				Total:	559.52		559.52			
RMAR0050	RONAINC.									
4494001057303		12-11-2018	5513100 000		111.56	111.56				
			02 32000 643	PETITS OUTILS	111.56					
4494001057586		14-11-2018	5513100 000		88.03	88.03				
			02 32000 643	PETITS OUTILS	88.03					
				Total :	199.59	199.59				
SANI0075	SANI-NORD									
AS-98954		26-10-2018	55 13100 000		704.06		704.06			
			02 32000 521	NETTOYAGE DES PONCEAUX	704.06					
				Total:	704.06		704.06			
SARR0050	VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE-ST-JEROME									
F5014364		05-11-2018	55 13100 000	achat, poser et bala	1 527.05	1 527.05				
	achat, poser et balancer + alignement du pick up									
			02 32000 525	achat, poser et balancer + alignement du pick up	1 527.05					
				Total :	1 527.05	1 527.05				
SEAO0050	SEAO									
1948509		01-11-2018	5513100 000		13.37	13.37				

Date 2018-11-27 09:26:50

ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE

Page 7

Imprimé le: 2018-11-27

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Période: 2018-11

Téléphone

Numéro	<u>Nom</u>	<u>Date</u>	Numéro G/L	<u>Description</u>	<u>Solde</u>	<u>Courant</u>	<u>Condition</u>		<u>61 à 90 J</u>	<u>+ 91 J</u>
							1 à 30 J	31 à 60 J		
SEAO0050	SEAO									
			02 13000 413	SEAO 2018-2021	13.37					
			Total :		13.37	13.37				
SIGN0150	SIGNALISATION KALITEC INC									
23307		22-11-2018	55 13100 000	PANNEAUX CAMBRIA	8 789.84	8 789.84				
			02 35500 645	SIGNALISATION ET PLAQUE DE RUE	8 789.84					
			Total :		8 789.84	8 789.84				
SPOR0050	SPORT NATURE PLUS									
89155		11-11-2018	55 13100 000		267.78	267.78				
			02 32000 650	VETEMENTS CHAUSSURES & ACCES	267.78					
			Total:		267.78	267.78				
STJE0050	VILLE DE SAINT-JEROME									
		30-11-2018	00 00000 000	SOLDE REPORTE	636.23	636.23				
			Total :		636.23	636.23				
SUPE0075	SUPER SAVE FENCE RENTALS INC.									
875848		01-11-2018	55 13100 000	LOCATION DE CLOTURE	165.39	165.39				
	LOCATION DE CLOTURE MAPLE GROVE									
			02 70220 516	LOCATION MACHINERIE 1253	165.39					
			Total:		165.39	165.39				
TECH0100	TECHNO-FEU									
5148		06-11-2018	55 13100 000		843.92	843.92				
			02 22000 525	ENTRETIEN REPARATION CAMIONS	843.92					
			Total:		843.92	843.92				
TOIL0050	TOILETTES QUÉBEC									
		30-11-2018	00 00000 000	SOLDE REPORTE	137.97	137.97				
92549		20-11-2018	55 13100 000		34.49	34.49				
			02 70150 520	ENTRETIEN PARC & TER. JEUX	34.49					
			Total:		172.46	172.46				
VILL0075	VILLE DE BROWNSBURG-CHATTAM									
2018-000098		31-10-2018	55 13100 000		126.00		126.00			
			02 22000 639	remplissage bouteilles	126.00					
			Total :		126.00		126.00			
WSP0050	WSP CANADA INC.									
0792916		27-11-2018	55 13100 000	PLAN ET DEVIS POUR S	5 242.86	5 242.86				
	PLAN ET DEVIS POUR SHREWSBURY									

Date 2018-11-27 09:26:50

ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE

Page 8

Imprimé le: 2018-11-27

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Période : 2018-11

<u>Numéro</u>						<u>Condition</u>		<u>Téléphone</u>	
<u>Numéro facture</u>	Date	<u>Numéro G/L</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>	<u>Courant</u>	<u>1 à 30 J</u>	<u>31 à 60 J</u>	<u>61 à 90 J</u>	<u>+ 91 J</u>
WSP0050	WSP CANADA INC.								
		23 04000 710	PLAN ET DEVIS POUR SHREWSBURY	5 242.86					
			Total:	5 242.86	5 242.86				
Grand total :				168 458.78	82 063.90	86 268.88	126.00		

DATE 27-11-2018 08:13:00				J O U R N A L D E S D E B O U R S E S				PAGE	
IMPRIME LE: 27-11-2018									
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES				PERIODE: 2018 -11				#SEQ JOURNAL: 1106	
r;	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL				
n.ACTUÈ		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC				
!***** REPARTITIONS*****!									
				#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
*CAPS002 CAPSTICK RICHARD WAYNE									
19-11-18	7837	394.26-	54 11110 000						
0000001		394.26	.00	55 13100 000					
*HEBEO01 HEBERT JOSEE									
19-11-18	7838	20.00-	54 11110 000						
000001		20.00	.00	55 13100 000					
*HEBEO01 HEBERT JOSEE									
19-11-18	7838	20.00	54 11110 000						
000001		20.00-	.00	55 13100 000					
*KILPOOL KILPATRICK KEITH H									
19-11-18	7839	265.46-	54 11110 000						
000001		265.46	.00	55 13100 000					
*PEPIO01 PEPIN THIERRY, DURET CAROLINE									
19-11-18	7840	336.11-	54 11110 000						
'001		336.11	.00	55 13100 000					
HYDR0150 HYDRO QUEBEC (299087944912) STE ANNE									
13-11-18	18515	38.29-	54 11110 000	TT	38.29	1.67	3.32		
BON: INC-020160 (COMPLET)									
REP: ELECTRICITE STE ANNE DES LACS				02 22000 681	33.30	1.67	3.32	3.33	34.96
AU 520B GODEFROY									
BELL0050 BELL CANADA (2438295849304005)									
13-11-18	18515	234.60-	54 11110 000	TT	234.60	10.20	20.35		
REP: COMMUNICATIONS ADM				02 13000 331	204.05	10.20	20.35	20.38	214.22
VISA0100 CARTE VISA DESJARDINS S.CHANNELL									
13-11-18	19896	221.60-	54 11110 000	TT	221.60	9.34	18.64		
REP: ALIMENTS ET BOISSONS				02 13000 610	8.78	.00	.00	.00	8.78
ARTICLES DE QUINCAILLERIE				02 70170 641	100.00	5.00	9.98	9.99	104.99
						CODE COMPL: 107179			
ARTICLES DE QUINCAILLERIE				02 70170 641	84.84	4.34	8.66	8.67	89.17
						CODE COMPL: 107179			
HYDR0025 HYDRO-QUEBEC (299-001-925-252)									
13-11-18	51132	1,441.94-	54 11110 000	TT	1,441.94	62.71	125.10		
REP: ECLAIRAGE AU LAC MASSIE				02 34001 681	403.74	20.19	40.27	40.33	423.87
ECLAIRAGE DE LA RUE SPINNEY				02 34002 681	100.44	5.02	10.02	10.03	105.45
ECLAIRAGE DES RUES				02 34000 681	749.95	37.50	74.81	74.90	787.36
B1 00 BELL CANADA (2431201236104005) +WAT11									
13-11-18	58189	129.63-	54 11110 000	TT	129.63	5.64	11.25		
REP: COMMUNICATIONS ADM				02 13000 331	112.74	5.64	11.25	11.27	118.36

DATE 27-11-2018 08:13:00 JOURNAL DES DEBOURSEES PAGE 2
 IMPRIME LE: 27-11-2018
 MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES PERIODE: 2018-11 #SEQ JOURNAL: 1106

D	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL						
. CTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC						
						***** REPARTITIONS ***** *					
						#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
PETR0050 PETROLE PAGE											
13-11-18	59931	632.14-	54 11110 000	TT	632.14	27.49	54.84				
REP: ENTRETIEN REPARATION CASERNE				02 22000 522	274.90	13.75	27.42	27.46	288.61		
ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL				02 32000 522	274.91	13.74	27.42	27.45	288.62		
BELL0100 BELL CANADA (2431201236104005) +WAT11											
20-11-18	67493	47.49-	54 11110 000	TT	47.49	2.07	4.12				
REP: COMMUNICATIONS ADM				02 13000 331	41.30	2.07	4.12	4.13	43.36		
12 CHEQUES					2,745.69						
TOT: FACT.					2,388.95	119.12	237.62	237.94	2,507.75		

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
02 13000 331		COMMUNICATIONS ADM	375.94	
02 13000 610		ALIMENTS ET BOISSONS	8.78	
02 22000 522		ENTRETIEN REPARATION CASERNE	288.61	
02 22000 681		ELECTRICITE CASERNE	34.96	
02 32000 522		ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL	288.62	
02 34000 681		ECLAIRAGE DES RUES	787.36	
02 34001 681		ECLAIRAGE AU LAC MASSIE	423.87	
02 34002 681		ECLAIRAGE DE LA RUE SPINNEY	105.45	
02 70170 641		ARTICLES DE QUINCAILLERIE	194.16	
C 54 11110 000		ARGENTEUIL #114155 GÉNÉRAL	3,741.52-	
C 54 13490 000	27-11-2018	TPS A RECEVOIR	119.12	
C 54 13495 000	27-11-2018	TVQ À RECEVOIR (50.0%)	118.82	
C 55 13100 000		COMPTES FOURNISSEURS	995.83	
*** TOTAL ***			.00	

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

4.1

États financiers se terminant le 31 octobre 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 octobre 2018.



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
01 00000	REVENUS					
01 21000	TAXES					
01 21100	SUR LA VALEUR FONCIÈRE					
01 21110	TAXES GÉNÉRALES					
01 21111 000	TAXES FONCIERES GENERALES	(1 440.89)\$	(1 548 232.43)\$	(1 548 663.00)\$	(430.57)\$	99.97 \$
01 21113 000	TAXE SECURITE PUBLIQUE	(210.48)\$	(226 171.69)\$	(226 188.00)\$	(16.31)\$	99.99 \$
01 21113 005	QUOTES-PARTS ET ÉVALUATION	(279.98)\$	(300 823.98)\$	(300 838.00)\$	(14.02)\$	100.00 \$
01 21110	TOTAL TAXES GÉNÉRALES	(1 931.35)\$	(2 075 228.10)\$	(2 075 689.00)\$	(460.90)\$	99.98 \$
01 21101	TAXES DE SECTEUR					
01 21131 006				(6 210.00)\$	(6 210.00)\$	
01 21101	TOTAL TAXES DE SECTEUR			(6 210.00)\$	(6 210.00)\$	
01 21100	TOTAL SUR LA VALEUR FONCIÈRE	(1 931.35)\$	(2 075 228.10)\$	(2 081 899.00)\$	(6 670.90)\$	99.68 \$
01 21200	SUR UNE AUTRE BASE					
01 21201	TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFICATION					
01 21210	SERVICES MUNICIPAUX					



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PÉRIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
01 21213 000	CUEILLETTE DES ORDURES	121.56 \$	(117 559.41)\$	(116 702.00)\$	857.41 \$	100.73 \$
01 21213 001	RECYCLAGE	35.03 \$	(33 809.69)\$	(33 629.00)\$	180.69 \$	100.54 \$
01 21213 002	MATIÈRES ORGANIQUES	14.95 \$	(14 480.02)\$	(14 350.00)\$	130.02 \$	100.91 \$
01 21219 000	ENVIRONNEMENT	(180.00)\$	(39 240.00)\$	(37 260.00)\$	1 980.00 \$	105.31 \$
01 21219 001	ECOCENTRE BONS VOISINS	44.98 \$	(43 540.64)\$	(43 177.00)\$	363.64 \$	100.84 \$
01 21219 003	TAXES - COURS D'EAU		(3 618.65)\$		3 618.65 \$	
01 21210	TOTAL SERVICES MUNICIPAUX	36.52 \$	(252 248.41)\$	(245 118.00)\$	7 130.41 \$	102.91 \$
01 21220	CENTRE D'URGENCE 9-1-1					
01 21220 000	CENTRE D'URGENCE 911		(7 333.30)\$	(9 000.00)\$	(1 666.70)\$	81.48 \$
01 21220	TOTAL CENTRE D'URGENCE 9-1-1		(7 333.30)\$	(9 000.00)\$	(1 666.70)\$	81.48 \$
01 21231	SERVICE DE LA DETTE					
01 21231 003	MUNICIPALISATION MONTÉ BLEU			(91 060.00)\$	(91 060.00)\$	
01 21231	TOTAL SERVICE DE LA DETTE			(91 060.00)\$	(91 060.00)\$	
01 21235	ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
01 21235 000	COMP. SERVICES MUNICIPAUX		(24 590.19)\$	(24 879.00)\$	(288.81)\$	98.84 \$
01 21235	TOTAL ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		(24 590.19)\$	(24 879.00)\$	(288.81)\$	98.84 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
01 21201	TOTAL TAXES, COMPENSATIONS ET TARIF	36.52 \$	(284 171.90)\$	(370 057.00)\$	(85 885.10)\$	76.79 \$
01 21200	TOTAL SUR UNE AUTRE BASE	36.52 \$	(284 171.90)\$	(370 057.00)\$	(85 885.10)\$	76.79 \$
01 21000	TOTAL TAXES	(1 894.83)\$	(2 359 400.00)\$	(2 451 956.00)\$	(92 556.00)\$	96.23 \$
01 30000	TRANSFERTS					
01 38000	TRANSFERTS ENTENTES PARTAGE DE FRAIS					
01 38120	SÉCURITÉ PUBLIQUE					
01 38122 454	VOLET 2 - FORMATION INCENDIES		(7 716.31)\$	(9 000.00)\$	(1 283.69)\$	85.74 \$
01 38129 000	SUBVENTION PIQM GARAGE-CASERNE	(28 337.89)\$	(28 337.89)\$	(100 977.00)\$	(72 639.11)\$	28.06 \$
01 38129 001	SUBVENTION PIQM HOTEL DE VILLE			(9 267.00)\$	(9 267.00)\$	
01 38120	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	(28 337.89)\$	(36 054.20)\$	(119 244.00)\$	(83 189.80)\$	30.24 \$
01 38130	TRANSPORT					
01 38139 001	SUBV EMPLOI ÉTUDIANT VOIRIE	(1 800.00)\$	(1 800.00)\$	(1 319.00)\$	481.00 \$	136.47 \$
01 38191 000	PROG. AIDE ENTRETIEN DU RESEAU		(79 371.00)\$	(79 371.00)\$		100.00 \$
01 38195 005	SUBVENTION PIIRL			(7 097.00)\$	(7 097.00)\$	
01 38130	TOTAL TRANSPORT	(1 800.00)\$	(81 171.00)\$	(87 787.00)\$	(6 616.00)\$	92.46 \$
	HYGIÈNE DU MILIEU					



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
01 38114 000	COMPENSATION RECYC-QUEBEC		(42 614.71)\$	(40 964.00)\$	1 650.71 \$	104.03 \$
01 38145 000	MATIÈRES RECYCLABLES PROG PROV			(12 414.00)\$	(12 414.00)\$	
	TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU		(42 614.71)\$	(53 378.00)\$	(10 763.29)\$	79.84 \$
01 38160	AMÉNAGEMENT,URBANISME ET DÉVELOPPEMENT					
01 38169 000	SUBVENTION AMÉNAGEMENT AUTRES	(18 043.59)\$	(36 087.19)\$		36 087.19 \$	
01 38160	TOTAL AMÉNAGEMENT,URBANISME ET DÉVE	(18 043.59)\$	(36 087.19)\$		36 087.19 \$	
01 38170	LOISIRS ET CULTURE					
01 38170 000	SUBVENTION SALARIALE	(1 800.00)\$	(1 800.00)\$	(1 319.00)\$	481.00 \$	136.47 \$
01 38171 001	PROJET - CAL : 0-5 ANS			(700.00)\$	(700.00)\$	
01 38171 002	MADA			(2 206.00)\$	(2 206.00)\$	
01 38170	TOTAL LOISIRS ET CULTURE	(1 800.00)\$	(1 800.00)\$	(4 225.00)\$	(2 425.00)\$	42.60 \$
01 38900	AUTRES TRANSFERTS CONDITIONNELS					
01 38900 000	REDEVANCES CARRIERES SABLIERES		(10 387.92)\$	(15 346.00)\$	(4 958.08)\$	67.69 \$
01 38900	TOTAL AUTRES TRANSFERTS CONDITIONNE		(10 387.92)\$	(15 346.00)\$	(4 958.08)\$	67.69 \$
01 38000	TOTAL TRANSFERTS ENTENTES PARTAGE D	(49 981.48)\$	(217 371.44)\$	(283 813.00)\$	(66 441.56)\$	76.59 \$
01 30000	TOTAL TRANSFERTS	(49 981.48)\$	(217 371.44)\$	(283 813.00)\$	(66 441.56)\$	76.59 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
01 23000	SERVICES RENDUS					
01 23100	SERV. RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX					
01 23120	SÉCURITÉ PUBLIQUE					
01 23122 000	ENTRAIDE INCENDIE	(79.70)\$	(1 889.21)\$	(4 000.00)\$	(2 110.79)\$	47.23 \$
01 23120	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	(79.70)\$	(1 889.21)\$	(4 000.00)\$	(2 110.79)\$	47.23 \$
01 23210 000	HYGIÈNEBAC À DÉCHETS DOMESTIQUES	(1 050.00)\$	(3 780.00)\$		3 780.00 \$	
01 23140	TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	(1 050.00)\$	(3 780.00)\$		3 780.00 \$	
01 23100	TOTAL SERV. RENDUS AUX ORGANISMES M	(1 129.70)\$	(5 669.21)\$	(4 000.00)\$	1 669.21 \$	141.73 \$
01 23400	AUTRES SERVICES RENDUS					
01 23420	SÉCURITÉ PUBLIQUE					
01 23429 000	LICENCE OU PERMIS DE CHIEN	(5.00)\$	(60.00)\$		60.00 \$	
01 23420	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	(5.00)\$	(60.00)\$		60.00 \$	
01 23430	TRANSPORT					
01 23431 000	DENEIGEMENT CHEMIN MILLE ISLES		(59 919.00)\$	(93 600.00)\$	(33 681.00)\$	64.02 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
01 23430	TOTAL TRANSPORT		(59 919.00)\$	(93 600.00)\$	(33 681.00)\$	64.02 \$
01 23440	HYGIÈNE DU MILIEU					
01 23440 000	BAC DE RECYCLAGE		(1 470.00)\$	(1 000.00)\$	470.00 \$	147.00 \$
01 23440	TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU		(1 470.00)\$	(1 000.00)\$	470.00 \$	147.00 \$
01 23470	LOISIRS ET CULTURE					
01 23470 000	LOCATION SALLE STRONG	(100.00)\$	(326.00)\$	(500.00)\$	(174.00)\$	65.20 \$
01 23471 000	REVENUS-ACTIVITES RECREATIVES	(50.00)\$	(548.00)\$	(336.00)\$	212.00 \$	163.10 \$
01 23472 000	COMMANDITE ACTIVITÉS RECRÉATIV	(250.00)\$	(1 250.00)\$	(500.00)\$	750.00 \$	250.00 \$
01 23470	TOTAL LOISIRS ET CULTURE	(400.00)\$	(2 124.00)\$	(1 336.00)\$	788.00 \$	158.98 \$
01 23400	TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS	(405.00)\$	(63 573.00)\$	(95 936.00)\$	(32 363.00)\$	66.27 \$
01 23000	TOTAL SERVICES RENDUS	(1 534.70)\$	(69 242.21)\$	(99 936.00)\$	(30 693.79)\$	69.29 \$
01 24000	IMPOSITION DE DROITS					
01 24111 000	PERMIS ET CERTIFICATS	(1 997.50)\$	(10 188.50)\$	(6 000.00)\$	4 188.50 \$	169.81 \$
01 24113 000	DÉROGATION MINEURES ET MOD REG	(400.00)\$	(9 939.94)\$	(3 000.00)\$	6 939.94 \$	331.33 \$
01 24115 000	PERMIS DE LOTISSEMENT		(875.00)\$	(500.00)\$	375.00 \$	175.00 \$
01 24200 000	DROITS DE MUTATION IMMOBILIERE	(5 600.50)\$	(141 860.50)\$	(115 000.00)\$	26 860.50 \$	123.36 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PÉRIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
01 24000	TOTAL IMPOSITION DE DROITS	(7 998.00)\$	(162 863.94)\$	(124 500.00)\$	38 363.94 \$	130.81 \$
01 25000	AMENDES ET PÉNALITÉS					
01 25000 000	REVENUS D'AMENDES	(527.92)\$	(3 113.05)\$	(1 500.00)\$	1 613.05 \$	207.54 \$
01 25000	TOTAL AMENDES ET PÉNALITÉS	(527.92)\$	(3 113.05)\$	(1 500.00)\$	1 613.05 \$	207.54 \$
01 26000	INTÉRÊTS					
01 26100 000	INTERETS DE BANQUE	(1 762.53)\$	(12 118.56)\$	(3 500.00)\$	8 618.56 \$	346.24 \$
01 26200 000	INTERETS SUR ARRIERES DE TAXES	(3 708.27)\$	(23 571.89)\$	(20 000.00)\$	3 571.89 \$	117.86 \$
01 26300 000	ARRONDISSEMENT DU CENT	0.01 \$	5.25 \$	(2.00)\$	(7.25)\$	(262.50)\$
01 26000	TOTAL INTÉRÊTS	(5 470.79)\$	(35 685.20)\$	(23 502.00)\$	12 183.20 \$	151.84 \$
01 27000	AUTRES REVENUS					
01 27600 000	CONTRIBUTION DES PROMOTEURS		(18 714.39)\$	(10 000.00)\$	8 714.39 \$	187.14 \$
01 27800 000	SURPLUS MRC EVAL ANTERIEURE		(2 133.95)\$		2 133.95 \$	
01 27900 000	REVENUS DIVERS	(454.24)\$	(4 476.09)\$	(5 000.00)\$	(523.91)\$	89.52 \$
01 27000	TOTAL AUTRES REVENUS	(454.24)\$	(25 324.43)\$	(15 000.00)\$	10 324.43 \$	168.83 \$
01 00000	TOTAL REVENUS	(67 861.96)\$	(2 873 000.27)\$	(3 000 207.00)\$	(127 206.73)\$	95.76 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 00000	CHARGES					
02 10000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
02 11000	CONSEIL					
02 11000 131	SALAIRES CONSEIL	7 771.52 \$	38 857.60 \$	48 120.00 \$	9 262.40 \$	80.75 \$
02 11000 133	ALLOCATIONS DE DEPENSES	3 885.86 \$	19 429.36 \$	25 979.00 \$	6 549.64 \$	74.79 \$
02 11000 221	R.R.Q. ÉLUS	199.22 \$	996.04 \$	1 356.00 \$	359.96 \$	73.45 \$
02 11000 241	F.S.S. ÉLUS	331.04 \$	1 655.19 \$	2 050.00 \$	394.81 \$	80.74 \$
02 11000 261	RQAP ÉLUS	152.24 \$	761.28 \$	570.00 \$	(191.28)\$	133.56 \$
02 11000 310	FRAIS DE DEPLACEMENTS	439.80 \$	1 278.84 \$	3 000.00 \$	1 721.16 \$	42.63 \$
02 11000 321	POSTE-CONSEIL	201.57 \$	201.57 \$	125.00 \$	(76.57)\$	161.26 \$
02 11000 346	COLLOQUE ET CONGRES		1 637.81 \$	1 650.00 \$	12.19 \$	99.26 \$
02 11000 412	SERVICES JURIDIQUES			1 500.00 \$	1 500.00 \$	
02 11000 414	CONTRAT SERVICE INFORMATIQUE			1 760.00 \$	1 760.00 \$	
02 11000 419	TRADUCTION CONSEIL MUNICIPAL		524.94 \$	1 500.00 \$	975.06 \$	35.00 \$
02 11000 453	FRAIS DE SERVICE - EMPLOYEUR D	77.16 \$	467.56 \$	540.00 \$	72.44 \$	86.59 \$
02 11000 454	FORMATION ELUS	236.22 \$	236.22 \$	4 000.00 \$	3 763.78 \$	5.91 \$
02 11000 493	RECEPTIONS			500.00 \$	500.00 \$	
02 11000 494	COTISATION ET ABONNEMENTS		335.00 \$	845.00 \$	510.00 \$	39.64 \$
02 11000 610	ALIMENT-BOISSON	8.74 \$	8.74 \$	100.00 \$	91.26 \$	8.74 \$
02 11000 670	FOURN. BUREAU CONSEIL		4 509.33 \$	470.00 \$	(4 039.33)\$	959.43 \$
02 11000 951	QUOTE PART MRC - LEGISLATION		12 899.00 \$	12 899.00 \$		100.00 \$
02 11000 970	SUBVENTIONS ET DONS	50.00 \$	1 221.50 \$	2 100.00 \$	878.50 \$	58.17 \$
02 11000	TOTAL CONSEIL	13 353.37 \$	85 019.98 \$	109 064.00 \$	24 044.02 \$	77.95 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 12000	APPLICATION DE LA LOI					
02 12000 412	COUR MUNICIPALE		1 923.95 \$	2 500.00 \$	576.05 \$	76.96 \$
02 12010 412	FRAIS DE PERCEPTION	70.86 \$	4 577.07 \$	8 500.00 \$	3 922.93 \$	53.85 \$
02 12000	TOTAL APPLICATION DE LA LOI	70.86 \$	6 501.02 \$	11 000.00 \$	4 498.98 \$	59.10 \$
02 13000	GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE					
02 13000 141	SALAIRE ADMINISTRATION	20 462.22 \$	136 108.53 \$	140 904.00 \$	4 795.47 \$	96.60 \$
02 13000 145	VACANCES CUMULÉES	718.61 \$	5 385.33 \$	13 974.00 \$	8 588.67 \$	38.54 \$
02 13000 212	RÉGIME DE RETRAITE	1 037.72 \$	6 911.28 \$	7 045.00 \$	133.72 \$	98.10 \$
02 13000 222	R.R.Q.	627.94 \$	7 125.81 \$	7 850.00 \$	724.19 \$	90.77 \$
02 13000 232	ASSURANCE-EMPLOI ADM	216.97 \$	2 439.71 \$	2 823.00 \$	383.29 \$	86.42 \$
02 13000 242	F.S.S.	937.27 \$	6 599.86 \$	6 003.00 \$	(596.86)\$	109.94 \$
02 13000 252	C.S.S.T. ADM	418.03 \$	3 900.52 \$	3 035.00 \$	(865.52)\$	128.52 \$
02 13000 262	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE	159.19 \$	1 128.27 \$	1 081.00 \$	(47.27)\$	104.37 \$
02 13000 282	ASSURANCES COLLECTIVES	1 672.51 \$	10 636.54 \$	7 921.00 \$	(2 715.54)\$	134.28 \$
02 13000 310	FRAIS DE DEPLACEMENTS	289.74 \$	1 078.70 \$	2 350.00 \$	1 271.30 \$	45.90 \$
02 13000 321	FRAIS DE POSTE ADM	8.82 \$	5 053.56 \$	5 500.00 \$	446.44 \$	91.88 \$
02 13000 331	COMMUNICATIONS ADM	838.34 \$	5 358.54 \$	6 500.00 \$	1 141.46 \$	82.44 \$
02 13000 341	JOURNAUX ET REVUES		152.23 \$	350.00 \$	197.77 \$	43.49 \$
02 13000 345	PUBLICITE ET INFORMATION		1 318.66 \$	1 750.00 \$	431.34 \$	75.35 \$
02 13000 346	CONGRES ADMQ		1 381.19 \$	1 500.00 \$	118.81 \$	92.08 \$
02 13000 412	SERVICES JURIDIQUES		6 611.23 \$	12 000.00 \$	5 388.77 \$	55.09 \$
02 13000 413	VERIFICATEURS COMPTABLES	47.24 \$	11 375.39 \$	16 000.00 \$	4 624.61 \$	71.10 \$
02 13000 414	CONTRAT SERVICE INFORMATIQ PG		9 784.83 \$	9 267.00 \$	(517.83)\$	105.59 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 13000 423	RESPONSABILITÉ CIVILE		13 450.36 \$	13 037.00 \$	(413.36)\$	103.17 \$
02 13000 424	ASSURANCES PROFESSIONNELLES		1 222.00 \$	700.00 \$	(522.00)\$	174.57 \$
02 13000 453	SERVICES TECHNIQUES GENIE	207.96 \$	3 144.95 \$	2 300.00 \$	(844.95)\$	136.74 \$
02 13000 494	ASSOCIATIONS & ABONNEMENTS		1 373.74 \$	1 360.00 \$	(13.74)\$	101.01 \$
02 13000 496	FRAIS DE BANQUE	(21.27)\$	(21.27)\$	400.00 \$	421.27 \$	(5.32)\$
02 13000 517	LOCATION PHOTOCOPIE & TIMBREUSE	684.52 \$	6 845.20 \$	9 080.00 \$	2 234.80 \$	75.39 \$
02 13000 527	CONTRAT ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	471.94 \$	3 258.96 \$	3 000.00 \$	(258.96)\$	108.63 \$
02 13000 610	ALIMENTS ET BOISSONS	5.98 \$	374.30 \$	1 000.00 \$	625.70 \$	37.43 \$
02 13000 645	EQUIPEMENT DE BUREAU	100.79 \$	4 270.35 \$	5 200.00 \$	725.58 \$	86.05 \$
02 13000 660	ARTICLES DE NETTOYAGE.		107.01 \$	350.00 \$	242.99 \$	30.57 \$
02 13000 670	FOURNITURES DE BUREAU ADM	5.95 \$	6 264.48 \$	6 275.00 \$	10.52 \$	99.83 \$
02 13000 681	ELECTRICITE & CHAUFFAGE HOTEL	299.97 \$	3 971.76 \$	5 500.00 \$	1 528.24 \$	72.21 \$
02 13000 690	BIEN NON DURABLE		521.77 \$	200.00 \$	(321.77)\$	260.89 \$
02 13000 881	-INT. SUR EMPRUNT TEMPORAIRE			4 800.00 \$	4 800.00 \$	
02 13000 951	QUOTE PART MRC - GESTION FINAN		11 257.00 \$	11 257.00 \$		100.00 \$
02 13010 496	FRAIS VISA & DEBIT	1 502.88 \$	6 098.42 \$	5 000.00 \$	(1 098.42)\$	121.97 \$
02 13020 496	INTÉRÊT SUR MARGE DE CRÉDIT			2 000.00 \$	2 000.00 \$	
02 13000	TOTAL GESTION FINANCIÈRE ET ADMINIS	30 693.32 \$	284 489.21 \$	317 312.00 \$	32 618.72 \$	89.72 \$
02 14000	GREFFE					
02 14000 141	SALAIRE GREFFE	1 999.80 \$	44 061.50 \$	66 324.00 \$	22 262.50 \$	66.43 \$
02 14000 145	VACANCES CUMULÉES		350.13 \$	3 430.00 \$	3 079.87 \$	10.21 \$
02 14000 212	RÉGIME DE RETRAITE	99.99 \$	1 867.52 \$	3 141.00 \$	1 273.48 \$	59.46 \$
02 14000 222	R.R.Q.	110.32 \$	2 489.13 \$	3 909.00 \$	1 419.87 \$	63.68 \$
02 14000 232	ASSURANCE-EMPLOI GREFFE	36.39 \$	839.06 \$	1 202.00 \$	362.94 \$	69.81 \$
02 14000 242	F.S.S.	91.95 \$	2 090.93 \$	2 676.00 \$	585.07 \$	78.14 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 14000 252	C.S.S.T. GREFFE	41.01 \$	1 396.05 \$	1 406.00 \$	9.95 \$	99.29 \$
02 14000 262	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE	15.33 \$	353.49 \$	482.00 \$	128.51 \$	73.34 \$
02 14000 282	ASSURANCES COLLECTIVES	197.73 \$	4 840.07 \$	5 391.00 \$	550.93 \$	89.78 \$
02 14000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT	10.45 \$	442.29 \$	240.00 \$	(202.29)\$	184.29 \$
02 14000 321	FRAIS DE POSTE GREFFE	(13.80)\$	22.41 \$	250.00 \$	98.45 \$	60.62 \$
02 14000 345	AVIS, PUBLICATIONS, SEO	176.38 \$	176.38 \$	1 000.00 \$	39.79 \$	96.02 \$
02 14000 412	SERVICES JURIDIQUES			1 000.00 \$	1 000.00 \$	
02 14000 419	ARCHIVES		146.98 \$	2 800.00 \$	2 653.02 \$	5.25 \$
02 14000 454	SERVICES DE FORMATION	322.31 \$	872.44 \$	2 350.00 \$	1 477.56 \$	37.13 \$
02 14000 610	ALIMENT-BOISSON - ÉLECTION			150.00 \$	150.00 \$	
02 14000 670	FOURNITURES DE BUREAU GREFFE		1 762.37 \$	1 600.00 \$	(162.37)\$	110.15 \$
02 14010 414	CONTRAT SERVICE PERFAS		4 359.17 \$	3 947.00 \$	(449.36)\$	111.38 \$
02 14000	TOTAL GREFFE	3 087.86 \$	66 069.92 \$	101 298.00 \$	34 277.92 \$	66.16 \$
02 15000	ÉVALUATION					
02 15000 345	AVIS PUBLIC- ÉVALUATION			350.00 \$	350.00 \$	
02 15000 412	EVALUATION - SERV. JURIDIQUES			3 000.00 \$	3 000.00 \$	
02 15000 417	CONFECTION DU ROLE TRIENNAL		39 342.29 \$	40 479.00 \$	1 136.71 \$	97.19 \$
02 15000 419	MUTATIONS BUREAU DE LA PUBLICI	36.00 \$	352.00 \$	450.00 \$	98.00 \$	78.22 \$
02 15000 951	QUOTE PART MRC AJUST RFU		33 605.00 \$	33 605.00 \$		100.00 \$
02 15020 417	TENUE A JOUR DU ROLE (MRC)			1 150.00 \$	1 150.00 \$	
02 15000	TOTAL ÉVALUATION	36.00 \$	73 299.29 \$	79 034.00 \$	5 734.71 \$	92.74 \$
02 16000	GESTION DU PERSONNEL					



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 16000 416	SERVICE RELATIONS DE TRAVAIL	13.59 \$	78.36 \$	800.00 \$	721.64 \$	9.80 \$
02 16000 454	FORMATION ADMINISTRATION		1 442.16 \$	1 500.00 \$	57.84 \$	96.14 \$
02 16000	TOTAL GESTION DU PERSONNEL	13.59 \$	1 520.52 \$	2 300.00 \$	779.48 \$	66.11 \$
02 19000	AUTRES					
02 19000 141	SALAIRE AUTRES		2 376.19 \$	7 226.00 \$	4 849.81 \$	32.88 \$
02 19000 145	JOURS DE VACANCES		95.06 \$	399.00 \$	303.94 \$	23.82 \$
02 19000 212	RÉGIME DE RETRAITE			311.00 \$	311.00 \$	
02 19000 222	R.R.Q.		117.70 \$	442.00 \$	324.30 \$	26.63 \$
02 19000 232	ASSURANCE-EMPLOI ADM AUTRES		43.25 \$	236.00 \$	192.75 \$	18.33 \$
02 19000 242	F.S.S.		102.24 \$	308.00 \$	205.76 \$	33.19 \$
02 19000 252	C.S.S.T. AUTRES		45.60 \$	157.00 \$	111.40 \$	29.04 \$
02 19000 262	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE		18.23 \$	55.00 \$	36.77 \$	33.15 \$
02 19000 282	ASSURANCES COLLECTIVES		33.02 \$	488.00 \$	454.98 \$	6.77 \$
02 19000 419	SERVICES TECHNIQUES	119.02 \$	5 179.71 \$	6 000.00 \$	510.87 \$	91.49 \$
02 19000 421	ASSURANCE HOTEL DE VILLE		2 285.42 \$	686.00 \$	(1 599.42)\$	333.15 \$
02 19000 495	CONCIERGERIE HOTEL DE VILLE		223.76 \$	400.00 \$	176.24 \$	55.94 \$
02 19000 522	ENTRETIEN HOTEL DE VILLE		1 646.20 \$	1 500.00 \$	(146.20)\$	109.75 \$
02 19000 620	AMÉNAGEMENT EXTERIEUR HDV		367.45 \$	750.00 \$	382.55 \$	48.99 \$
02 19000 645	EQUIPEMENT DIVERS HDV		1 996.64 \$	2 100.00 \$	103.36 \$	95.08 \$
02 19000 975	AMORTISSEMENT ADM			10 383.00 \$	10 383.00 \$	
02 19000 985	MAUVAISES CRÉANCES			4 800.00 \$	4 800.00 \$	
02 19010 951	QUOTE PART - SUPPORT TECH INF		29 369.00 \$	29 369.00 \$		100.00 \$
02 19020 951	QUOTE PART FIBRE OPTIQUE		2 141.00 \$	2 141.00 \$		100.00 \$
02 19030 951	QUOTE PART AUTRES DEPENSES			(1 062.00)\$	(1 062.00)\$	



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 19000	TOTAL AUTRES	119.02 \$	46 040.47 \$	66 689.00 \$	20 339.11 \$	69.50 \$
02 10000	TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	47 374.02 \$	562 940.41 \$	686 697.00 \$	122 292.94 \$	82.19 \$
02 20000	SÉCURITÉ PUBLIQUE					
02 21000	POLICE					
02 21000 441	CONTRIBUTION A LA S.Q.		220 000.00 \$	226 188.00 \$	6 188.00 \$	97.26 \$
02 21020 441	CENTRE D'URGENCE 911		7 333.30 \$	9 000.00 \$	1 666.70 \$	81.48 \$
02 21000	TOTAL POLICE		227 333.30 \$	235 188.00 \$	7 854.70 \$	96.66 \$
02 22000	SÉCURITÉ INCENDIE					
02 22000 141	SALAIRE INCENDIE	9 931.41 \$	48 235.84 \$	54 635.00 \$	6 399.16 \$	88.29 \$
02 22000 145	VACANCES CUMULÉES		0.35 \$	1 632.00 \$	1 631.65 \$	0.02 \$
02 22000 212	RÉGIME DE RETRAITE			100.00 \$	100.00 \$	
02 22000 222	R.R.Q.	209.36 \$	425.98 \$	1 637.00 \$	1 211.02 \$	26.02 \$
02 22000 232	ASSURANCE-EMPLOI	16.21 \$	8.38 \$	360.00 \$	351.62 \$	2.33 \$
02 22000 242	F.S.S.	360.99 \$	965.14 \$	2 327.00 \$	1 361.86 \$	41.48 \$
02 22000 252	C.S.S.T. INCENDIE	160.97 \$	483.03 \$	1 082.00 \$	598.97 \$	44.64 \$
02 22000 262	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE	76.17 \$	342.12 \$	670.00 \$	327.88 \$	51.06 \$
02 22000 281	ASSURANCE ACCIDENT POMPIER		818.00 \$	5 038.00 \$	4 220.00 \$	16.24 \$
02 22000 310	FRAIS DE DÉPLACEMENTS		850.85 \$	750.00 \$	(100.85)\$	113.45 \$
02 22000 321	FRAIS DE POSTE SSI	12.91 \$	164.71 \$	120.00 \$	(44.71)\$	137.26 \$
02 22000 322	FRET ET MESSAGERIES		355.05 \$	400.00 \$	44.95 \$	88.76 \$
02 22000 331	COMMUNICATIONS INCENDIE	1 523.05 \$	3 446.51 \$	4 400.00 \$	953.49 \$	78.33 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 22000 345	PUBLICITÉ PRÉVENTION		627.96 \$	500.00 \$	(127.96)\$	125.59 \$
02 22000 414	HONORAIRES PROFESSIONNELS	5 093.08 \$	75 077.92 \$	66 931.00 \$	(8 146.92)\$	112.17 \$
02 22000 419	SERVICES PROF ET AUTRES FRAIS			1 460.00 \$	1 460.00 \$	
02 22000 421	ASSURANCE CASERNE		1 359.67 \$	1 258.00 \$	(101.67)\$	108.08 \$
02 22000 425	ASSURANCE CAMIONS INCENDIE		2 347.00 \$	2 423.00 \$	76.00 \$	96.86 \$
02 22000 442	ENTRAIDE INCENDIE		1 236.58 \$	4 000.00 \$	2 763.42 \$	30.91 \$
02 22000 454	FORMATION SERVICE D'INCENDIE	2 267.74 \$	9 029.89 \$	14 465.00 \$	5 435.11 \$	62.43 \$
02 22000 455	IMMATRICULATION VEHICULES		2 690.61 \$	2 975.00 \$	284.39 \$	90.44 \$
02 22000 511	LOCATION DE BATIMENT	580.96 \$	5 809.60 \$	7 356.00 \$	1 546.40 \$	78.98 \$
02 22000 516	LOCATIONS ÉQUIPEMENTS			3 600.00 \$	3 600.00 \$	
02 22000 522	ENTRETIEN REPARATION CASERNE		3 545.87 \$	4 000.00 \$	454.13 \$	88.65 \$
02 22000 525	ENTRETIEN REPARATION CAMIONS	1 595.47 \$	4 116.00 \$	5 420.00 \$	1 304.00 \$	75.94 \$
02 22000 526	ENTRETIEN REPAR EQUIPEMENT	4 075.17 \$	7 513.53 \$	8 230.00 \$	696.64 \$	91.54 \$
02 22000 610	REPAS BREUVAGES INTERVENTION	33.76 \$	434.79 \$	950.00 \$	515.21 \$	45.77 \$
02 22000 631	ESSENCE DIESEL CAMION	695.10 \$	3 039.20 \$	4 000.00 \$	960.80 \$	75.98 \$
02 22000 632	HUILE CHAUFFAGE CASERNE	691.71 \$	691.71 \$	1 000.00 \$	308.29 \$	69.17 \$
02 22000 639	AUTRES	486.27 \$	1 144.76 \$	3 330.00 \$	2 185.24 \$	34.38 \$
02 22000 643	PETITS OUTILS		3 124.41 \$	2 920.00 \$	(234.39)\$	108.03 \$
02 22000 649	AUTRES PIECES & ACCESSOIRES	115.44 \$	653.77 \$	900.00 \$	246.23 \$	72.64 \$
02 22000 650	VETEMENTS CHAUSSURES & ACCES	419.95 \$	1 577.66 \$	4 855.00 \$	2 530.91 \$	47.87 \$
02 22000 670	FOURNITURES BUREAU INCENDIE	44.62 \$	1 755.00 \$	2 025.00 \$	270.00 \$	86.67 \$
02 22000 681	ELECTRICITE CASERNE	247.38 \$	3 957.36 \$	4 000.00 \$	42.64 \$	98.93 \$
02 22000 690	AUTRES BIENS NON DURABLES		149.15 \$	1 095.00 \$	945.85 \$	13.62 \$
02 22000 951	QUOTE PART SÉCURITÉ INCENDIE		13 160.00 \$	13 160.00 \$		100.00 \$
02 22000 975	AMORTISSEMENT INCENDIE			38 390.00 \$	38 390.00 \$	
02 22000	TOTAL SÉCURITÉ INCENDIE	28 637.72 \$	199 138.40 \$	272 394.00 \$	72 459.36 \$	73.40 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 23000	SÉCURITÉ CIVILE					
02 23000 310	FRAIS DE DEPLACEMENTS			150.00 \$	150.00 \$	
02 23000 345	PUBLICITÉ ET INFORMATION			90.00 \$	90.00 \$	
02 23000 414	HON. PROF. CONSULTANT	427.03 \$	4 270.30 \$	4 880.00 \$	609.70 \$	87.51 \$
02 23000 454	FORMATION SÉCURITÉ CIVILE			725.00 \$	725.00 \$	
02 23000 519	ENTENTE CENTRE D'HEBERGEMENT		1 600.00 \$	1 600.00 \$		100.00 \$
02 23000 526	ENTRETIEN EQUIPEMENT		339.13 \$	450.00 \$	110.87 \$	75.36 \$
02 23000 631	ESSENCE DIESEL URGENCES			315.00 \$	315.00 \$	
02 23000 670	FOURNITURES DE BUREAU			290.00 \$	290.00 \$	
02 23000 991	ASSISTANCE AIDE AUX SINITRES	925.00 \$	1 195.56 \$	1 225.00 \$	29.44 \$	97.60 \$
02 23000	TOTAL SÉCURITÉ CIVILE	1 352.03 \$	7 404.99 \$	9 725.00 \$	2 320.01 \$	76.14 \$
02 29000	AUTRES					
02 29000 499	PATROUILLE CANINES	1 102.37 \$	11 023.70 \$	14 000.00 \$	2 976.30 \$	78.74 \$
02 29000 629	DEMOLITIONS	26 767.57 \$	26 767.57 \$		(26 767.57)\$	
02 29000	TOTAL AUTRES	27 869.94 \$	37 791.27 \$	14 000.00 \$	(23 791.27)\$	269.94 \$
02 20000	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	57 859.69 \$	471 667.96 \$	531 307.00 \$	58 842.80 \$	88.92 \$
02 30000	TRANSPORT					
02 31000	RÉSEAU ROUTIER					
02 32000	VOIRIE MUNICIPALE					



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 32000 141	SALAIRE VOIRIE	15 868.21 \$	143 773.21 \$	149 685.00 \$	5 911.79 \$	96.05 \$
02 32000 145	VACANCES CUMULÉES	582.38 \$	4 686.87 \$	7 061.00 \$	2 374.13 \$	66.38 \$
02 32000 212	RÉGIME DE RETRAITE	116.66 \$	1 088.39 \$	5 233.00 \$	4 144.61 \$	20.80 \$
02 32000 222	R.R.Q.	907.08 \$	7 940.09 \$	6 817.00 \$	(1 123.09)\$	116.47 \$
02 32000 232	ASSURANCE-EMPLOI	322.93 \$	2 791.66 \$	3 045.00 \$	253.34 \$	91.68 \$
02 32000 242	F.S.S.	772.91 \$	6 735.67 \$	4 886.00 \$	(1 849.67)\$	137.86 \$
02 32000 252	C.S.S.T. VOIRIE	344.71 \$	4 590.64 \$	2 506.00 \$	(2 084.64)\$	183.19 \$
02 32000 262	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE	136.07 \$	1 176.35 \$	880.00 \$	(296.35)\$	133.68 \$
02 32000 282	ASSURANCES COLLECTIVES	530.63 \$	5 923.31 \$	8 544.00 \$	2 620.69 \$	69.33 \$
02 32000 310	FRAIS DE DEPLACEMENTS	23.10 \$	1 916.34 \$	3 500.00 \$	1 583.66 \$	54.75 \$
02 32000 321	FRAIS POSTE VOIRIE		468.63 \$	300.00 \$	(168.63)\$	156.21 \$
02 32000 331	COMMUNICATIONS VOIRIE	118.47 \$	1 184.71 \$	1 530.00 \$	345.29 \$	77.43 \$
02 32000 345	AVIS, PUBLICATION ET SEAO		138.58 \$		(138.58)\$	
02 32000 411	HON. PROF. SERV. GENIE		11 247.07 \$	10 000.00 \$	(2 538.93)\$	125.39 \$
02 32000 413	COMPTABILITE & VERIFICATION			1 100.00 \$	1 100.00 \$	
02 32000 453	DYNAMITAGE		15 002.71 \$	20 000.00 \$	4 997.29 \$	75.01 \$
02 32000 454	FORMATION VOIRIE		2 796.75 \$	1 725.00 \$	(1 071.75)\$	162.13 \$
02 32000 455	IMMATRICULATION DES VÉHICULES		3 584.31 \$	3 800.00 \$	215.69 \$	94.32 \$
02 32000 516	LOCATION DE MACHINERIE VOIRIE		45 816.41 \$	60 000.00 \$	14 183.59 \$	76.36 \$
02 32000 521	ENTR ET REP DES CHEMINS	2 670.00 \$	30 101.23 \$	88 000.00 \$	39 964.44 \$	54.59 \$
02 32000 522	ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL	174.38 \$	2 079.42 \$	2 000.00 \$	(79.42)\$	103.97 \$
02 32000 525	ENTRETIEN VEHICULES	2 000.81 \$	7 583.50 \$	10 000.00 \$	2 416.50 \$	75.84 \$
02 32000 526	ENTRETIEN EQUIPEMENTS		5 098.22 \$	8 000.00 \$	2 901.78 \$	63.73 \$
02 32000 610	ALIMENT-BOISSON		429.24 \$	500.00 \$	70.76 \$	85.85 \$
02 32000 621	PIERRE-SABLE-GRAVIER	4 026.85 \$	27 025.03 \$	30 000.00 \$	2 974.97 \$	90.08 \$
02 32000 623	PONCEAUX BORDURES ET AUTRES		998.34 \$	3 500.00 \$	2 501.66 \$	28.52 \$
02 32000 625	ASPHALTE	535.00 \$	16 230.67 \$	22 000.00 \$	5 769.33 \$	73.78 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 32000 626	TERRE	779.30 \$	779.30 \$		(779.30)\$	
02 32000 631	ESSENCE ET HUILE DIESEL	2 085.32 \$	11 502.80 \$	10 000.00 \$	(1 502.80)\$	115.03 \$
02 32000 632	HUILE CHAUFFAGE GARAGE	2 075.14 \$	2 075.14 \$	6 000.00 \$	3 924.86 \$	34.59 \$
02 32000 641	ARTICLES DE QUINCAILLERIE	172.45 \$	217.22 \$	800.00 \$	582.78 \$	27.15 \$
02 32000 643	PETITS OUTILS		67.78 \$	3 500.00 \$	3 432.22 \$	1.94 \$
02 32000 649	AUTRES PIECES		52.54 \$	400.00 \$	347.46 \$	13.14 \$
02 32000 650	VETEMENTS CHAUSSURES & ACCES		2 492.74 \$	1 500.00 \$	(992.74)\$	166.18 \$
02 32000 670	FOURNITURES DE BUREAU VOIRIE		326.55 \$	500.00 \$	173.45 \$	65.31 \$
02 32000 681	ELECTRICITE GARAGE	247.37 \$	3 758.80 \$	5 000.00 \$	1 241.20 \$	75.18 \$
02 32000 690	BIENS NON DURABLES		189.86 \$	200.00 \$	10.14 \$	94.93 \$
02 32000 699	AUTRES IMPREVU & CONTINGENCES	157.48 \$	157.48 \$		(157.48)\$	
02 32000 951	QUOTES-PARTS-GÉNIE CIVIL		57 941.00 \$	57 941.00 \$		100.00 \$
02 32000 975	AMORTISSEMENT VOIRIE			37 674.00 \$	37 674.00 \$	
02 32000	TOTAL VOIRIE MUNICIPALE	34 647.25 \$	429 968.56 \$	578 127.00 \$	128 932.25 \$	77.70 \$
02 33000	ENLÈVEMENT DE LA NEIGE					
02 33000 141	SALAIRE DENEIGEMENT			32 415.00 \$	32 415.00 \$	
02 33000 145	VACANCES CUMULÉS			2 230.00 \$	2 230.00 \$	
02 33000 212	RÉGIME DE RETRAITE			1 621.00 \$	1 621.00 \$	
02 33000 222	R.R.Q.			2 012.00 \$	2 012.00 \$	
02 33000 232	ASSURANCE-EMPLOI			611.00 \$	611.00 \$	
02 33000 242	F.S.S.			1 381.00 \$	1 381.00 \$	
02 33000 252	C.S.S.T. NEIGE			712.00 \$	712.00 \$	
02 33000 262	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE			249.00 \$	249.00 \$	
02 33000 282	ASSURANCES COLLECTIVES			2 465.00 \$	2 465.00 \$	
02 33000 443	DENEIGEMENT CHEMINS MUNICIPAUX		119 328.97 \$	246 643.00 \$	127 314.03 \$	48.38 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 33010 443	DÉNEIGEMENT CH MILLE ISLES		48 832.98 \$	97 666.00 \$	48 833.02 \$	50.00 \$
02 33000	TOTAL ENLÈVEMENT DE LA NEIGE		168 161.95 \$	388 005.00 \$	219 843.05 \$	43.34 \$
02 34000	ÉCLAIRAGE DES RUES					
02 34000 681	ECLAIRAGE DES RUES	761.96 \$	7 713.20 \$	8 993.00 \$	1 279.80 \$	85.77 \$
02 34001 681	ECLAIRAGE AU LAC MASSIE	410.20 \$	4 152.50 \$	4 843.00 \$	690.50 \$	85.74 \$
02 34002 681	ECLAIRAGE DE LA RUE SPINNEY	102.05 \$	1 033.08 \$	1 205.00 \$	171.92 \$	85.73 \$
02 34000	TOTAL ÉCLAIRAGE DES RUES	1 274.21 \$	12 898.78 \$	15 041.00 \$	2 142.22 \$	85.76 \$
02 35500	CIRCULATION ET STATIONNEMENT					
02 35500 521	PEINTURE DE LIGNES- CHEMINS		6 268.19 \$	12 405.00 \$	6 136.81 \$	50.53 \$
02 35500 645	SIGNALISATION ET PLAQUE DE RUE		865.81 \$	4 300.00 \$	3 225.27 \$	24.99 \$
02 35500	TOTAL CIRCULATION ET STATIONNEMENT		7 134.00 \$	16 705.00 \$	9 362.08 \$	43.96 \$
02 31000	TOTAL RÉSEAU ROUTIER	35 921.46 \$	618 163.29 \$	997 878.00 \$	360 279.60 \$	63.90 \$
02 36000	TRANSPORT COLLECTIF					
02 37000	TRANSPORT EN COMMUN					
02 37000 951	QUOTE PART- TRANSPORT ADAPTÉ		8 667.00 \$	8 667.00 \$		100.00 \$
02 37000	TOTAL TRANSPORT EN COMMUN		8 667.00 \$	8 667.00 \$		100.00 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 36000	TOTAL TRANSPORT COLLECTIF		8 667.00 \$	8 667.00 \$		100.00 \$
02 39000	AUTRES					
02 39000 421	ASSURANCE GARAGE MUNICIPAL		1 359.67 \$	1 258.00 \$	(101.67)\$	108.08 \$
02 39000 425	ASSURANCE CAMION VOIRIE		2 347.00 \$	2 423.00 \$	76.00 \$	96.86 \$
02 39000 521	POLITIQUE D'AIDE A ENTRETIEN	2 577.48 \$	2 577.48 \$	10 000.00 \$	7 422.52 \$	25.77 \$
02 39000	TOTAL AUTRES	2 577.48 \$	6 284.15 \$	13 681.00 \$	7 396.85 \$	45.93 \$
02 30000	TOTAL TRANSPORT	38 498.94 \$	633 114.44 \$	1 020 226.00 \$	367 676.45 \$	63.96 \$
02 40000	HYGIÈNE DU MILIEU					
02 41000	EAU ET ÉGOUT					
02 41200	APPROVISIONNEMENT/ TRAITEMENT DE L'EAU					
02 41200 444	ANALYSE D'EAU- HOTEL DE VILLE			152.00 \$	152.00 \$	
02 41210 444	ANALYSE D'EAU- GARAGE		301.62 \$	390.00 \$	88.38 \$	77.34 \$
02 41200	TOTAL APPROVISIONNEMENT/ TRAITEMENT		301.62 \$	542.00 \$	240.38 \$	55.65 \$
02 41000	TOTAL EAU ET ÉGOUT		301.62 \$	542.00 \$	240.38 \$	55.65 \$
02 45000	MATIÈRES RÉSIDUELLES					



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PÉRIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 45100	DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS					
02 45110	COLLECTE ET TRANSPORT					
02 45110 446	ENLEVEMENT DES ORDURES	6 867.23 \$	61 805.07 \$	82 405.00 \$	20 599.93 \$	75.00 \$
02 45111 446	ENTENTES ST-SO ET ST-ANNE			275.00 \$	275.00 \$	
02 45110	TOTAL COLLECTE ET TRANSPORT	6 867.23 \$	61 805.07 \$	82 680.00 \$	20 874.93 \$	74.75 \$
02 45120	ÉLIMINATION					
02 45120 446	ENFOUISSEMENT	2 240.88 \$	23 080.26 \$	31 221.00 \$	8 140.74 \$	73.93 \$
02 45120 670	FOURN. BUREAU, ORDURES		2 818.47 \$	2 800.00 \$	(18.47)\$	100.66 \$
02 45120	TOTAL ÉLIMINATION	2 240.88 \$	25 898.73 \$	34 021.00 \$	8 122.27 \$	76.13 \$
02 45100	TOTAL DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMI	9 108.11 \$	87 703.80 \$	116 701.00 \$	28 997.20 \$	75.15 \$
02 45200	MATIÈRES RECYCLABLES					
02 45201	COLLECTE SÉLECTIVE					
02 45210	COLLECTE ET TRANSPORT					
02 45210 321	FRAIS POSTE RECYCLAGE			550.00 \$	550.00 \$	
02 45210 413	COMPTABILITE & VERIFICATION			200.00 \$	200.00 \$	
02 45210 446	RECYCLAGE	5 507.37 \$	49 566.46 \$	66 089.00 \$	16 522.54 \$	75.00 \$
02 45210 447	TRICENTRIS		3 511.75 \$	3 940.00 \$	428.25 \$	89.13 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 45210 670	FOURN. BUREAU, RECYCLAGE		1 537.80 \$	2 800.00 \$	1 262.20 \$	54.92 \$
02 45210 690	ACHATS DE BACS		5 015.78 \$	6 350.00 \$	1 334.22 \$	78.99 \$
02 45211 690	DECHETS DANGEREUX			750.00 \$	750.00 \$	
02 45210	TOTAL COLLECTE ET TRANSPORT	5 507.37 \$	59 631.79 \$	80 679.00 \$	21 047.21 \$	73.91 \$
02 45220	TRI ET CONDITIONNEMENT					
02 45220 446	ENTENTES ST-SO ET STE-ANNE		598.00 \$	265.00 \$	(333.00)\$	225.66 \$
02 45220	TOTAL TRI ET CONDITIONNEMENT		598.00 \$	265.00 \$	(333.00)\$	225.66 \$
02 45201	TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE	5 507.37 \$	60 229.79 \$	80 944.00 \$	20 714.21 \$	74.41 \$
02 45300	MATÉRIAUX SECS					
02 45300 959	ECOCENTRE	4 425.22 \$	44 009.37 \$	43 177.00 \$	(832.37)\$	101.93 \$
02 45300	TOTAL MATÉRIAUX SECS	4 425.22 \$	44 009.37 \$	43 177.00 \$	(832.37)\$	101.93 \$
02 45200	TOTAL MATIÈRES RECYCLABLES	9 932.59 \$	104 239.16 \$	124 121.00 \$	19 881.84 \$	83.98 \$
02 45000	TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	19 040.70 \$	191 942.96 \$	240 822.00 \$	48 879.04 \$	79.70 \$
02 46000	COURS D'EAU					
02 46000 413	SERV. TECHNIQUE - COURS D'EAU			8 000.00 \$	8 000.00 \$	
02 46000 459	TRAVAUX COURS D'EAU		15 152.20 \$	20 900.00 \$	5 747.80 \$	72.50 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 46000	TOTAL COURS D'EAU		15 152.20 \$	28 900.00 \$	13 747.80 \$	52.43 \$
02 47000	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT					
02 47000 141	SALAIRE PROTECT. ENVIRONNEMENT	5 659.50 \$	44 715.75 \$	40 530.00 \$	(4 185.75)\$	110.33 \$
02 47000 145	VACANCES CUMULÉES	339.57 \$	2 702.82 \$	2 432.00 \$	(270.82)\$	111.14 \$
02 47000 212	RÉGIME DE RETRAITE	282.99 \$	2 072.09 \$	2 027.00 \$	(45.09)\$	102.22 \$
02 47000 222	R.R.Q.	312.84 \$	2 582.31 \$	2 745.00 \$	162.69 \$	94.07 \$
02 47000 232	ASSURANCE-EMPLOI	102.99 \$	864.48 \$	941.00 \$	76.52 \$	91.87 \$
02 47000 242	F.S.S.	264.00 \$	2 194.20 \$	1 726.00 \$	(468.20)\$	127.13 \$
02 47000 252	C.S.S.T.	117.75 \$	1 017.09 \$	919.00 \$	(98.09)\$	110.67 \$
02 47000 262	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE	43.41 \$	364.24 \$	311.00 \$	(53.24)\$	117.12 \$
02 47000 282	ASSURANCES COLLECTIVES	648.27 \$	4 355.10 \$	4 658.00 \$	302.90 \$	93.50 \$
02 47000 310	DÉPLACEMENT ENVIRONNEMENT	212.80 \$	1 517.53 \$	1 500.00 \$	(17.53)\$	101.17 \$
02 47000 321	POSTE ENVIRONNEMENT		119.76 \$	800.00 \$	680.24 \$	14.97 \$
02 47000 331	COMMUNICATION	23.06 \$	230.58 \$	456.00 \$	225.42 \$	50.57 \$
02 47000 411	HONORAIRES PROFESSIONNELS		14 291.42 \$	15 000.00 \$	708.58 \$	95.28 \$
02 47000 412	-SERVICES JURIDIQUES			9 000.00 \$	9 000.00 \$	
02 47000 444	VÉRIF INSTALLATIONS SANITAIRES			500.00 \$	500.00 \$	
02 47000 453	PROGR.- SOUTIEN TECH DES LACS	150.00 \$	150.00 \$	450.00 \$	300.00 \$	33.33 \$
02 47000 454	FORMATION - ENVIRONNEMENT	577.50 \$	887.00 \$	1 250.00 \$	363.00 \$	70.96 \$
02 47000 494	COT. VERSEES ASSOC. & ABON		283.47 \$	450.00 \$	166.53 \$	62.99 \$
02 47000 610	ALIMENT-BOISSON			100.00 \$	100.00 \$	
02 47000 628	PROJETS ENVIRONNEMENTAUX		1 010.27 \$	1 380.00 \$	369.73 \$	73.21 \$
02 47000 650	VETEMENTS CHAUSSURES & ACCES			425.00 \$	425.00 \$	
02 47000 670	FOURNITURES DIVERSES	262.59 \$	430.12 \$	500.00 \$	69.88 \$	86.02 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 47000	TOTAL PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	8 997.27 \$	79 788.23 \$	88 100.00 \$	8 311.77 \$	90.57 \$
02 49000	AUTRES					
02 49000 951	QUOTE PART HYGIÈNE DU MILIEU		3 597.00 \$	3 597.00 \$		100.00 \$
02 49000	TOTAL AUTRES		3 597.00 \$	3 597.00 \$		100.00 \$
02 40000	TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	28 037.97 \$	290 782.01 \$	361 961.00 \$	71 178.99 \$	80.34 \$
02 60000	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT					
02 61000	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE					
02 61000 141	SALAIRE INSPECTEUR EN BATIMENT	12 415.49 \$	87 831.45 \$	104 878.00 \$	17 046.55 \$	83.75 \$
02 61000 145	VACANCES CUMULÉES	339.57 \$	2 216.17 \$	8 145.00 \$	5 928.83 \$	27.21 \$
02 61000 149	LIBÉRATION SYNDICALE	707.44 \$	707.44 \$		(707.44)\$	
02 61000 212	RÉGIME DE RETRAITE	656.16 \$	4 761.94 \$	5 244.00 \$	482.06 \$	90.81 \$
02 61000 222	R.R.Q.	514.29 \$	4 872.61 \$	6 063.00 \$	1 190.39 \$	80.37 \$
02 61000 232	ASSURANCE-EMPLOI	185.01 \$	1 679.59 \$	1 882.00 \$	202.41 \$	89.24 \$
02 61000 242	F.S.S.	584.28 \$	4 240.44 \$	4 467.00 \$	226.56 \$	94.93 \$
02 61000 252	C.S.S.T. URBANISME	260.58 \$	2 027.76 \$	2 270.00 \$	242.24 \$	89.33 \$
02 61000 262	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE	100.65 \$	730.40 \$	804.00 \$	73.60 \$	90.85 \$
02 61000 282	ASSURANCES COLLECTIVES	849.42 \$	5 904.98 \$	6 568.00 \$	663.02 \$	89.91 \$
02 61000 310	FRAIS DE DEPLACEMENTS	266.99 \$	2 252.07 \$	2 000.00 \$	(252.07)\$	112.60 \$
02 61000 321	FRAIS DE POSTES URB		0.99 \$	650.00 \$	649.01 \$	0.15 \$
02 61000 331	COMMUNICATIONS URBANISME		73.02 \$	120.00 \$	46.98 \$	60.85 \$
02 61000 345	PUBLICATIONS DEPARTEMENTS		902.88 \$	5 200.00 \$	4 297.12 \$	17.36 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 61000 346	COLLOQUE ET CONGRÈS		2 456.56 \$	2 900.00 \$	443.44 \$	84.71 \$
02 61000 412	SERVICES JURIDIQUES	1 497.45 \$	8 646.61 \$	20 000.00 \$	11 353.39 \$	43.23 \$
02 61000 414	CONTRAT SERVICE INFORMATIQ GM		8 968.28 \$	9 268.00 \$	262.55 \$	97.17 \$
02 61000 419	REGL. URBANISME & TRADUCTION		4 449.83 \$	15 000.00 \$	10 550.17 \$	29.67 \$
02 61000 454	FORMATION URBANISTE	309.50 \$	928.51 \$	1 465.00 \$	536.49 \$	63.38 \$
02 61000 494	COTISATIONS & ABONNEMENTS		1 396.66 \$	1 600.00 \$	203.34 \$	87.29 \$
02 61000 650	VETEMENTS CHAUSSURES & ACCES			325.00 \$	325.00 \$	
02 61000 670	FOURNITURES DE BUREAU URBANISM		1 672.10 \$	1 500.00 \$	(196.83)\$	113.12 \$
02 61000 951	QUOTE PART AMENAGEMENT URBANIS		58 021.00 \$	58 021.00 \$		100.00 \$
02 61010 951	QUOTE PART SURV ROUTE VERTE		946.00 \$	946.00 \$		100.00 \$
02 61000	TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZON	18 686.83 \$	205 687.29 \$	259 316.00 \$	53 566.81 \$	79.34 \$
02 62000	PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
02 62100	INDUSTRIES ET COMMERCE					
02 62100 321	FRAIS POSTE INFO MILLE-ISLES		646.43 \$	1 420.00 \$	773.57 \$	45.52 \$
02 62100 345	PUBLICITÉ INFO MILLE-ISLES		3 792.06 \$	3 680.00 \$	(112.06)\$	103.05 \$
02 62100 347	SITE WEB	26.19 \$	1 138.78 \$	2 600.00 \$	1 461.22 \$	43.80 \$
02 62100 454	SERVICES DE FORMATION			500.00 \$	500.00 \$	
02 62100 951	QUOTE PART MRC- CLD		6 420.00 \$	6 420.00 \$		100.00 \$
02 62100	TOTAL INDUSTRIES ET COMMERCE	26.19 \$	11 997.27 \$	14 620.00 \$	2 622.73 \$	82.06 \$
02 62000	TOTAL PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉC	26.19 \$	11 997.27 \$	14 620.00 \$	2 622.73 \$	82.06 \$
02 60000	TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	18 713.02 \$	217 684.56 \$	273 936.00 \$	56 189.54 \$	79.49 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 70000	LOISIRS ET CULTURE					
02 70100	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES					
02 70120	CENTRES COMMUNAUTAIRES					
02 70120 141	SALAIRE CENTRE COMMUNAUTAIRE	4 396.73 \$	6 726.77 \$	16 912.00 \$	10 185.23 \$	39.78 \$
02 70120 145	VACANCES CUMULÉES	175.88 \$	265.67 \$	901.00 \$	635.33 \$	29.49 \$
02 70120 212	REGIME DE RETRAITE			812.00 \$	812.00 \$	
02 70120 222	R.R.Q.	217.50 \$	332.76 \$	1 047.00 \$	714.24 \$	31.78 \$
02 70120 232	ASSURANCE-EMPLOI	80.02 \$	120.88 \$	404.00 \$	283.12 \$	29.92 \$
02 70120 242	F.S.S.	187.30 \$	283.62 \$	722.00 \$	438.38 \$	39.28 \$
02 70120 252	C.S.S.T. LOISIRS	83.54 \$	136.61 \$	375.00 \$	238.39 \$	36.43 \$
02 70120 262	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE	33.74 \$	50.96 \$	130.00 \$	79.04 \$	39.20 \$
02 70120 282	ASSURANCES COLLECTIVES	567.51 \$	704.07 \$	1 206.00 \$	501.93 \$	58.38 \$
02 70120 321	-POSTE			175.00 \$	175.00 \$	
02 70120 419	HONORAIRES PROFESSIONNELS		1 123.05 \$	2 390.00 \$	1 266.95 \$	46.99 \$
02 70120 421	ASSURANCE SALLE STRONG		2 935.97 \$	2 580.00 \$	(355.97)\$	113.80 \$
02 70120 522	ENTRETIEN SALLE STRONG		6 370.65 \$	500.00 \$	(5 870.65)\$	1 274.13 \$
02 70120 526	ENTRETIEN EQUIPEMENT STRONG		468.61 \$	800.00 \$	170.24 \$	78.72 \$
02 70120 670	FOURN. BUREAU, IMPRIMES &		756.86 \$	750.00 \$	(6.86)\$	100.91 \$
02 70120 681	ELECTRICITE	262.47 \$	5 898.40 \$	6 500.00 \$	601.60 \$	90.74 \$
02 70120 690	AUTRES BIENS NON DURABLES		839.55 \$	1 800.00 \$	960.45 \$	46.64 \$
02 70120	TOTAL CENTRES COMMUNAUTAIRES	6 004.69 \$	27 014.43 \$	38 004.00 \$	10 828.42 \$	71.51 \$
02 70130	PATINOIRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES					



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 70130 141	SALAIRE PATINOIRES		3 191.48 \$	21 400.00 \$	18 208.52 \$	14.91 \$
02 70130 145	VACANCES CUMULÉES		127.68 \$	1 155.00 \$	1 027.32 \$	11.05 \$
02 70130 146	VACANCES CUMULÉES			824.00 \$	824.00 \$	
02 70130 212	REGIME DE RETRAITE			1 125.00 \$	1 125.00 \$	
02 70130 222	R.R.Q.		108.86 \$	1 275.00 \$	1 166.14 \$	8.54 \$
02 70130 232	ASSURANCE-EMPLOI		60.36 \$	912.00 \$	851.64 \$	6.62 \$
02 70130 242	F.S.S.		141.26 \$	464.00 \$	322.74 \$	30.44 \$
02 70130 252	C.S.S.T. PATINOIRE		170.21 \$	164.00 \$	(6.21)\$	103.79 \$
02 70130 262	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE		25.44 \$	1 201.00 \$	1 175.56 \$	2.12 \$
02 70130 412	-SERVICES JURIDIQUES		12 264.09 \$	20 000.00 \$	7 735.91 \$	61.32 \$
02 70130 516	LOCATION PATINOIRE	125.98 \$	771.65 \$	1 400.00 \$	628.35 \$	55.12 \$
02 70130 522	ENTRETIEN PATINOIRE			750.00 \$	750.00 \$	
02 70130 641	ARTICLES DE QUINCAILLERIE		64.70 \$	100.00 \$	35.30 \$	64.70 \$
02 70130 643	PETITS OUTILS			250.00 \$	250.00 \$	
02 70130 650	VETEMENTS CHAUSSURES & ACCES			100.00 \$	100.00 \$	
02 70130 681	ELECTRICITE PATINOIRE	49.40 \$	843.64 \$	1 000.00 \$	156.36 \$	84.36 \$
02 70130	TOTAL PATINOIRES INTÉRIEURES ET EXT	175.38 \$	17 769.37 \$	52 120.00 \$	34 350.63 \$	34.09 \$
02 70150	PARCS ET TERRAINS DE JEUX					
02 70150 141	SALAIRE PARC TERRAINS JEUX		10 131.17 \$	16 023.00 \$	5 891.83 \$	63.23 \$
02 70150 145	VACANCES CUMULÉES		309.78 \$	817.00 \$	507.22 \$	37.92 \$
02 70150 212	REGIME DE RETRAITE			751.00 \$	751.00 \$	
02 70150 222	R.R.Q.		502.62 \$	997.00 \$	494.38 \$	50.41 \$
02 70150 232	ASSURANCE EMPLOI PARCS		184.39 \$	425.00 \$	240.61 \$	43.39 \$
02 70150 242	F.S.S.		435.21 \$	683.00 \$	247.79 \$	63.72 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 70150 252	C.S.S.T. PARC		203.09 \$	355.00 \$	151.91 \$	57.21 \$
02 70150 262	RÉGIME D'ASSURANCE PARENTALE		77.70 \$	123.00 \$	45.30 \$	63.17 \$
02 70150 282	ASSURANCES COLLECTIVES		283.61 \$	1 109.00 \$	825.39 \$	25.57 \$
02 70150 310	FRAIS DE DEPLACEMENTS	65.29 \$	248.79 \$	450.00 \$	201.21 \$	55.29 \$
02 70150 321	FRAIS DE POSTE CM			150.00 \$	150.00 \$	
02 70150 419	HONORAIRES SERVICE PARC JEUX		990.00 \$		(990.00)\$	
02 70150 520	ENTRETIEN PARC & TER. JEUX		468.97 \$	4 500.00 \$	4 031.03 \$	10.42 \$
02 70150 641	ARTICLES DE QUINCAILLERIE		747.96 \$	1 200.00 \$	452.04 \$	62.33 \$
02 70150 645	EQUIPEMENT PARC TERRAINS JEUX			4 000.00 \$	4 000.00 \$	
02 70150 975	AMORTISSEMENT PARC ET JEUX			6 000.00 \$	6 000.00 \$	
02 70150	TOTAL PARCS ET TERRAINS DE JEUX	65.29 \$	14 583.29 \$	37 583.00 \$	22 999.71 \$	38.80 \$
02 70170	EXPOSITIONS ET FOIRES					
02 70170 141	SALAIRE FOIRES	415.08 \$	15 516.85 \$	12 818.00 \$	(2 698.85)\$	121.06 \$
02 70170 145	VACANCES CUMULÉES	16.60 \$	632.71 \$	627.00 \$	(5.71)\$	100.91 \$
02 70170 212	REGIME DE RETRAITE			608.00 \$	608.00 \$	
02 70170 222	R.R.Q.	20.53 \$	776.74 \$	798.00 \$	21.26 \$	97.34 \$
02 70170 232	ASSURANCE EMPLOI FOIRES	7.56 \$	287.89 \$	330.00 \$	42.11 \$	87.24 \$
02 70170 242	F.S.S.	17.68 \$	673.95 \$	546.00 \$	(127.95)\$	123.43 \$
02 70170 252	C.S.S.T. FOIRES	7.89 \$	311.70 \$	285.00 \$	(26.70)\$	109.37 \$
02 70170 262	REGIME D'ASSURANCE PARENTALE	3.17 \$	121.29 \$	98.00 \$	(23.29)\$	123.77 \$
02 70170 282	ASSURANCES COLLECTIVES	51.60 \$	1 777.83 \$	888.00 \$	(889.83)\$	200.21 \$
02 70170 321	FRAIS DE POSTE FOIRES			377.00 \$	377.00 \$	
02 70170 419	TRADUCTION ET INFOGRAPHIE		3 129.05 \$	4 190.00 \$	1 060.95 \$	74.68 \$
02 70170 429	ASSURANCES BENEVOLES		273.00 \$	420.00 \$	147.00 \$	65.00 \$
02 70170 447	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES			375.00 \$	375.00 \$	



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 70170 459	PERMIS D'ALCOOL		45.00 \$	80.00 \$	35.00 \$	56.25 \$
02 70170 493	SERVICE DE TRAITEUR		1 567.36 \$	1 500.00 \$	(67.36)\$	104.49 \$
02 70170 516	LOCATION FOIRES	45.46 \$	956.78 \$	1 271.00 \$	314.22 \$	75.28 \$
02 70170 610	ALIMENT-BOISSON		508.99 \$	1 615.00 \$	1 106.01 \$	31.52 \$
02 70170 641	ARTICLES DE QUINCAILLERIE	172.22 \$	1 448.11 \$	3 265.00 \$	1 816.89 \$	44.35 \$
02 70170 670	FOURNITURES DE BUREAU		92.09 \$	100.00 \$	7.91 \$	92.09 \$
02 70170	TOTAL EXPOSITIONS ET FOIRES	757.79 \$	28 119.34 \$	30 191.00 \$	2 071.66 \$	93.14 \$
02 70190	AUTRES					
02 70190 345	ACTIVITÉ 0-5-30 CLUB DE MARCHE			4 710.00 \$	4 710.00 \$	
02 70190 447	CAMP DE JOUR	359.70 \$	2 153.99 \$	3 200.00 \$	1 046.01 \$	67.31 \$
02 70190 951	QUOTE PART EQUIP SUPRALOCAUX		21 186.32 \$	22 248.00 \$	1 061.68 \$	95.23 \$
02 70190	TOTAL AUTRES	359.70 \$	23 340.31 \$	30 158.00 \$	6 817.69 \$	77.39 \$
02 70100	TOTAL ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	7 362.85 \$	110 826.74 \$	188 056.00 \$	77 068.11 \$	59.02 \$
02 70200	ACTIVITÉS CULTURELLES					
02 70220	CENTRES COMMUNAUTAIRES					
02 70220 419	HONORAIRES PROFESSIONNELS		4 820.67 \$	17 500.00 \$	12 679.33 \$	27.55 \$
02 70220 421	ASSURANCE 1253		3 712.91 \$	3 436.00 \$	(276.91)\$	108.06 \$
02 70220 516	LOCATION MACHINERIE 1253	870.84 \$	870.84 \$		(870.84)\$	
02 70220 641	ARTICLES DE QUINCAILLERIE	60.00 \$	1 703.56 \$	2 000.00 \$	296.44 \$	85.18 \$
02 70220 681	ELECTRICITE 1253 MILLE-ISLES	32.31 \$	1 742.85 \$	2 000.00 \$	257.15 \$	87.14 \$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 70220	TOTAL CENTRES COMMUNAUTAIRES	963.15 \$	12 850.83 \$	24 936.00 \$	12 085.17 \$	51.54 \$
02 70230	BIBLIOTHÈQUES					
02 70230 447	REMBOURSEMENT BIBLIOTHÈQUE	20.00 \$	180.00 \$	300.00 \$	120.00 \$	60.00 \$
02 70230	TOTAL BIBLIOTHÈQUES	20.00 \$	180.00 \$	300.00 \$	120.00 \$	60.00 \$
02 70200	TOTAL ACTIVITÉS CULTURELLES	983.15 \$	13 030.83 \$	25 236.00 \$	12 205.17 \$	51.64 \$
02 70000	TOTAL LOISIRS ET CULTURE	8 346.00 \$	123 857.57 \$	213 292.00 \$	89 273.28 \$	58.15 \$
02 90000	FRAIS DE FINANCEMENT					
02 92000	DETTE À LONG TERME					
02 92100	INTÉRÊTS					
02 92118 840	INT-PRET PROFAM CAMION 2014	909.77 \$	9 706.57 \$	12 523.00 \$	2 816.43 \$	77.51 \$
02 92119 840	INT-EMPRUNT CASERNE PQM 2014-6		23 921.97 \$	18 786.00 \$	(5 135.97)\$	127.34 \$
02 92120 840	INTERETS HDV MUNICIPAL PIIRL		13 196.54 \$	19 675.00 \$	6 478.46 \$	67.07 \$
02 92121 840	INTERETS PIIRL MUNICIPAL			18 924.00 \$	18 924.00 \$	
02 92122 840	INTERETS TP MUNICIPAL- TECQ		1 715.08 \$	11 495.00 \$	9 779.92 \$	14.92 \$
02 92125 840	INT-EMPRUNT PIIRL			6 050.00 \$	6 050.00 \$	
02 92126 840	INT- EMPRUNT SSI VÉHICULE 2018			13 286.00 \$	13 286.00 \$	
02 92127 840	INT-EMPRUNT INSTAL SANITAIRE			1 210.00 \$	1 210.00 \$	



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
02 92100	TOTAL INTÉRÊTS	909.77 \$	48 540.16 \$	101 949.00 \$	53 408.84 \$	47.61 \$
02 92000	TOTAL DETTE À LONG TERME	909.77 \$	48 540.16 \$	101 949.00 \$	53 408.84 \$	47.61 \$
02 90000	TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	909.77 \$	48 540.16 \$	101 949.00 \$	53 408.84 \$	47.61 \$
02 00000	TOTAL CHARGES	199 739.41 \$	2 348 587.11 \$	3 189 368.00 \$	818 862.84 \$	74.33 \$
	EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	131 877.45 \$	(524 413.16)\$	189 161.00 \$	691 656.11 \$	(265.64)\$
03 00000	CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
03 01000	IMMOBILISATIONS					
03 01100	AMORTISSEMENT					
03 01300 000	AMORTISSEMENT			(92 447.00)\$	(92 447.00)\$	
03 01100	TOTAL AMORTISSEMENT			(92 447.00)\$	(92 447.00)\$	
03 01000	TOTAL IMMOBILISATIONS			(92 447.00)\$	(92 447.00)\$	
03 10000	FINANCEMENT					
03 21000	REMBOURSEMENT DE LA DETTE À L.T.					



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
03 21800 000	REMCAP-PRET PROFAM CAMION 2014	3 273.35 \$	32 124.63 \$	37 674.00 \$	5 549.37 \$	85.27 \$
03 21900 000	REMB AU FONDS DE ROULEMENT			37 321.00 \$	37 321.00 \$	
03 21000	TOTAL REMBOURSEMENT DE LA DETTE À L	3 273.35 \$	32 124.63 \$	74 995.00 \$	42 870.37 \$	42.84 \$
03 10000	TOTAL FINANCEMENT	3 273.35 \$	32 124.63 \$	74 995.00 \$	42 870.37 \$	42.84 \$
03 30000	AFFECTATIONS					
03 31000	ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
03 31300 000	TRANSPORT INV.			45 000.00 \$	45 000.00 \$	
03 31000	TOTAL ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			45 000.00 \$	45 000.00 \$	
03 40000	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
03 41000	EXCÉDENT (DÉFICIT) FONC. NON AFFECTÉ					
03 41000 000	AFFEC SURPLUS ACCU NON AFFECTÉ			(317 530.00)\$	(317 530.00)\$	
03 41000	TOTAL EXCÉDENT (DÉFICIT) FONC. NON			(317 530.00)\$	(317 530.00)\$	
03 61000	RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS					
03 61000 000	AFFECTATION - FONDS DE P T J		18 714.39 \$	(5 779.00)\$	(24 493.39)\$	(323.83)\$
03 61000	TOTAL RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS		18 714.39 \$	(5 779.00)\$	(24 493.39)\$	(323.83)\$



ACT FON À DES FINS FISCALES (EXCLUANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31-10-2018

PERIODE: DE 2018-10 A 2018-10

DATE: DU 01-10-2018 AU 31-10-2018

		SOLDE DE LA PÉRIODE	SOLDE CUMULÉ	BUDGET EN COURS	BUDGET DISPONIBLE	POURCENTAGE DU BUDGET
03 40000	TOTAL EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ		18 714.39 \$	(494 509.00)\$	(513 223.39)\$	(3.78)\$
03 30000	TOTAL AFFECTATIONS		18 714.39 \$	(449 509.00)\$	(468 223.39)\$	(4.16)\$
03 00000	TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCA	3 273.35 \$	1 499 062.50 \$	(189 161.00)\$	(1 688 223.50)\$	(792.48)\$
	EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES	135 150.80 \$	974 649.34 \$		(996 567.39)\$	

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

5.

Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de novembre a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

CORRESPONDANCE SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018

No	Signataire/organisme/ date de réception	Sujet	Instructions	Traitement	Classement
1	MRC d'Argenteuil	Participation au projet d'ajout d'un poste d'électricité à Lachute.	Parafé par le maire.	C/	****
2	Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil	Invitation au maire à participer à un point de presse le 13 novembre.	Parafé par le maire.	C/	****
3	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Qc.	Approbation du règlement 2018-05 de la municipalité de M-I concernant un emprunt de 570 100 \$ conformément à la loi.		C/A	Règlement 2018-05
4	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Qc.	Versement au montant de 78 652 \$ sur la base des travaux réalisés versé par SOFIL concernant la programmation de travaux révisée présentée par la municipalité le 8 novembre dernier.		C/A	TECQ 2018
5	Ville de Lachute	Camp de jour spécialisé - Projet d'entente.		C/	
6	École polyvalente Lavigne	Invitation au maire à participer au 50e de la Polyvalente Lavigne.	Parafé par le maire.	C/	****
7	Centraide Laurentides	Demande de don.	Parafé par le maire.	C/	****
8	Fondation Pallia-vie	Demande de don.	Parafé par le maire.	C/	****

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

6.

Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

Voirie et infrastructure :

Sécurité publique :

Loisirs et vie communautaire :

Urbanisme :

Environnement :

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

7.1

Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'octobre 2018.



Imprimé le 15 novembre 2018

Rapport comparatif pour l'intervalle du 01/01/2018 au 31/10/2018

MUNICIPALITE DE MILLE - ISLES

Du 01/01/2018 au 31/10/2018					Du 01/01/2017 au 31/10/2017			
Type permis	* Créés	Émis	Valeur	Montant	* Créés	Émis	Valeur	Montant
ABATTAGE D'ARBRE(S)		41	11 000,00			42	10 269,00	
AGRANDISSEMENT		2	1 130 000,00	200,00		3	939 900,00	290,00
BÂT. ACC. -/ 15 m²= (Remise Serre Atelier)		5	34 500,00	125,00		7	34 800,00	225,00
BAT. ACC.+ de 15m²= (garage,serre,artisanal)		8	122 500,00	400,00		6	68 000,00	350,00
BATIMENT ACCESSOIRE COMMERCIAL		1	1 500,00	101,00				
CHANGEMENT D'USAGE / DESTINATION		3		75,00		2		50,00
CONSTRUCTION BÂTIMENT COMMERCIAL		1	400 000,00	700,00				
CONSTRUCTION ACCESSOIRE À L'USAGE PRINCIPAL		14	80 250,00	300,00		5	13 000,00	125,00
CONSTRUCTION GARAGE DÉTACHÉ		2	75 000,00	200,00		6	159 000,00	600,00
DECLARATION DE TRAVAUX		16	94 935,00			26	252 199,00	50,00
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE		13		4 800,00		11	15 000,00	4 400,00
DÉMOLITION/DÉPLACEMENT		11	62 600,00	400,00		9	23 000,00	300,00
FORAGE D'UN PUITS		12	96 420,00	300,00		10	82 928,00	250,00
HABITATION	18	15	3 906 885,00	11 960,00	7	7	1 585 916,00	5 654,10
INSTALLATIONS SANITAIRES Q-2,r.22		18	216 525,00	900,00		20	266 100,00	1 000,00
PISCINE CREUSÉE		2	40 000,00	100,00		3	157 000,00	150,00
PISCINE HORS-TERRE		11	86 305,00	275,00		4	28 890,00	100,00
QUAI , OUVRAGE DANS BANDE RIVERAINE		7	5 400,00	175,00		3	8 720,00	87,50
RENOUVELLEMENT		3	3 000,00	300,00		5	342 000,00	500,00
RENOVATION		16	376 800,00	650,00		22	487 779,00	900,00
TRAVAUX DE DÉBLAI ET DE REMBLAIS		16	7 500,00			21	10 750,00	
USAGE ADDITIONNEL		3		75,00		2	1 000,00	50,00
USAGES TEMPORAIRE		1		15,00				

* Nombre de logement créés

1/2

	Du 01/01/2018 au 31/10/2018				Du 01/01/2017 au 31/10/2017			
Lotissement		10		11 959,39		17		10 788,40

Total:	18	231	6 751 120,00	34 010,39	7	231	4 486 251,00	25 870,00
---------------	----	-----	--------------	-----------	---	-----	--------------	-----------

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

7.2

Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'octobre 2018.



Service de sécurité incendie Fire Department

RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2018

Introduction

Voici l'essentiel des activités du service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2018.

Activité de relation publique

Dans le cadre de la semaine de prévention des incendies nous avons tenu la **journée de la sécurité publique**. Treize pompiers étaient présents lors de cet événement. Coût attribuable 1668,78 \$.

Périodes de vérification et d'entretien des équipements

Ces activités ont pour objectifs de s'assurer que les équipements sont en bon état de fonctionnement. De plus, ces activités ont pour but de permettre à tous les pompiers de se familiariser avec les équipements à leurs dispositions. Afin de rencontrer les normes et standards relativement à la vérification et l'entretien desdits équipements, trois activités ont lieu mensuellement en plus de quelques activités qui ont lieu annuellement et ponctuelle:

Date de l'activité	Nombre de personnes impliquées	Rémunération
2018-10-06	Rotation des tuyaux, 3 pompiers	185,12 \$
2018-10-09	6	261,38 \$
2018-10-11	Entretien caserne, 6 pompiers	346,24 \$
2018-10-12	Entretien caserne, 7 pompiers	665,43 \$
2018-10-15	Mise en service 212, 4 pompiers	319,19 \$
2018-10-15	8	421,27 \$
2018-10-18	Entretien véhicule	78,80 \$
2018-10-24	7	253,38 \$
2018-10-29	6	348,08 \$

Santé et sécurité au travail

Sans objet

Séances de formation et d'entraînement (interne)

Le programme de maintien des acquis est basé sur 48 heures/pompiers annuellement. L'ensemble de ces activités permettent aux pompiers de demeurer, d'une part, au fait des méthodes de fonctionnements et d'autre part cela permet de développer la rapidité d'exécution



Service de sécurité incendie Fire Department

et la dextérité des diverses manœuvres requise lorsque survient une intervention. Aucune activité d'entraînement n'a eu lieu au mois de septembre.

Date de l'activité	Sujet (s) Nombre de participants	Rémunération
2018-10-20	Familiarisation de conduite du nouveau véhicule 8 participants/1 instructeur	126,12 \$
2018-10-22	Sauvetage de victime 11 participants/1 instructeur	618,69 \$



Service de sécurité incendie Fire Department

Prévention des incendies

Dans le cadre du schéma de couverture de risque incendie, le service de sécurité incendie doit procéder à la vérification d'au moins 152 avertisseurs de fumée résidentielle annuellement. Aucune visite n'a été réalisée en octobre.

Réunions

Rencontre des membres (7 officiers/pompiers) du comité organisateur de la journée de la sécurité publique. Coût attribuable à cet événement est 144,09 \$.

La réunion de l'état-major du mois de septembre a réuni 4 officiers. Le coût attribuable en rémunération est 108,07 \$.

Intervention d'urgence et de secours

Type d'événement	Date d'événement	Lieu d'intervention	Rémunération
Vérification préventive	2018-10-04	Chemin Scraire	542,10 \$
Appel non fondée	2018-10-24	Chemin Hammond	275,07 \$
Entraide	2018-10-24	Gore	542,10 \$
Sécurisation préventive d'un lieu	2018-10-29	Chemin Cambria	567,45 \$
Vérification préventive	2018-10-29	Chemin Cambria	404,88 \$



Service de sécurité incendie Fire Department

Compilation des évènements d'urgence-2018

Type d'événements 2018

Incendie bâtiment/contenu	1
Feu de débris/déchet/joie contenu	1
Feu de débris/déchet/joie non contenu	1
Feu de véhicule	4
Feu de cheminée	1
Feu de forêt	1
Feu de broussailles	1
Assistance à un citoyen	1
Ligne électrique rompue	1
Sécurisation préventive d'un lieu	9
Entraide à un autre SSI	3
Vérification préventive	6
Appel non fondé	1
Total	34

Compléments d'information.

Le nombre d'heures consenti à la gestion du service de sécurité incendie et de la planification de la sécurité civile par Manaction inc. est de 187 heures pour le mois d'octobre.

Alain Charbonneau

Le directeur



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

Comité de sécurité publique

Compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2018

Introduction

La réunion du comité de sécurité publique a été déclarée ouverte à 13 h 30, le 15 novembre 2018 à l'hôtel de ville par Alain Charbonneau, directeur, sécurité incendie.

Présent à la rencontre

Monsieur Alain Charbonneau
Monsieur Francis Léger
Madame Sarah Channell

Absent de la rencontre



Comité de sécurité publique

1. Modification (s'il y a lieu) et adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté avec l'ajout de deux sujets supplémentaires.
2. Suivi des dossiers et actions courantes
 - a. Mise en commande des nouveaux véhicules
Alain Charbonneau informe les membres du comité que la commande a été accordée à l'entreprise Maxi-Métal afin que ces derniers puissent procéder promptement à la commande des châssis et ainsi amorcer les travaux d'assemblage.
3. Dépôt du rapport mensuel
Le rapport mensuel du mois d'octobre 2018 est déposé aux membres du comité de la sécurité publique.
4. Majoration des salaires des pompiers
Alain Charbonneau recommandera au conseil municipal d'adopter une majoration salariale de 1,5 % pour les pompiers/officiers du service de sécurité incendie.
5. Système de communication d'urgence
Dans l'éventualité d'une situation de sinistre, nous ne serions pas en mesure de procéder à des alertes de masse afin d'informer la population de Mille-Isles. En août dernier, dans le cadre d'une rencontre des directions générales, à la MRC, la société SOMUM présentait une solution qui nous permettrait de palier au problème soulevé. Le directeur du service de la sécurité incendie déposera une recommandation visant à acquérir cette solution informatique.
6. Alimentation de secours de l'hôtel de ville
Afin d'être en mesure d'appliquer le nouveau Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (Loi sur la sécurité civile, chapitre S-2.3,a.194), le centre de coordination principale (l'hôtel de ville) devra correspondre à l'article 8 dudit règlement qui stipule ce qui suit :
Un centre de coordination doit disposer d'équipements de télécommunication et informatiques permettant la réception, le traitement et la transmission de l'information relative à la gestion du sinistre et de l'espace nécessaire pour accueillir les personnes désignées par la municipalité.
De plus, la municipalité doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans ce centre.

Nous convenons qu'il serait approprié de recommander au conseil municipal, dans le cadre des prévisions budgétaire 2019, de doter l'hôtel de ville d'une génératrice.

Questions diverses



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

Comité de sécurité publique

Sans objet



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

Comité de sécurité publique

Ajournement

La réunion a été ajournée à 15 h 05 par Alain Charbonneau. La prochaine réunion du comité de sécurité publique se tiendra le mardi 13 novembre 2018 à compter de 15 h30 à l'hôtel de ville.

Compte-rendu soumis par Alain Charbonneau

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

7.3

Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus

Selon la loi, le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre pour l'année 2018.

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité.

REGISTRE PUBLIC
Dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus
Règlement numéro 2018-01 concernant le code d'éthique et de déontologie
des élus de la municipalité de Mille-Isles

ANNÉE 2018

Date de la déclaration	Donateur	Description	Remis à	Commentaires

* Lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le directeur général dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations visées au deuxième alinéa qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé (extrait de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*).

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.1

Adoption du règlement 2018-09 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2019

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 7 novembre 2018 par monsieur Howard Sauvé et qu'un projet de règlement concernant le budget et la taxation a été présenté au public ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2018-09 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2019.

ADOPTÉE.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 2018-09**

**Le budget et la taxation de
l'exercice fiscal 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mille-Isles pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2019, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers déterminés, il est requis de prélever sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par _____ lors de la séance tenue le 7 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Mille-Isles ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le budget pour l'année 2019 est déposé et adopté par le conseil. Les compensations et tarifs imposés sur tout immeuble inscrit au rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité de Mille-Isles, en vertu du présent règlement, le sont conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) section III. Ils sont assimilés à une taxe foncière.

ARTICLE 2 : TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de **de_ \$ par 100,00 \$ d'évaluation, pour l'année 2019.**

ARTICLE 3 : SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Pour pouvoir subvenir aux coûts associés au service de protection contre l'incendie, une taxe est, par les présentes, imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, à un taux de **_____ \$ par 100,00 \$ d'évaluation, pour l'année 2019.**

ARTICLE 4 : TAXE SPÉCIALE DU SERVICE DE LA DETTE

Pour pouvoir subvenir aux coûts associés au service de la dette, une taxe spéciale est, par les présentes, imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, à un taux de **_____ \$ par 100,00 \$ d'évaluation, pour l'année 2019.**

ARTICLE 5 : SÛRETÉ DU QUÉBEC

Pour pouvoir subvenir aux coûts associés à la Sûreté du Québec une taxe est, par les présentes, imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, à un taux de **_____\$ par 100,00 \$ d'évaluation, pour l'année 2019.**

ARTICLE 6 : QUOTE-PART À LA MRC

Pour pouvoir subvenir à la quote-part de la MRC d'Argenteuil, une taxe est, par les présentes, imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, à un taux de [] \$ par 100,00 \$ d'évaluation, pour l'année 2019.

ARTICLE 7 : COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

En vertu de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une compensation pour services municipaux de soixante cents du cent dollars d'évaluation (0,60 \$/100 \$) est imposée aux propriétaires des immeubles visés à l'article 204 de cette même loi. Ce taux préférentiel s'applique uniquement à la Réserve Scout Tamaracouta.

ARTICLE 8 : MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLAGE, ÉCOCENTRE ET MATIÈRES ORGANIQUES

Il est imposé et prélevé une tarification pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, pour le recyclage et l'écocentre, et pour la gestion des matières organiques comme suit :

- a) Matières résiduelles au montant de [] \$ par unité de logement ;
- b) Écocentre au montant de [] \$ par unité de logement ;
- c) Recyclage au montant de [] \$ par unité de logement ;
- d) Matières organiques au montant de [] \$ par unité de logement.

Aux fins du présent règlement, une unité de logement consiste en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte servant ou destiné à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes, où l'on peut généralement préparer et consommer un repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires.

ARTICLE 9 : ENVIRONNEMENT

Afin de pourvoir au paiement des dépenses à caractère environnemental, il est par le présent règlement imposé et prélevé en plus de la taxe foncière, une tarification de vingt dollars (20 \$) sur toutes les unités d'évaluations inscrites au rôle, chaque année à l'exception des unités dont le code d'utilisation est 4550 décrit comme étant une rue.

ARTICLE 10 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes foncières annuelles doivent être payées en un seul versement. Toutefois, pour chaque unité d'évaluation, lorsque le montant des taxes est égal ou supérieur à trois cents dollars (300 \$), le compte est alors divisible en trois (3) versements égaux.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu seul le montant du versement est alors exigible et porte intérêt.

Les taxes sont payables au comptoir des institutions financières participantes, par guichet automatique, via téléphone ou Internet, par carte de crédit, par carte de débit et par chèque postdaté ou mandat-poste expédié à la Municipalité. Les taxes sont payables au comptoir du bureau municipal par paiement en espèce, en chèque, par carte de débit ou de crédit.

Un reçu est remis lors de paiement en argent seulement.

ARTICLE 11 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Il est imposé les tarifications suivantes :

a)	Chèque sans provision retourné par une institution financière :	25,00 \$
b)	Avis de rappel de tous les comptes dus :	5,00 \$

ARTICLE 12 : TAUX D'INTÉRÊT

Les soldes impayés portent intérêt au **taux annuel de 15 %** à compter du moment où ils deviennent exigibles (art. 981 C.M.Q.). Ce taux d'intérêt est applicable à tous les tarifs, taxes et autres créances dus à la Municipalité à partir de l'expiration du délai où ils devaient être payés.

ARTICLE 13 : MODALITÉS DE PAIEMENT POUR AUTRES QUE LES TAXES FONCIERES ANNUELLES

Les modalités de paiement établies à l'article 10 du présent règlement s'appliquent également aux compensations municipales ainsi qu'à toutes tarifications de service, taxation complémentaire que la Municipalité perçoit ainsi qu'aux sommes dues par règlements spéciaux ou autres, perçues par ladite Municipalité.

ARTICLE 14 : AUTRES TARRIFICATION

La tarification applicable à l'égard des démarches entreprises par la Municipalité pour toute créance qui lui est due, notamment taxes, compensation, tarification et autres, est établie comme suit :

- Déboursés pour récupérer la créance telle que frais de poste, huissiers, etc. : au coût réel.
- La tarification prévue au 1^{er} alinéa est payable par la personne en défaut d'acquitter les sommes dues à la Municipalité.

ARTICLE 15

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Michel Boyer
Maire

Sarah Channell
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 7 novembre 2018
Adoption : ____ décembre 2018
Avis de promulgation :

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.2

Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes

Considérant La Loi sur les normes du travail (LNT, c N-1.1) prévoit que tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique;

Considérant qu'en juin 2018, l'Assemblée nationale adoptait la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail (projet de loi n° 176) qui précise que le harcèlement psychologique comprend une « conduite harcelante » se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2019, les municipalités devront adopter et rendre disponible à leurs salariés une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes, incluant entre autres un volet concernant les conduites qui se manifestent par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU _____(_____) :

D'ADOPTER la politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes déposé au conseil le 5 décembre 2018.

ADOPTÉE.

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

1. Préambule

La Municipalité de Mille-Isles se souciant du bien-être et du mieux-être de tous ses employés a décidé de mettre de l'avant une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes. Cette politique s'inscrit dans le sens de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui stipule que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques tels le droit au respect, à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation de même qu'à la protection de son intégrité physique et psychologique. Par conséquent, toute forme de harcèlement, qu'il soit de nature sexuelle ou psychologique, contrevient aux droits fondamentaux de la personne.

2. Objectifs de la politique

- 2.01 Maintenir un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement, incluant le harcèlement sexuel et psychologique, à tous les travailleurs afin d'assurer la protection de leur intégrité physique et psychologique de même que la sauvegarde de leur dignité.
- 2.02 Contribuer à la sensibilisation, à l'information et à la formation du milieu pour prévenir les comportements de harcèlement.
- 2.03 Fournir le support adéquat aux personnes victimes de harcèlement en mettant en place une procédure de règlement des plaintes.

3. Champ d'application

Cette politique s'applique à tout le personnel de l'entreprise, que ce soit des employés à temps plein, à temps partiel, temporaires ou contractuels. Cette politique s'applique également aux employés de l'entreprise ayant des relations avec des personnes externes tels les fournisseurs, la clientèle, etc.

4. Définitions

4.01 Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non voulu et qui consiste en une pression indue exercée sur une personne soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles et qui a pour conséquence de compromettre son droit à des conditions de travail ou d'études justes et raisonnables ou son droit à la dignité.

4.02 Harcèlement psychologique

Le harcèlement psychologique se définit, selon l'article 81.18 de la Loi sur les normes du travail, comme étant « une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. »

Une seule conduite vexatoire peut également constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour le travailleur.

5. Droits et responsabilités des cadres, gestionnaires et superviseurs

- 5.01 Donner l'exemple en ayant des comportements respectueux et exempts de harcèlement.
- 5.02 S'assurer que la politique soit connue et respectée.
- 5.03 Prendre les mesures nécessaires pour prévenir le harcèlement et le faire cesser lorsqu'une telle situation est portée à sa connaissance.
- 5.04 Soutenir la personne qui se croit victime de harcèlement en l'informant de la présente politique et du mécanisme de traitement des plaintes.
- 5.05 Informer la personne-ressource qu'une démarche informelle ou formelle est en cours.
- 5.06 Collaborer à l'établissement des faits et à l'application des solutions pour corriger la situation.

6. Droits et responsabilités des employés

- 6.01 Établir et maintenir de saines relations de travail basées sur le respect tout en étant attentives aux effets de son propre comportement.
- 6.02 Modifier son comportement lorsque celui-ci importune un autre employé.
- 6.03 Reconnaître les situations de harcèlement et communiquer son inconfort à l'auteur.
- 6.04 Informer son superviseur ou la personne-ressource de toute situation de harcèlement.
- 6.05 Être informé des lois et politiques en vigueur et en comprendre la portée.

7. Mécanisme de traitement des plaintes

Voici le mécanisme de traitement des plaintes auquel peut recourir une personne victime de harcèlement :

Mécanisme de traitement des plaintes Trois (3) scénarios possibles

Démarche informelle En parler avec la personne concernée ou En informer son superviseur ou supérieur ou Prendre contact avec la personne responsable de la politique	Démarche formelle 1-Dépôt d'une plainte écrite 2-Analyse de la plainte 3-Recommandations	Démarche formelle (plainte à la Commission des normes du travail) Dépôt d'une plainte écrite à la Commission des normes du travail dans les 90 jours suivant la dernière manifestation de la conduite de harcèlement
---	---	---

8. Responsable de l'application de la politique

- 8.01 L'application de la présente politique relève de la directrice générale et secrétaire-trésorière.
- 8.02 La directrice générale et secrétaire-trésorière a la responsabilité de :
- S'assurer que tous les employés connaissent la présente politique;
 - Rappeler régulièrement aux employés l'existence de cette politique.
- 8.04 Conserver ou détruire, selon le cas, tout dossier de harcèlement.

Adoption :
Résolution :

FORMULAIRE DE PLAINTE HARCÈLEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

- Par la présente, je désire porter plainte contre :

Nom(s) de la ou des personnes à l'origine de la plainte

Fonction de cette ou ces personnes

- Faits concernant les événements :

Date :
Heure :
Endroit :
Est-ce le 1 ^{er} événement? Oui ☐ Non ☐
Fréquence :
Dates des événements :
Description des faits :

Si l'espace est insuffisant, vous pouvez joindre une feuille en annexe.

Compte tenu de ces faits, je considère être victime de harcèlement.

Signature : _____ Date : _____

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.3

Calendrier des séances pour l'année 2019

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* précise que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019. Les séances se tiendront le 1^{er} mercredi du mois et débiteront à 19 h tandis que les plénières se tiendront le mercredi précédant la séance ordinaire.

- | | |
|-----------------------|---------------|
| • 9 janvier | • 3 juillet |
| • 6 février | • 7 août |
| • 6 mars | • 4 septembre |
| • 3 avril | • 2 octobre |
| • 1 ^{er} mai | • 6 novembre |
| • 5 juin | • 4 décembre |

DE FIXER la tenue de la séance extraordinaire du budget pour l'année 2020 au mercredi 4 décembre 2019 ;

DE DÉTERMINER QUE le lieu ordinaire des séances est le 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles dans la salle communautaire Strong ;

DE PUBLIER le contenu du présent calendrier conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.4

Abrogation de la résolution numéro 2016-06-138 intitulée « Demande de dérogation mineure - DM-2016-008 - lot 3 207 382 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Dainava »

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2016-06-138 ;

Considérant que l'abrogation est justifiée par le fait que des éléments établis dans les conditions d'approbation de la résolution ont été modifiés;

Considérant qu'une résolution pour remplacer la résolution abrogée est adoptée séance tenante;

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER la résolution 2016-06-138.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.5

Demande de dérogation mineure : DM-2018-118 – lot 180, chemin Benny du cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à permettre l'implantation d'une pergola (gazebo) en cour avant sur la propriété située au 180, chemin Benny ;

Considérant que les propriétaires souhaitent faire un aménagement de leur terrain pour y vivre de façon plus agréable ;

Considérant que la résidence est située à environ 60 mètres de la ligne avant de la propriété et située en partie dans la bande de protection riveraine de 15 mètres du lac Fiddler ;

Considérant que l'espace disponible situé en cour latérale ou arrière selon les exigences de la réglementation est limitée ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

_____ la demande de dérogation mineure DM-2018-118 sur la propriété située au 180, chemin Benny, afin de permettre l'implantation d'une pergola (gazebo) en cour avant de la propriété, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

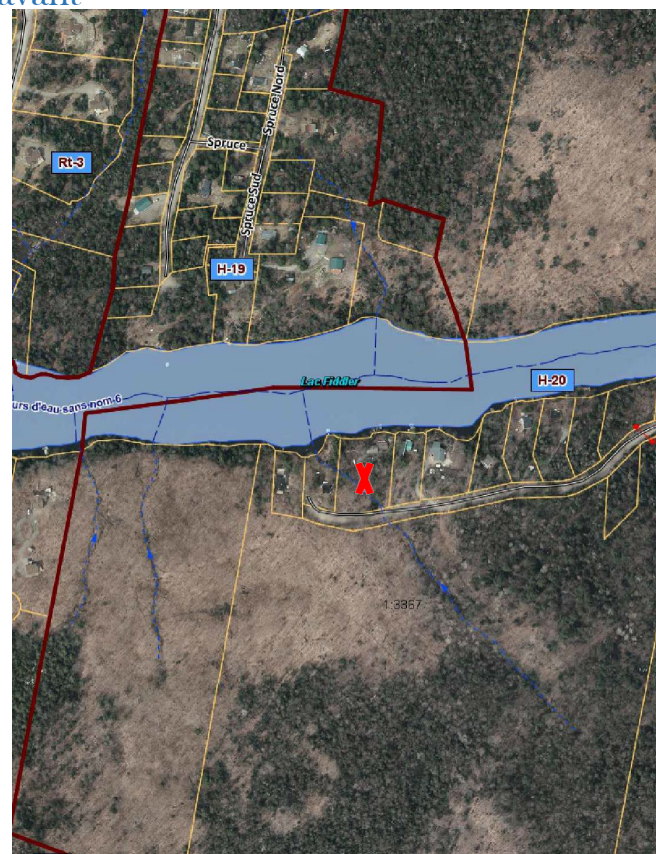
DM-2018-118
180, chemin Benny

DM-2018-118

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 180, chemin Benny Motif de la demande: Pergola en cour avant



DM-2018-118

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 180, chemin Benny Motif de la demande: Pergola en cour avant

La demande vise à autoriser
un pergola en **cour avant**

Bâtiments, constructions et équipements accessoires et saillies		Avant		Marge avant secondaire	Latérale		Arrière non adjacente à une rue		Arrière adjacente à une rue	
		Cour	Marge		Cour	Marge	Cour	Marge	Cour	Marge
1	Installation servant à l'affichage autorisé	oui	oui	oui	non, sauf si adjacente à une rue	non	non	non	oui	oui
2	Véranda	oui	non	non	oui	non	oui	non	oui	non
3	Solarium	non	non	non	oui	non	oui	non	oui	non
4	Pergola , kiosque de jardin et patio ne faisant pas corps avec le bâtiment principal	non	non	non	oui	non	oui	non	oui	non

Cour latérale

Cour avant

Maison

DM-2018-118

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 180, chemin Benny Motif de la demande: Pergola en cour avant

La demande vise à autoriser
un pergola en **cour avant**



Cour latérale

Maison

Cour avant

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.6

Demande de dérogation mineure : DM-2018-119 – lot 8, chemin du lac Fiddler du cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à permettre l'empiètement d'un mur de soutènement dans la bande de protection riveraine du lac Fiddler et du cour d'eau intermittent longeant la propriété située au 8, chemin du lac Fiddler ;

Considérant que le mur de soutènement est situé à 13,17 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Fiddler et à 12,15 mètres du cours d'eau intermittent plutôt qu'à 15 mètres ;

Considérant que malgré l'empiètement du mur de soutènement, la bande de protection riveraine de 15 mètres est respectée ;

Considérant que le mur de soutènement ne peut être retiré car il retient l'installation sanitaire desservant la propriété ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-119 sur la propriété située au 8, chemin du lac Fiddler afin d'autoriser l'empiètement du mur de soutènement, lequel est situé à 13,17 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Fiddler et à 12,15 mètres du cour d'eau intermittent.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

DM-2018-119

8, chemin du lac Fiddler

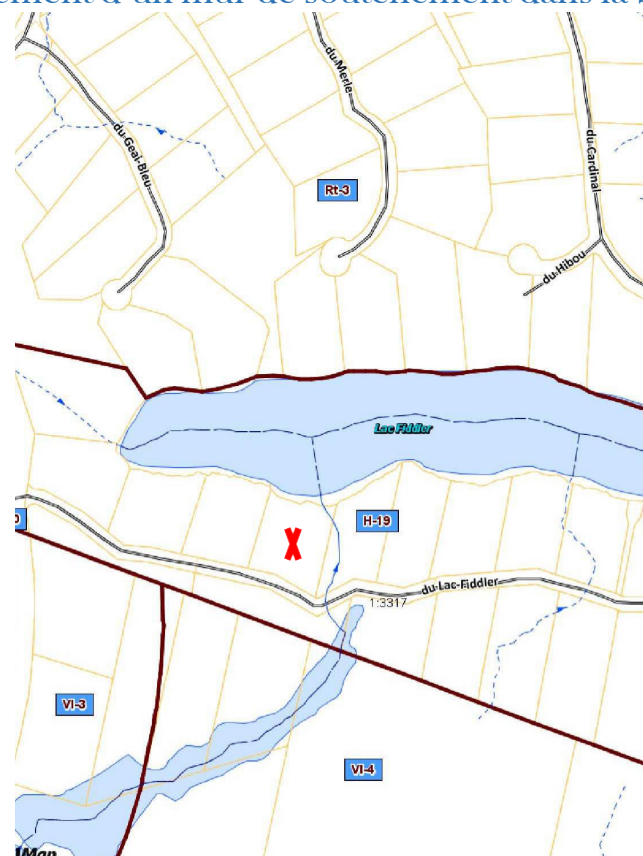
DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine



DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine



Voisin gauche

Propriété visée

Voisin droite

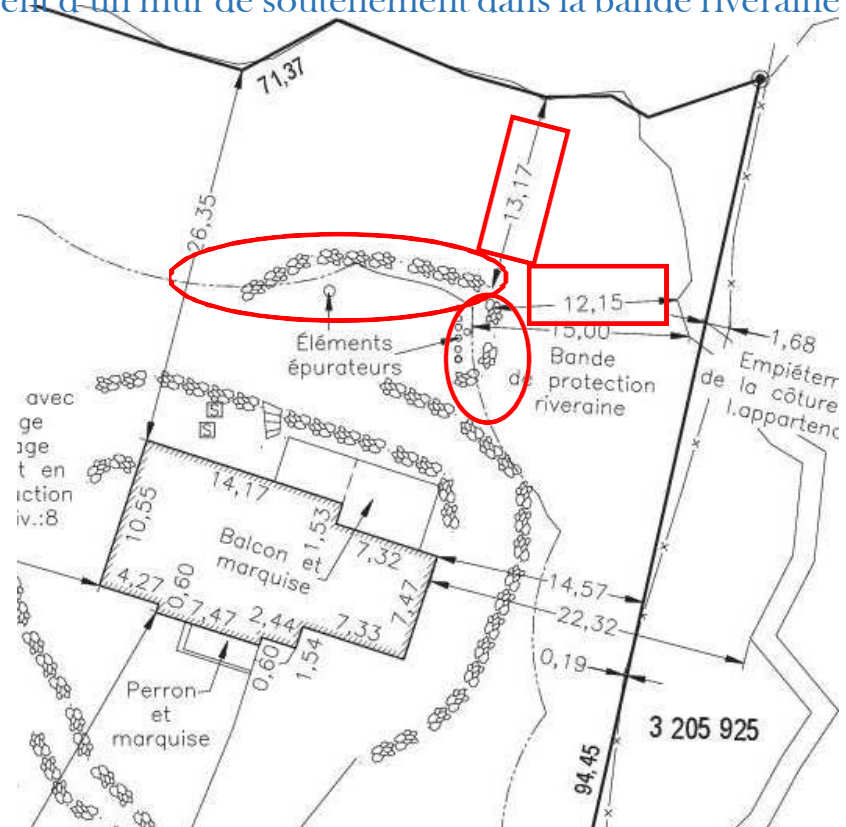
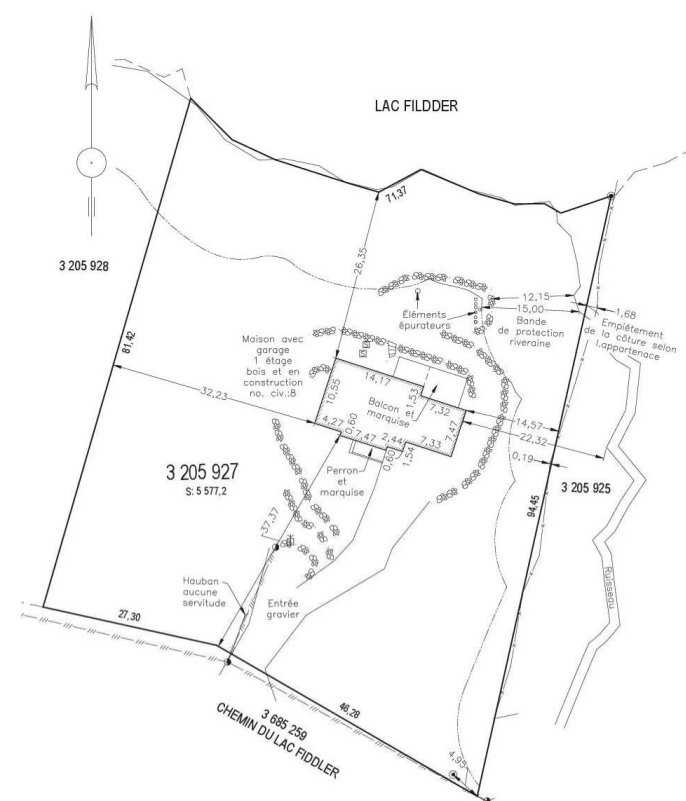
DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine



DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine



DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine



DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine

Mirabel, le 5 novembre 2018

Sujet : Démonstration des conditions préalables à la dérogation mineure

Par la présente, ce document présente les justifications à la présentation de la dérogation mineure, dans le cas de l'empiètement d'un mur de soutènement dans la bande de protection riveraine, pour la résidence se trouvant au : 8 chemin du lac Fiddler, Mille-Isles, J0R 1A0.

1- si l'application du Règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur

L'application du règlement de zonage demande une bande de protection riveraine de 15m. Hors, selon le relevé de l'arpenteur-géomètre, les éléments épurateurs se trouvent à l'extérieur de la bande de protection riveraine, mais le mur de soutènement qui le retient empiète dans la bande de protection riveraine. La plus petite distance entre la base du mur de soutènement et le milieu humide rapporté par l'arpenteur-géomètre est de 12.15m, avec un ruisseau qui s'écoule entre les lots 3 205 927 et 3 205 925.

DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine

L'application du règlement de zonage causerait un préjudice majeur au demandeur pour les 2 raisons suivantes :

- 1- L'accès à la base du mur de soutènement avec la machinerie nécessaire serait très difficile, car la seule voie actuellement déboisée pour s'y rendre se trouve là où il y a l'élément épurateur, il faudrait donc déboiser ailleurs ou circuler sur l'élément épurateur, ce qui l'abîmerait;
- 2- Il n'est pas envisageable de déplacer un mur de soutènement sans abîmer ce qui se trouve de part et d'autre de ce mur. Conséquemment, son déplacement entraînerait de recommencer une partie de l'élément épurateur, en plus d'abîmer significativement la végétation dans la bande de protection riveraine.

Il est à noter que des travaux de ré-végétalisation ont déjà été effectués directement à la base directe du mur de soutènement (semence de fleurs sauvages et transplantation de plus de 150 fougères prélevées sur un lot vacant voisin), et ainsi l'application du règlement de zonage abîmerait aussi le résultat de ces travaux déjà entrepris.

DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine

2- si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins

Il est facile de constater que la dérogation mineure demandée ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins. En effet, sur le certificat de localisation, outre la présence de milieux humides, on voit clairement que la marge entre la base du mur de soutènement et les limites du lot est dans les valeurs demandées. Ainsi, la non-conformité concerne la marge mesurée entre la base du

DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine

mur de soutènement et les milieux humides se trouvant sur le lot 3 205 927 et n'affecte pas ou ne crée pas d'impact sur les lots voisins.

De plus, l'espace se trouvant entre les lots 3 205 927 et 3 205 925 est pleinement boisé de part et d'autre de la limite des lots, ce qui fait en sorte que la présence de cet empiètement ne se ressent pas sur l'un ou l'autre des lots.

3- si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme

Je considère que la dérogation mineure demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme. En fait, voici pourquoi elle respecte les préoccupations mentionnées dans le règlement sur le plan d'urbanisme (page 11) :

- **Densification autour des lacs** : la résidence faisant l'objet de la demande se situe sur un lot de 5577.2 m², dont 71.37m de rive sur le lac, et où seulement 5m ont été déboisé pour permettre l'accès au lac. Le déboisement total effectué pour la construction ne comptait que pour 29% de la superficie du lot. Conséquemment, il est possible d'avancer que ce projet de construction n'a pas apporté de densification particulière aux abords du lac.
- **État et localisation des installations septiques** : le système implanté est un système secondaire avancé neuf et à la fine pointe de la technologie. Par ailleurs, les éléments épurateurs sont situés à l'extérieur de la bande de protection riveraine, tel qu'indiqué dans le certificat de localisation (seulement le mur de soutènement empiète dans la bande de protection riveraine). Seulement le mur de soutènement empiète.

DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine

- **Vulnérabilité du cadre naturel et déboisement du couvert forestier** : Lors de la construction, de nombreuses précautions ont été prises afin de respecter le cadre naturel (exemple : barrière anti-sédiment lors des travaux d'excavation, gestion des déchets, etc.) et de minimiser le déboisement (29% de la superficie du lot). Seulement le strict nécessaire a été déboisé, et c'est d'ailleurs pour cette raison que le champ n'est plus accessible avec de la machinerie aujourd'hui. Par ailleurs, des murets de soutènement en pierre naturelle ont été utilisés aussi, afin de respecter le cadre naturel et de minimiser l'empreinte au sol (footprint) et minimiser l'apport de matériel de remplissage.
- **Sollicitation des rives et augmentation du nombre d'accès au lac** : la dérogation demandée ne perturbe pas les rives immédiates des milieux humides, et l'accès au lac a été limité à une bande sinueuse de moins de 5m, afin de minimiser l'impact sur la nature. Par ailleurs, la distance mesurée par l'arpenteur-géomètre de 12.15m n'est pas dans la direction d'écoulement des eaux.
- **Dénudement des rives et retrait de la végétation** : Tel que mentionné précédemment, outre l'empiètement involontaire du mur de soutènement, tout a été mis en œuvre afin de minimiser le déboisement sur le lot, et particulièrement dans la bande de protection riveraine (moins de 5m sur 71.37m ont été déboisé pour accéder au lac). Par ailleurs, des travaux afin d'augmenter la densité végétale dans le sentier d'accès au lac et autour des éléments épurateurs ont été effectués.

DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine

en mai dernier (fleurs sauvages, et transplantation de +150 plants de fougères tout près de la base du mur de soutènement).

- **Effet de la villégiature sur le plan environnemental** : la résidence concernée est la résidence principale du propriétaire qui y habite à l'année. Il n'y a pas d'utilisation abusive du cadre naturel pendant de courtes périodes. Par ailleurs, les éléments épurateurs sont localisés à l'extérieur de la bande de protection riveraine, et seulement le mur de soutènement empiète dans la bande.

4- si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis :

Madame, monsieur, je vous jure de tout mon cœur que les travaux ont été exécutés de bonne foi et que je suis le premier choqué et attristé de cette situation. Je suis personnellement extrêmement soucieux de l'environnement. J'ai fait des études supérieures dans le développement de systèmes pour la production d'énergie verte, je fais tout en œuvre pour minimiser mon empreinte écologique et la préservation de la nature est extrêmement importante pour moi. D'ailleurs je suis certain que des visites sur le chantier pendant la construction vous auraient permis de confirmer cela.

DM-2018-119

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 8, chemin du lac Fiddler

Motif de la demande: Empiètement d'un mur de soutènement dans la bande riveraine

Pour les travaux, j'ai pris soin d'engager des gens compétents en qui j'avais confiance. Plusieurs précautions ont été prises afin que le champ se situe là où il avait été implanté. Malheureusement, des accumulations de débordements à chacune des étapes ont fait en sorte que le résultat empiète dans la bande de protection riveraine.

Soyez aussi assuré que s'il avait été possible de corriger la situation, je l'aurais fait. Cependant, aujourd'hui, corriger la situation amènerait plus de dommage que de bénéfices à l'environnement environnant, et pour cette raison, je vous demande de m'accorder une dérogation mineure.

Conclusion

J'espère sincèrement, madame, monsieur, que ce document rencontrera vos attentes et vous convaincra que les conditions à la dérogation mineure sont rencontrées. Si vous avez quelque question, svp n'hésitez pas à communiquer avec moi au 450-822-0847 ou par courriel au guillaume.lalande.1@ulaval.ca

Cordialement,

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.7

Demande de dérogation mineure : DM-2018-120 – 10, chemin Cardinal

Considérant que la demande vise à autoriser l'implantation d'une piscine hors-terre en cour avant sur la propriété située au 10, chemin Cardinal ;

Considérant que l'emplacement prévu de la piscine est déjà déboisé et évite un déboisement supplémentaire ;

Considérant que malgré l'implantation de la piscine à l'endroit prévu, celle-ci n'est pas visible du chemin ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-120 sur la propriété située au 10, chemin Cardinal, afin d'autoriser l'implantation d'une piscine hors terre en cour avant, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

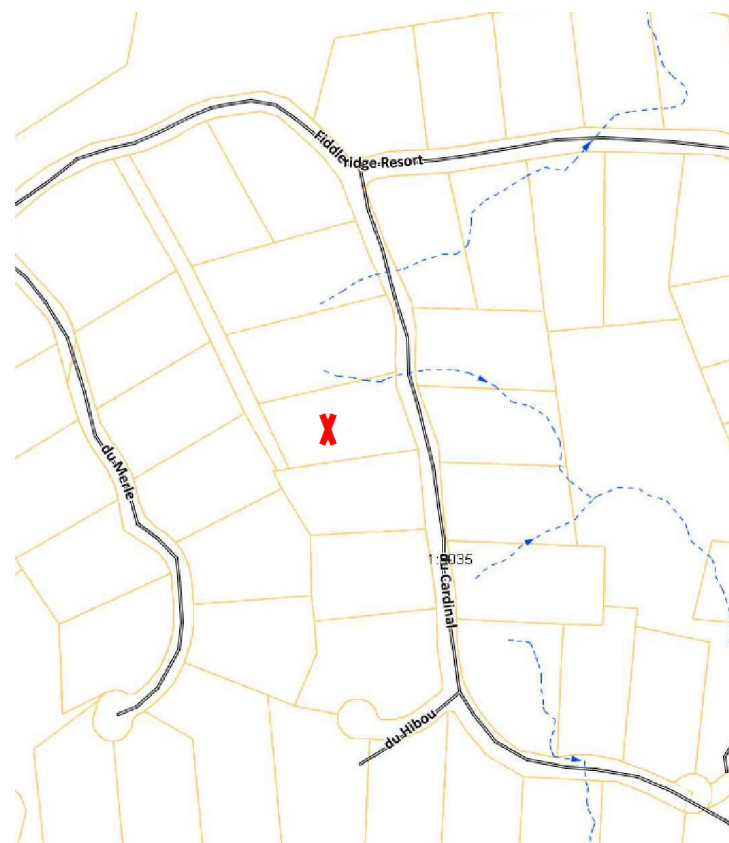
DM-2018-120
10, chemin Cardinal

DM-2018-120

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin Cardinal Motif de la demande: Piscine en cour avant



Adresse: 10, chemin Cardinal Motif de la demande: Piscine en cour avant



DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.8

Demande de dérogation mineure : DM-2018-121 – 1032, chemin Tamaracouta

Considérant que la demande vise à régulariser l'implantation de bâtiments existants sur la propriété située au 1032, chemin Tamaracouta ;

Considérant qu'il y a sur la propriété un bâtiment d'utilité situé à une distance de 3,58 mètres de la ligne de lot arrière plutôt qu'à une distance de 15 mètres ainsi qu'une remise située à 3,95 mètres de la ligne de lot arrière plutôt qu'à une distance de 5 mètres ;

Considérant qu'il y a une distance de 0,28 mètres entre la remise et l'abri à bois plutôt que 2 mètres ;

Considérant qu'il y a une 4e construction accessoire qui est utilisée comme toilette sèche avec lavabo et que tous les bâtiments accessoires n'ont pas un revêtement extérieur uniforme ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-121 sur la propriété située au 1032, chemin Tamaracouta visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment d'utilité à une distance de 3,58 mètres de la ligne de lot arrière, l'implantation d'une remise située à une distance de 3,95 mètres de la ligne de lot arrière et une distance de 0,28 mètres entre la remise et l'abri à bois, aux conditions suivantes :

- a) *Que le revêtement extérieur des bâtiments accessoires soit modifié afin qu'il soit uniforme et identique à celui de la résidence ;*
- b) *Que la construction accessoire servant de toilette sèche avec lavabo soit retiré de la propriété.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

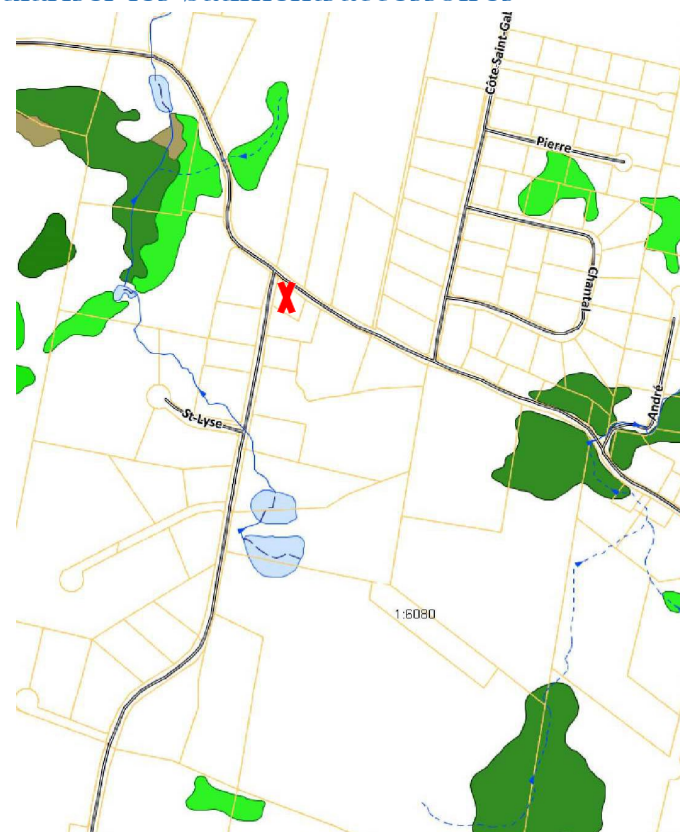
DM-2018-121
1032, chemin Tamaracouta

DM-2018-121

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 1032, chemin Tamaracouta Motif de la demande: Régulariser les bâtiments accessoires



DM-2018-121

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur

Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant



Voisin gauche



Propriété visée



Voisin droite

DM-2018-121

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur



Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant

Bâtiment
d'utilité:
**3,58 m
plutôt que
15 m de la
ligne
arrière**



DM-2018-121

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur



Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant

Abri à bois:
maximum
22 m² de
superficie,
minimum
3m de la
ligne
arrière. OK
CONFORME



DM-2018-121

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur



Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant

Remise:
3,95 m de
la ligne
arrière
plutôt que
5m



DM-2018-121

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur



Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant

Distance entre 2 bâtiments:
0,28 m plutôt que 2 m



X

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.9

Demande de dérogation mineure : DM-2018-122 – 203, chemin Dainava

Considérant que la demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal afin de transformer le solarium 3 saisons en véranda 4 saisons sur la propriété située au 203, chemin Dainava ;

Considérant que l'agrandissement du bâtiment se situe dans la bande de protection riveraine à une distance de 6,57 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Dainava plutôt qu'à une distance de 15 mètres ;

Considérant que l'agrandissement du bâtiment a entraîné la réfection et l'agrandissement de la galerie laquelle est désormais située à 3,84 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Dainava comparativement à une distance de 4,07 mètres avant les travaux en 2005;

Considérant que l'agrandissement du bâtiment a également entraîné l'agrandissement de la galerie vers l'espace de stationnement;

Considérant que le propriétaire prévoit modifier les dimensions de la galerie agrandie sans autorisation afin qu'elle respecte la distance minimale de 6 mètres requise de la ligne latérale de propriété ;

Considérant que monsieur Roch Labelle, arpenteur-géomètre, a préparé un plan de localisation portant la minute 13 683 en date du 5 novembre 2018, lequel est joint à la présente pour référence future;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-122 sur la propriété située au 203, chemin Dainava, aux conditions suivantes :

a) ;

b) *Que pour palier à l'empiètement supplémentaire dans la bande de protection riveraine, que la bande de protection riveraine soit respectée selon la réglementation en vigueur.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

DM-2018-122
203, chemin Dainava

DM-2018-122

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 203, chemin Dainava

Motif de la demande: Marges



DM-2018-122

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 203, chemin Dainava

Motif de la demande: Marges

DM-2018-122

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 203, chemin Dainava

Motif de la demande: Marges



Le Solarium de Paris qui fût remplacé par la nouvelle véranda

Dossier supplémentaire explicatif 203 Dainava page 4 de 5



La nouvelle véranda

Dossier supplémentaire explicatif 203 Dainava page 3 de 5

DM-2018-122

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 203, chemin Dainava

Motif de la demande: Marges

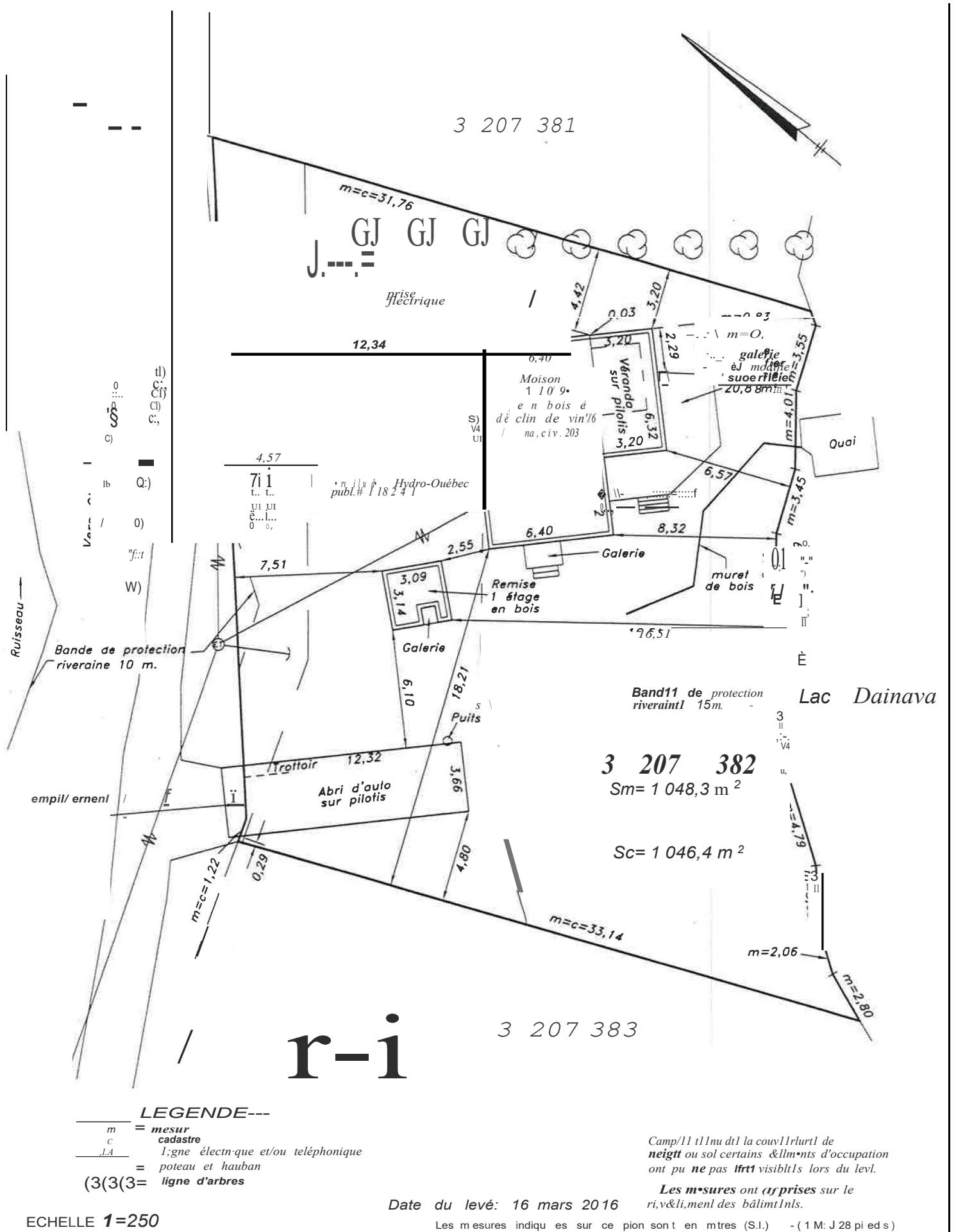
DM-2018-122

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 203, chemin Dainava

Motif de la demande: Marges



A la demande de Gilbert Parent

Dans le but de compléter Je

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.10

Demande de dérogation mineure : DM-2018-123 – 10, chemin du Bonheur

Considérant que la demande vise à permettre un coefficient d'emprise au sol de 13,43 % plutôt que 10 % tel qu'autorisé à la réglementation sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur ;

Considérant que le coefficient d'emprise au sol indique la proportion maximale de la superficie du terrain pouvant être construite par rapport à la superficie totale du terrain ;

Considérant que pour un lot dérogatoire de par sa superficie, le coefficient d'emprise au sol est de 10 % ;

Considérant qu'étant donné qu'il y a sur la propriété une résidence, 2 remises et un garage projeté, le propriétaire s'engage à démolir la plus grande de ses 2 remises pour atteindre le coefficient d'emprise au sol de 13,43 % ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 novembre 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-123 sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur, afin d'autoriser un coefficient d'emprise au sol des bâtiments de 13,43 % plutôt que 10 %, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

PIIA-2018-023 et DM-2018-123
10, chemin du Bonheur

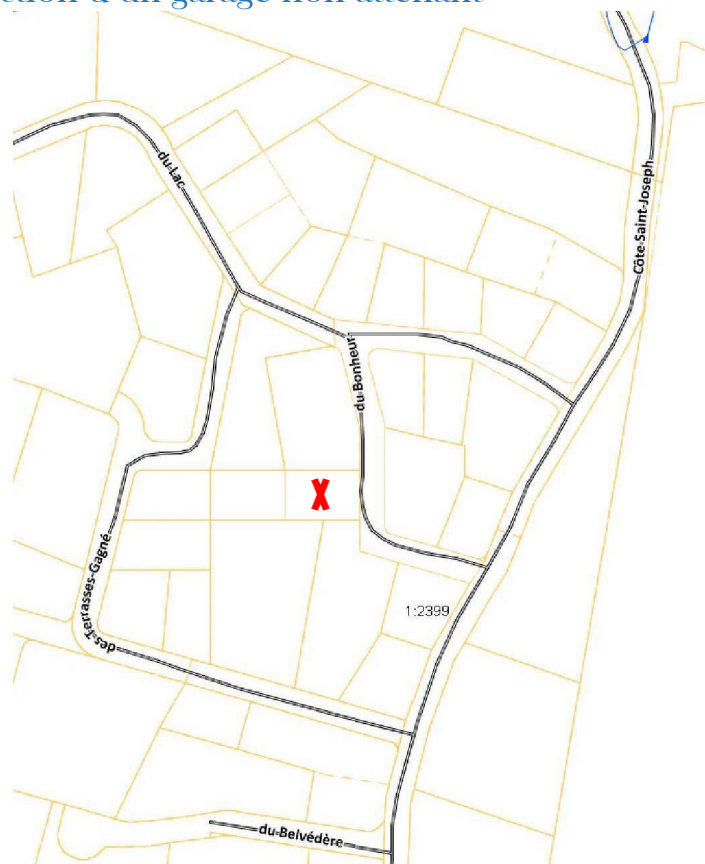
PIIA-2018-023 et DM-2018-123

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur

Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant



PIIA-2018-023 et DM-2018-123

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur

Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant



Voisin gauche

Propriété visée

Voisin droite

PIIA-2018-023 et DM-2018-123

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur

Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant

**% CES de 13,43 %
plutôt que 10 % (avec
la démolition de la plus
grosse remise)**

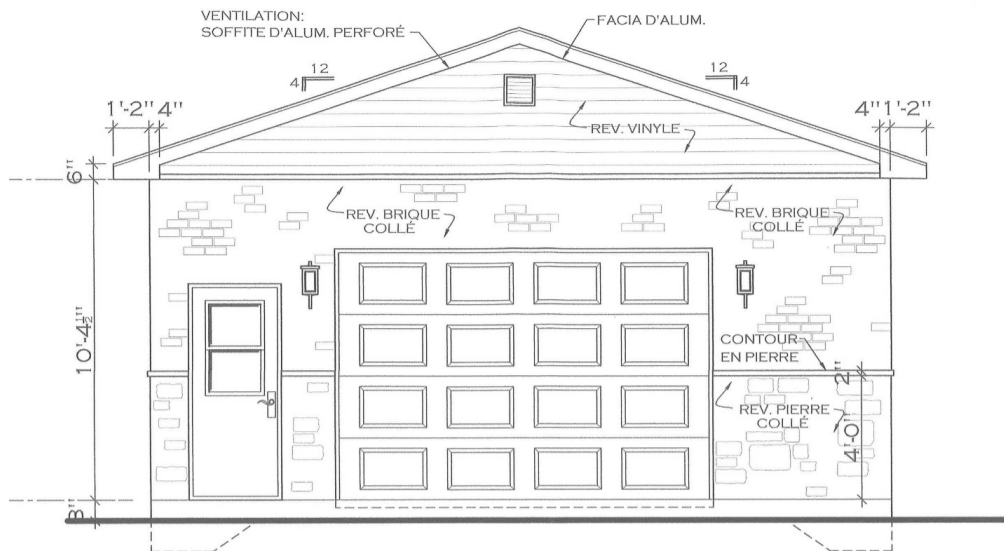
PIIA-2018-023 et DM-2018-123

Contexte d'intervention

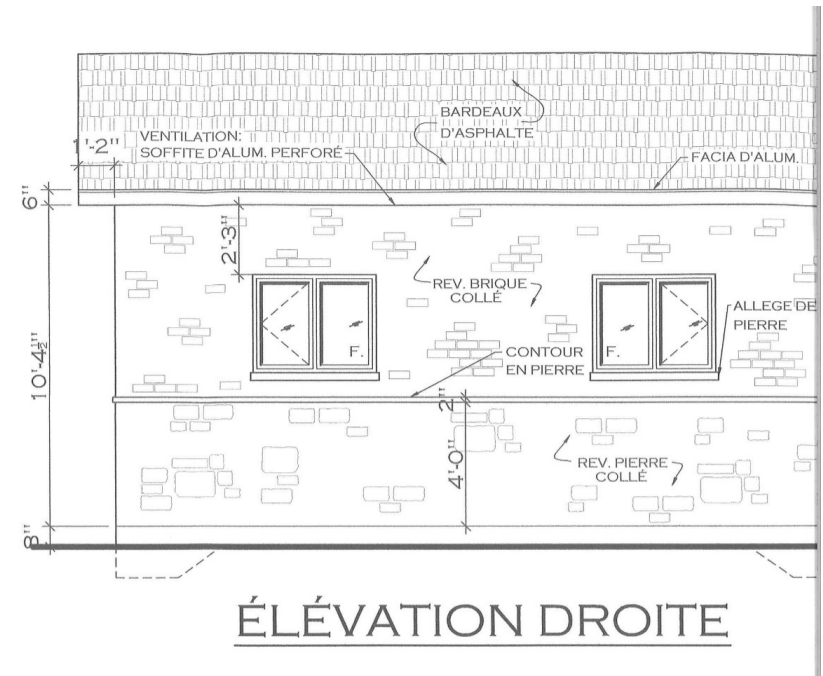
Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur

Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant



ÉLEVATION AVANT



ÉLEVATION DROITE

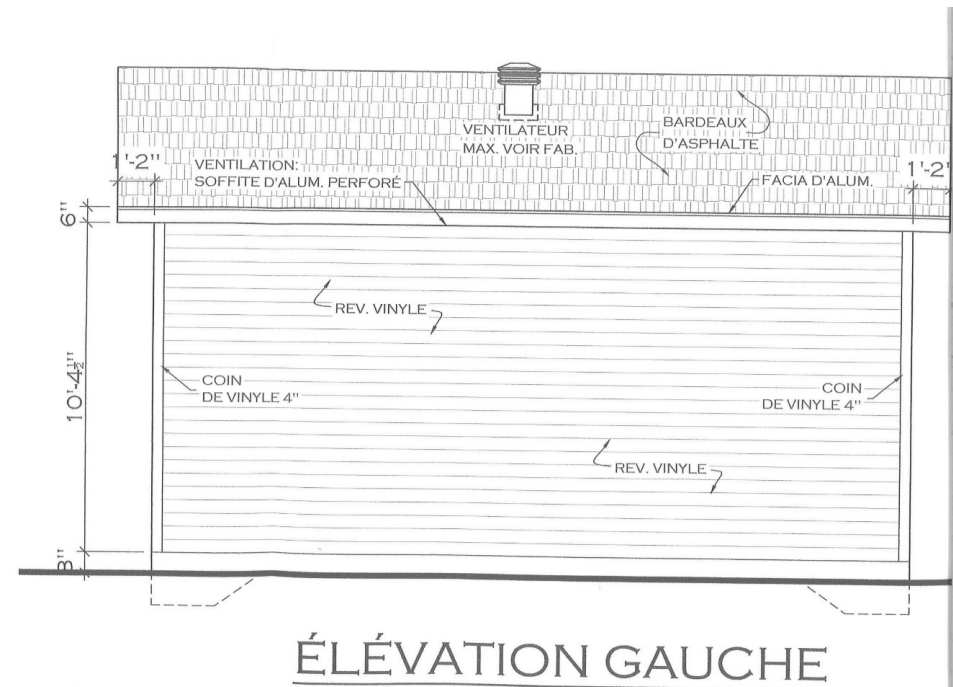
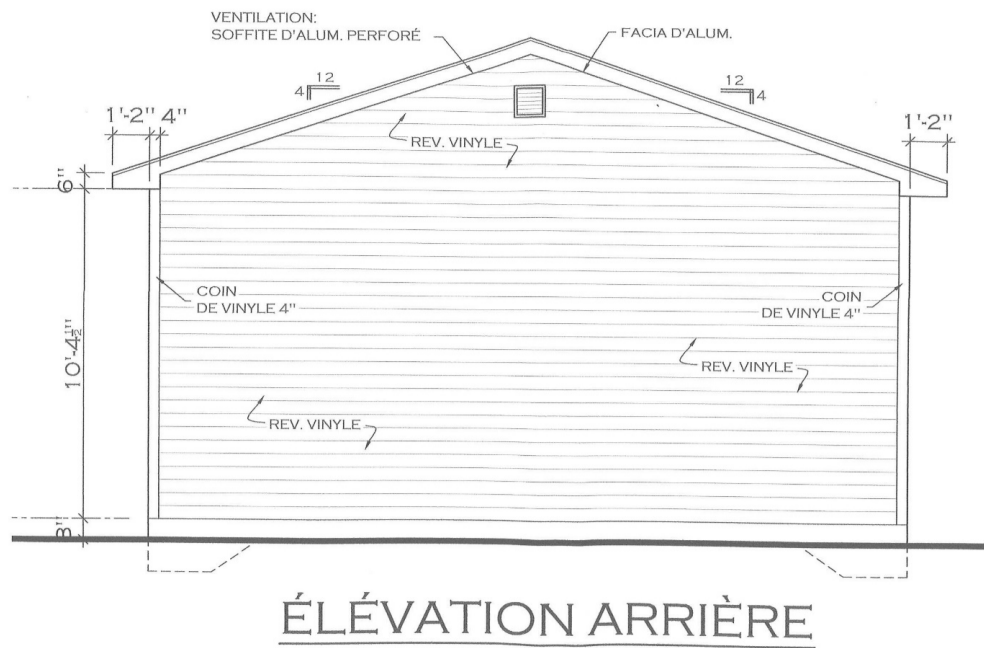
PIIA-2018-023 et DM-2018-123

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur

Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant



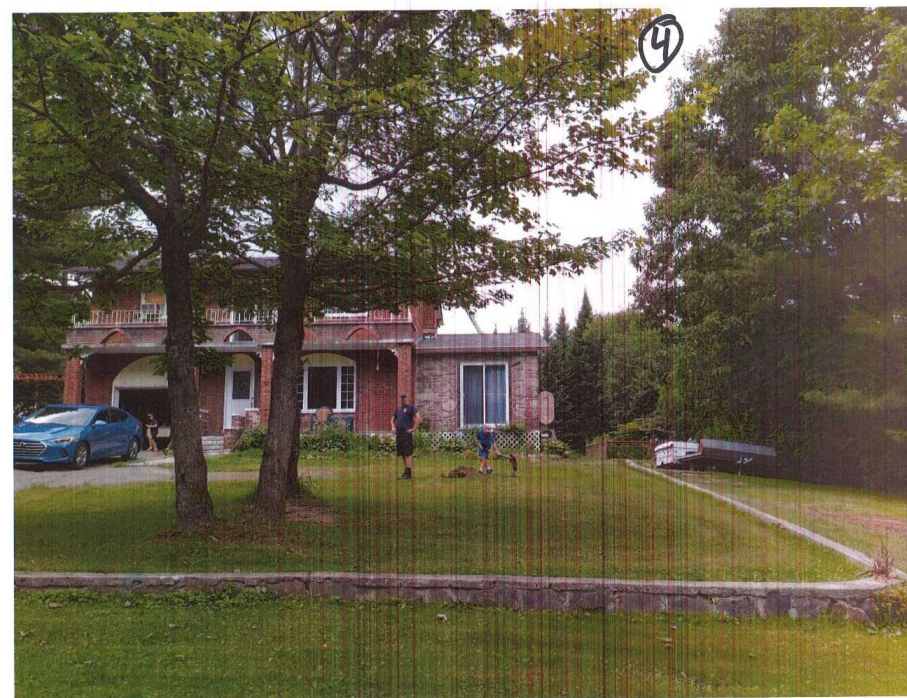
PIIA-2018-023 et DM-2018-123

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur

Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant



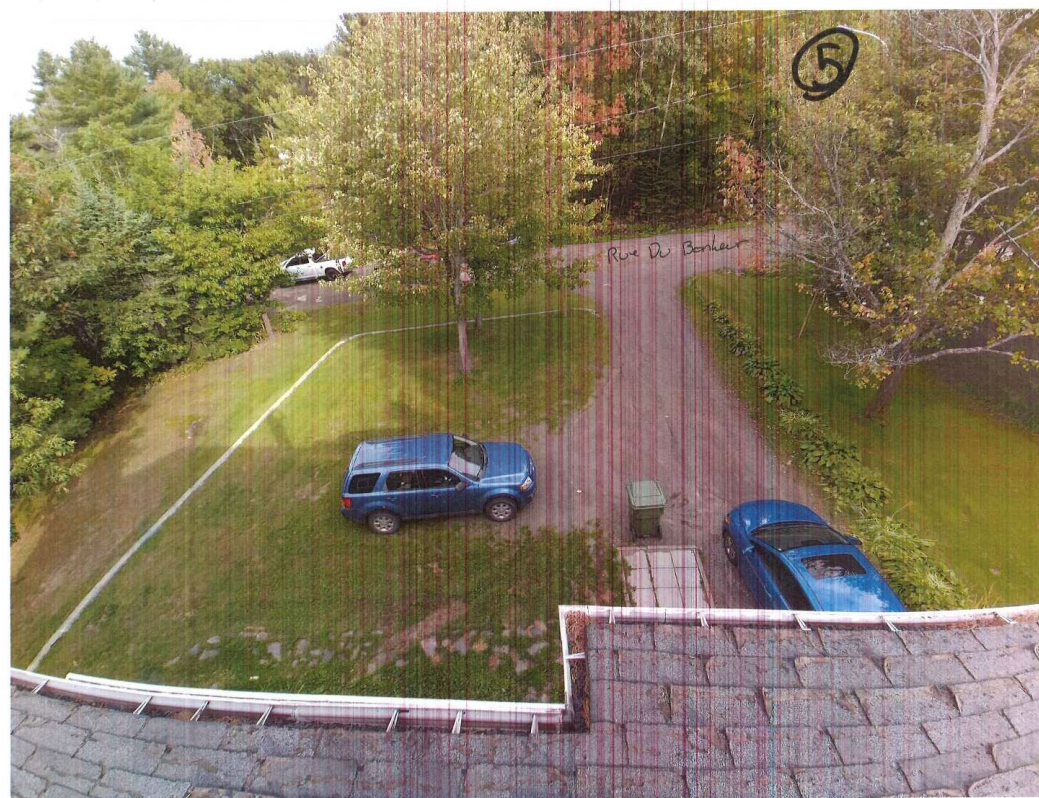
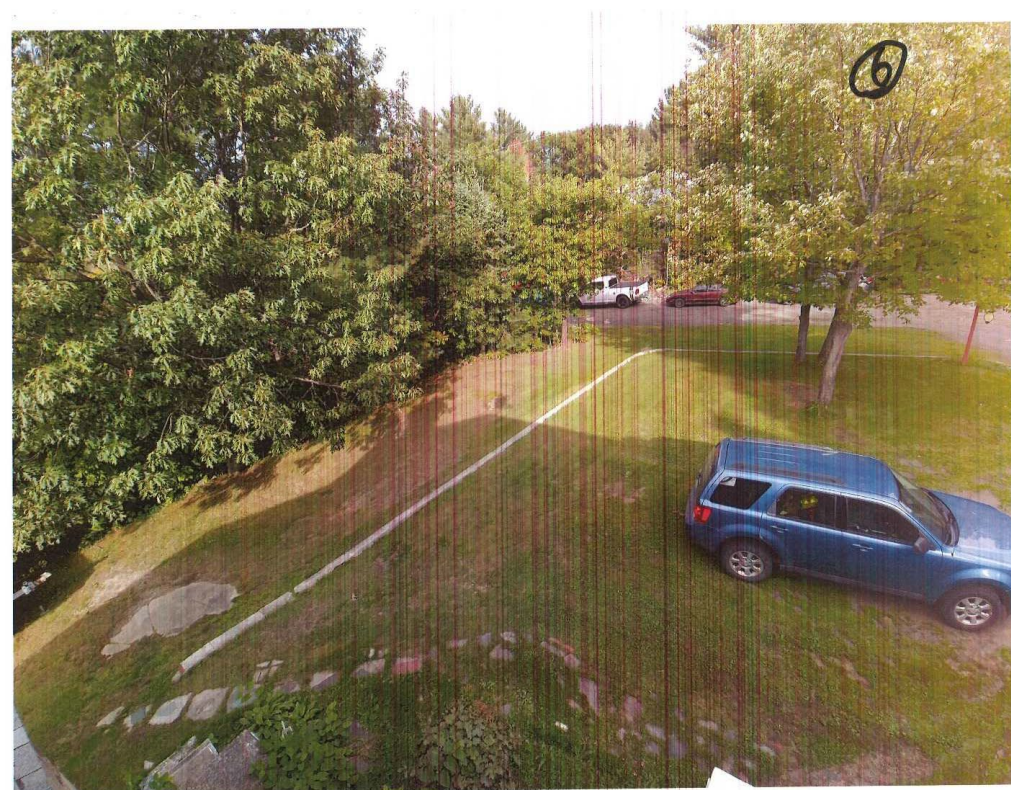
PIIA-2018-023 et DM-2018-123

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur

Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant



PIIA-2018-023 et DM-2018-123

Contexte d'intervention

Informations sur la demande

Adresse: 10, chemin du Bonheur

Motif de la demande: Construction d'un garage non attenant

Critères additionnels applicables aux constructions accessoires

1. **Le traitement des constructions accessoires s'harmonise avec le traitement architectural du bâtiment principal au plan des matériaux, des formes, des volumes et des couleurs.**

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.11

Dossier PIIA 2018-023 : Construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant situé sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 10, chemin du Bonheur, conformément au dossier PIIA 2018-023.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.12

Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées

Considérant que le promoteur est propriétaire du lot 3 439 153 du cadastre du Québec (emprise du chemin), tel que détaillé sur un plan préparé par madame Sylvie Fillion, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 5895, daté du 5 novembre 2018 ;

Considérant que le promoteur entend réaliser, sur ledit lot, l'aménagement d'un chemin conforme au projet annexé (annexe A de l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées) et que cela nécessite l'installation d'infrastructures et d'équipements ;

Considérant que le promoteur est en accord avec ladite entente.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER** l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour le projet de développement « Chemin Pierre » ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE.

NOTE : Ce plan est sujet à l'approbation municipale.
BUT : Démontrer les élévations du terrain naturel ainsi que les élévations projetées du profil longitudinal et transversal avec les pourcentages des pentes du chemin.

PRÉPARÉ À LA DEMANDE DE: STEPHEN ST-PIERRE
POUR 9143-8440 QUÉBEC INC.

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres. ÉCHELLE: 1/500

LOT(S) NO(S): 3 439153

CADASTRE : QUÉBEC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : ARGENTEUIL

MUNICIPALITÉ : MILLES-ISLES

DESSIN : 3714-2.dwg

DOSSIER: 3714

MINUTE : 5895

!/? \$iU<Hv
ARPENTEURE-GÉOMÈTRE
820A, Côte Saint-Gabriel est, Saint-Sauveur
Tél.: (450) 226-1205 / Téléc.: (450) 226-1049

Copie confo
- émise le :

- inal.

2018

NTEURE-GÊ

Légende:

Clôture: - . - . - . - . -

Fils aériens: - M- - w- M- - w- M-

Haie:

Hauban: ,1

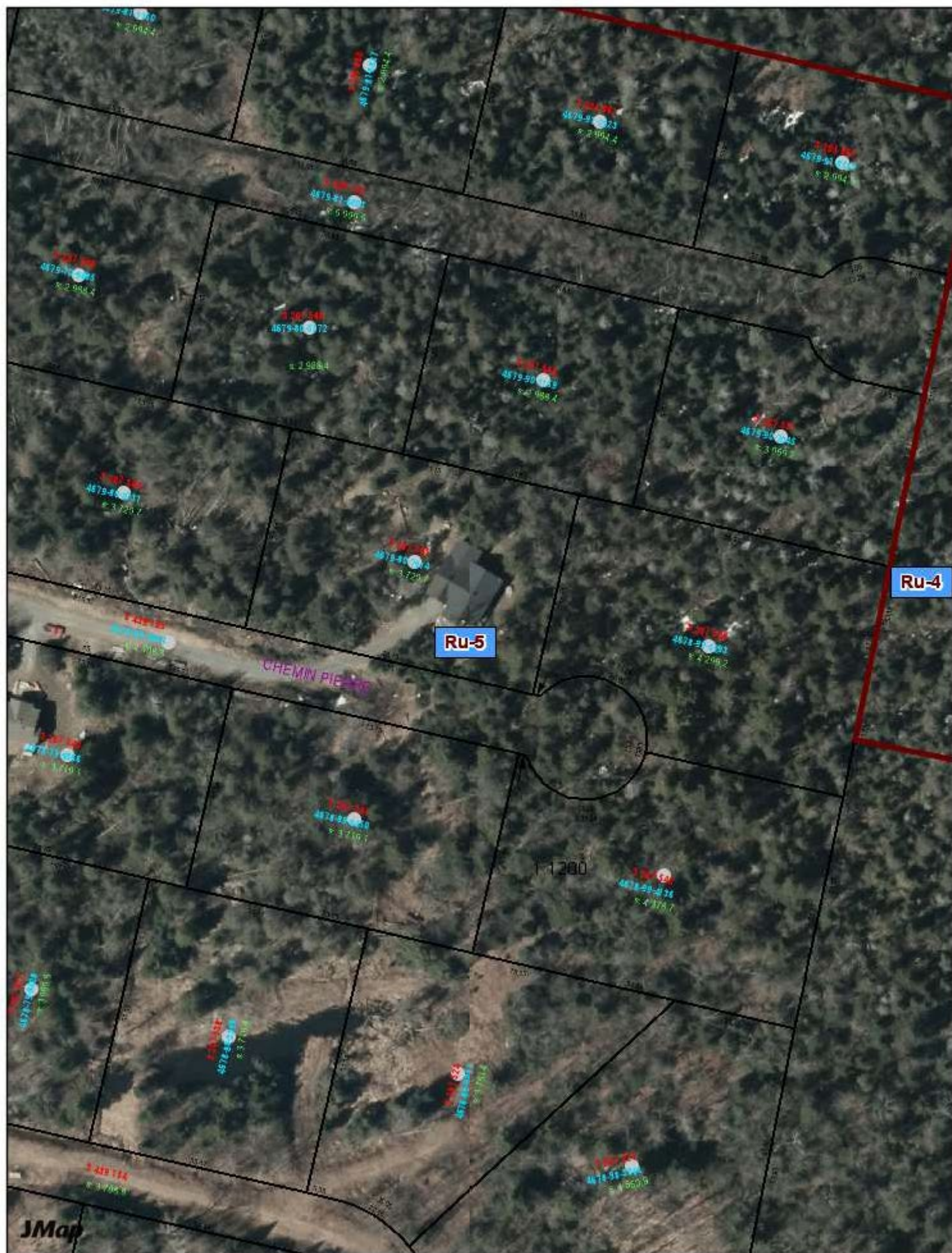
Mur de soutènement: 91Q1s.s.51191œra1111'1111

Poteau de Bell el/ou H-Q: ()

Puits: fl5

Repère d'arpe

Tuyau d'arpentage trouvé: EB





MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX

PROJET DE DÉVELOPPEMENT «CHEMIN PIERRE»

**PRÉSENTÉ PAR
Stephen St-Pierre**

EN DATE DU

19 novembre 2018



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE.....	4
2.	OBJET DE L'ENTENTE.....	4
3.	TRAVAUX MUNICIPAUX.....	4
4.	COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX	4
5.	PROJET DE DÉVELOPPEMENT	5
6.	CHOIX DES PROFESSIONNELS.....	5
7.	ENGAGEMENTS DU PROMOTEUR.....	6
8.	CESSION DU CHEMIN.....	6
9.	CESSION	6
10.	RÉPARATION ET NETTOYAGE DES CHEMINS.....	6
11.	CAS DE DÉFAUT	7
12.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	7
13.	COMMUNICATION DE DOCUMENTS	7
14.	AVIS	8
	ANNEXE A (Plan d'arpentage).....	9
	ANNEXE B (Plans et devis du projet)	10
	ANNEXE C (Estimé du coût des travaux)	11
	ANNEXE D (Garantie financière).....	12
	ANNEXE E (Résolution municipale)	13



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE «Prolongement du chemin Pierre»

ENTRE: MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

(Ci-après appelée «*la Municipalité*»);

ET Monsieur Stephen St-Pierre

(Ci-après appelée «*le Promoteur*»);

CONSIDÉRANT : Que le Promoteur est propriétaire du lot 3 439 153 du cadastre du Québec, tel que plus amplement montré sur un plan préparé par Sylvie Fillion, arpenteur-géomètre, portant le n° de minute 5895, daté du 5 novembre 2018(*annexe A*).

CONSIDÉRANT : Que le Promoteur entend terminer l'aménagement dudit lot pour permettre l'accès et la construction sur les lots contigus, le tout substantiellement conforme au plan de cadastre (*annexe A*).

CONSIDÉRANT : Que par résolution n°_____, adoptée le_____, la Municipalité a accepté ledit plan projet de développement, joint à la présente (*annexe B*);

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

1. **PRÉAMBULE**

Le préambule de la présente entente en fait partie intégrante.

2. **OBJET DE L'ENTENTE**

L'entente a pour objet d'établir les engagements du Promoteur et de la Municipalité quant à la réalisation des travaux municipaux requis afin de desservir le développement résidentiel du Promoteur.

3. **TRAVAUX MUNICIPAUX**

Les travaux municipaux visés par la présente entente sont tous les travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, lesquels sont de manière non limitative les suivants :

- Tous les travaux de construction et d'aménagement d'une rue, à compter de la coupe d'arbres initiale et du déblai, incluant toutes les étapes intermédiaires incluant les travaux de drainage de la rue, les fossés, la construction et l'aménagement de ponceaux, tous les travaux de réseau pluvial (égout pluvial) et de drainage, à la signalisation routière et à l'éclairage de rue ;
- Tous travaux de renaturalisation.

4. **COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Les coûts relatifs à la réalisation des travaux municipaux comprennent :

- Tous les honoraires professionnels requis quant à la réalisation des travaux municipaux, dont notamment ceux relatifs à l'estimation des coûts, la confection des plans et devis préliminaires et définitifs, la surveillance des travaux, ainsi que les études ou analyses jugées nécessaires.
- Tous les coûts imputables à la réalisation des travaux municipaux.
- Tous les honoraires professionnels relatifs à l'arpentage, le piquetage et le relevé topographique du chemin (rue) et des infrastructures à être ou non cédés à la Municipalité.



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

- Tous les frais de notaire relatifs à la cession du chemin à la Municipalité, s'il y a lieu.

5. **PROJET DE DÉVELOPPEMENT**

À la signature de la présente entente, le Promoteur dépose à la municipalité, un plan d'aménagement préparé par un professionnel compétent, lequel plan est joint à la présente (*annexe A*). Ce plan comprend, de façon non limitative, les éléments suivants :

1. Les élévations du terrain naturel ainsi que les élévations projetées du profil longitudinal et transversal avec les % des pentes du chemin ;
2. Une coupe-type de la structure proposée du chemin ;
3. Le drainage prévu pour les eaux de surfaces ;
4. Les mesures de gestion des eaux pluviales (réduction du volume des eaux de ruissellement, contrôle des débits de pointe, contrôle de l'érosion, contrôle qualitatif) ;
5. L'emplacement, le diamètre, le type des ponceaux et les détails de mise en place. S'il y a un cours d'eau, le ponceau doit se conformer au Règlement numéro 78-13 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC d'Argenteuil ;
6. L'emplacement et la longueur des dispositifs de retenus (glissière de sécurité) proposés ;
7. Le délai de conception du chemin ;
8. L'emplacement et les détails des services d'utilités publiques devant se retrouver sur ou sous l'emprise du chemin, ainsi que les servitudes requises, s'il y a lieu ;
9. Un échéancier de réalisation des travaux ;

6. **CHOIX DES PROFESSIONNELS**

Le Promoteur s'engage à retenir les services d'un arpenteur-géomètre et d'un ingénieur aux fins de la réalisation des travaux municipaux.



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

7. **ENGAGEMENTS DU PROMOTEUR**

Le Promoteur s'engage à compléter, et ce, dans les 12 mois de la signature de la présente entente, tous les travaux municipaux relativement à son projet de développement, tels qu'indiqués aux plans et devis, dossier numéro 21.12.01, daté du 2 novembre 2018, tels que préparés par la firme d'ingénieurs Équipe Laurence et joints à la présente (*annexe C*) pour en faire partie intégrante.

Tous les coûts des travaux visés par la présente entente seront assumés par le titulaire. Ces coûts sont estimés à 12 000 \$, tel qu'il appert de l'estimé préparé par le Promoteur.

Le promoteur s'engage à faire assurer le suivi des travaux par la Municipalité, tel que prévu à l'article 6.1 du règlement 2015-05 lequel indique les étapes de réalisation à être supervisé :

- Déboisement et enlèvement du couvert végétal;
- Profilage, remblai/déblai, canalisation et drainage;
- Fondation granulaire et compaction réalisée par un laboratoire accrédité ACLE
- Aménagement de la surface de roulement; et
- Pavage, selon le cas.

Cette inspection sert à d'attester de la conformité des travaux en regard des règlements, normes (politique des infrastructures municipale) et règles de l'art applicables à tous les travaux faisant l'objet de l'entente. Madame Sylvie Filion, arpenteur-géomètre, réalisera une fois les travaux complétés, la production d'un rapport tel que construit;

8. **CESSION DU CHEMIN**

Suivant la réalisation des travaux, la Municipalité ne deviendra pas propriétaire de l'immeuble qui constitue l'assiette de la rue et des infrastructures.

9. **CESSION DES DROITS**

Le Promoteur ne pourra en aucun temps céder à toute personne ses droits et obligations découlant de la présente entente. Le Promoteur demeure seul responsable à l'égard de la Municipalité.

10. **RÉPARATION ET NETTOYAGE DES CHEMINS**

Pendant l'exécution des travaux privés, le Promoteur assumera les frais de nettoyage des chemins salis et de réparation occasionnés par les véhicules de



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

l'entrepreneur général, des sous-entrepreneurs, des fournisseurs de matériaux ou par ses propres véhicules.

11. **CAS DE DÉFAUT**

La Municipalité pourra, en cas de défaut du Promoteur, faire valoir ses droits et l'application de la présente entente en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le Promoteur est en défaut si :

1. Il ne respecte pas l'un ou l'autre des engagements souscrits aux termes de la présente entente.
2. Le Promoteur ou l'une de ses filiales fait cession de ses biens, est mis en faillite ou en liquidation, devient insolvable, fait une proposition concordataire ou se prévaut de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* ou de toute autre loi concernant l'insolvabilité.
3. Les lots dont il a la propriété aux fins des présentes sont saisis ou vendus en exécution des droits d'un créancier ou s'ils font l'objet d'un recours hypothécaire.

À sa seule discrétion, la Municipalité pourra exiger que lui soient cédés tous les travaux municipaux réalisés à la date du défaut ainsi que les immeubles qui constituent l'assiette du chemin tels que montrés au plan en annexe A, et ce, pour la somme d'UN DOLLAR (1 \$).

(Conditionnel à l'aval du conseil municipal)

12. **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Le Promoteur fait élection de domicile à l'adresse mentionnée aux présentes.

Toute annexe jointe aux présentes à laquelle il est référé dans un article ou paragraphe en fait partie intégrante.

13. **COMMUNICATION DE DOCUMENTS**

Le Promoteur s'engage à fournir sur demande de la Municipalité tout document, rapport, correspondance ou autorisation échangé avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs relativement aux



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

travaux visés par la présente entente. Il autorise également la Municipalité à en obtenir la divulgation auprès de ce ministère.

14. **AVIS**

Pour les fins de la présente tout avis devra être donné par écrit aux parties aux adresses suivantes :

***Municipalité de Mille-Isles
1262, chemin de Mille-Isles
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0
(450) 438-2958***

***Monsieur Stephen St-Pierre
5, chemin Pierre
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0
450-340-0857***

Et les parties ont signé à Mille-Isles, ce _____ jour du mois de _____ 2018

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

PROMOTEUR



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ANNEXE A (Plan d'arpentage)



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ANNEXE B (Plans et devis du projet)



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ANNEXE C (Estimé du coût des travaux)



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ANNEXE D (Garantie financière)



ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ANNEXE E (Résolution municipale)

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.13

Octroi à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du service de l'urbanisme et environnement de la municipalité des pouvoirs de procéder à la mise en vente par enchère des biens entreposés suite aux travaux effectués par la municipalité en conformité avec le jugement de l'honorable juge Lukasz Granosik en date du 15 décembre 2017 et portant le numéro 700-17-013777-163 et à adjuger la vente à un tiers selon le meilleur prix obtenu

Considérant que suite à l'exécution des travaux, la municipalité est tenu d'entreposer les biens pour une période de 60 jours, selon l'article 942 du Code civil du Québec ;

Considérant que les biens entreposés n'ont pas été réclamés par le propriétaire et les frais encourus par la municipalité pour l'entreposage n'ont pas été acquittés dans le délai prévu de 60 jours ;

Considérant qu'en vertu de l'article 942 du Code civil du Québec, la municipalité organise une vente par enchère des biens entreposés, le 18 décembre 2018 à 9h dans le stationnement de l'hôtel-de-ville situé au 1262, chemin de Mille-Isles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET **RÉSOLU** _____ (_____) :

D'OCTROYER à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du service de l'urbanisme et environnement de la municipalité les pouvoirs de procéder à la mise en vente par enchère des biens entreposés suite aux travaux effectués par la municipalité en conformité avec le jugement de l'honorable juge Lukasz Granosik en date du 15 décembre 2017 et portant le numéro 700-17-013777-163 et à adjuger la vente à un tiers selon le meilleur prix obtenu.

QUE le montant initial de l'enchère est établi à 300 \$, que la vente sera faite comme un tout et non de façon individuelle

QU'à défaut d'enchérisseur présent, madame LaRocque est autorisée à vendre les biens de gré à gré, les donner à un organisme de bienfaisance ou s'il est impossible d'en disposer ainsi, les détruire

ADOPTÉE.

Code civile du Québec

942. Le détenteur du bien trouvé, y compris l'État ou une municipalité, peut vendre le bien s'il n'est pas réclamé dans les 60 jours.

La vente du bien se fait aux enchères et elle a lieu à l'expiration d'un délai d'au moins 10 jours après la publication, dans un journal distribué dans la localité où le bien est trouvé, d'un avis de vente mentionnant la nature du bien et indiquant le lieu, le jour et l'heure de la vente.

Cependant, le détenteur peut disposer sans délai du bien susceptible de déperissement. Il peut aussi, à défaut d'enchérisseur, vendre le bien de gré à gré, le donner à un organisme de bienfaisance ou, s'il est impossible d'en disposer ainsi, le détruire.

1991, c. 64, a. 942.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.14

Autorisation de signer le reçu quittance et transaction dans le cadre du dossier de poursuite contre la municipalité no. 700-22-036117-165

Considérant le litige opposant la municipalité à Uniroc relativement aux travaux effectués sur Côte St-Joseph ;

Considérant la proposition d'entente hors cours ;

Considérant qu'il est dans le meilleur intérêt de la municipalité d'accepter cette proposition.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER le reçu quittance et transaction du dossier no. 700-22-036117-165 ;

D'AUTORISER monsieur Michel Boyer, maire, à signer le reçu quittance et transaction mentionné ci-haut pour et au nom de la municipalité ;

D'AUTORISER le paiement de la partie de la réclamation sous la responsabilité de la municipalité ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-130-00-412.

ADOPTÉE.

CANADA

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

No : 700-22-036117-165

UNIROC CONSTRUCTION INC.

Demanderesse

c.

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES
et
ÉQUIPE LAURENCE, EXPERTS-CONSEILS,
S.E.N.C.

Défenderesses

AVIS DE RÈGLEMENT
(Art. 220 C.p.c.)

Les parties, par leurs avocats soussignés, déclarent avoir réglé la présente affaire hors la présence du tribunal, et ce, à toutes fins que de droit.

Lachute, le

Montréal, le

MICHEL F. BISSONNETTE
Avocats de la Demanderesse
UNIROC CONSTRUCTION INC.

Me Michel F. Bissonnette
505, avenue Béthany, #202
Lachute (Québec) J8H 4A6
Tél. : (450) 562-1115
Fax : (450) 562-6141
mfbissonnetteavocat@qc.aira.com

GILBERT SIMARD TREMBLAY
Avocat de la Défenderesse
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Me Julie Lavertu
1200, avenue McGill Collège, #1800
Tél. : (514) 394-2713
Fax : (514) 394-0014
Courriel : jlavertu@gstlex.com

- 2 -

Montréal, le

BÉLANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.

Avocats de la Défenderesse
ÉQUIPE LAURENCE, EXPERTS-
CONSEILS, S.E.N.C.

1, Place Ville-Marie, #1950
Montréal (Québec) H3B 2C3

Tél. : (514) 866-1008

Fax : (514) 866-7294

Courriel : lmassicotte@belong.ca

CANADA**COUR DU QUÉBEC**
(Chambre civile)**PROVINCE DE QUÉBEC**
DISTRICT DE TERREBONNE**No : 700-22-036117-165****UNIROC CONSTRUCTION INC.**

Demanderesse

c.

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES
et
ÉQUIPE LAURENCE, EXPERTS-CONSEILS,
S.E.N.C.

Défenderesses

REÇU QUITTANCE & TRANSACTION

La demanderesse, **Uniroc Construction inc.**, (ci-après la « **Demanderesse** ») reconnaît par les présentes avoir reçu des défenderesses **Municipalité de Mille-Isles** et **Équipe Laurence, Experts-Conseils, S.E.N.C.** (ci-après collectivement appelées les « **Défenderesses** »), la somme totale de TREIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (13 500,00 \$) en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, le tout en règlement complet, total et final de toute réclamation de quelque nature que ce soit, passée, présente et future qu'elle a, avait ou pourrait avoir, découlant directement ou indirectement des faits relatés dans le dossier de Cour portant le numéro 700-22-036117-165 (ci-après le « **litige** »).

En considération de ce paiement, la Demanderesse donne quittance complète, totale et finale aux Défenderesses, de même qu'à leurs assureurs, héritiers, successeurs, ayants droit, employés, employeurs, de toute réclamation, action ou demande de quelque nature qu'elle puisse être, qu'elle a, avait ou pourrait avoir découlant, de façon directe ou indirecte, des allégations contenues dans les procédures produites en l'instance et/ou des pièces communiquées à leur soutien, tel qu'il appert de façon plus détaillée dans le dossier de Cour portant le numéro 700-22-036117-165.

La Demanderesse et les Défenderesses renoncent à demander ultérieurement la rescision du présent règlement pour quelque cause que ce soit, y compris pour cause d'erreur de faits ou de droit, connue ou non à la date des présentes.

- 2 -

Il est expressément entendu et convenu que le présent règlement est conclu sans aucune admission quant aux faits ou à la responsabilité des parties et dans le seul but d'acheter la paix et mettre un terme au présent litige;

La présent *Reçu, Quittance & Transaction* sera dûment signé par les parties et transmis de part et d'autre par télécopieur ou par courriel. Une télécopie ou une copie numérisée sur laquelle apparaîtra la signature des parties sera aussi valide qu'un original.

La Demanderesse et les Défenderesses s'engagent à ne pas divulguer les termes du règlement hors cour et à maintenir la confidentialité de la présente quittance et transaction sauf en ce qui concerne leurs obligations légales, fiscales et en ce qui a trait à leurs conseillers fiscaux, comptables et légaux, lesquels devront s'astreindre aux mêmes obligations de confidentialité;

La Demanderesse et les Défenderesses mandatent par ailleurs leurs avocats respectifs afin de déposer un *Avis de règlement* faisant foi du règlement intervenu, lorsque les obligations y contenues auront été remplies, dans le cadre des présentes procédures et étant le seul document déposé au dossier de la Cour;

La Demanderesse et les Défenderesses reconnaissent que la présente quittance et transaction constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*;

La Demanderesse et les Défenderesses reconnaissent expressément avoir lu, signé et compris le présent *Reçu, Quittance & Transaction*, après que le sens du présent document leur ait été expliqué par leurs avocats respectifs.

Terrebonne, le

Mille-Isle, le

UNIROC CONSTRUCTION INC.

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Par :

Par :

- 3 -

Piedmont, le

ÉQUIPE LAURENCE, EXPERTS-CONSEILS,
S.E.N.C.

Par :

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.15

Autorisation de signer l'ordre de changement numéro 1 dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury

Considérant que le profil du chemin doit être ajusté en raison des niveaux de rocs plus élevés que ceux estimés dans les prévisions ;

Considérant que l'augmentation du volume des déblais de première classe par rapport à ceux estimés représente un supplément de 34 472 \$ taxes en sus ;

Considérant le report de la pose du MG-20 prévu au printemps 2019 représente une économie de 120 082.50 \$ plus taxes applicables pour l'année 2018 ;

Considérant que l'ordre de changement numéro 1 préparé par WSP inclut l'augmentation du volume de déblais de première classe et le report de la pose du MG-20 au printemps 2019.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER madame Sarah Channell à signer pour et au nom de la municipalité l'ordre de changement numéro 1.

ADOPTÉE.



ORDRE DE CHANGEMENT

Identification du projet et nature du changement à apporter

Titre du projet : Chemin Shrewsbury, à Mille-Isles		N° du changement : 01
N° du projet : 161-17505-00	N° de contrat : TP-2018-07-180	Date d'émission : 2018-11-09

Description du changement :

Voir pièce(s) jointe(s) ☒

À cause du roc qui se trouve plus élevé en réalité que dans les prévisions, le profil est ajusté, entre les chaînages 0+600 et 0+864, afin de limiter les quantités de déblai de première classe, tel que présenté en pièce jointe de la présente directive de changement.

Aussi, afin de limiter l'impact immédiat sur les coûts de construction du chantier, la fondation de chaussée en MG-20 sera installée seulement au printemps 2019.

Détail des coûts :

Voir pièce(s) jointe(s) ☐

Le coût du déblai de première classe au bordereau prévoyait des coûts de 68 880\$. Avec la nouvelle quantité prévue, le coût sera augmenté de 34 472\$, soit à 101 352\$.

Le report de la pose du MG-20 en 2019 permettra à la municipalité d'économiser, pour l'année 2018, 120 082,50\$.

Pour ce changement, les coûts associés seront :

☐ augmentés de : _____ \$

☒ diminués de : Voir détail \$

☐ aucun coût

Prière d'inclure en annexe le détail des coûts

Le délai d'exécution du contrat sera :

☒ augmenté de : À déterminer ☐ Jour(s)

☐ diminué de : _____ Jour(s)

☐ inchangé

Changement demandé par :

Architecte ☐

Ingénieur ☒

Propriétaire ☐

Autre : _____

Nicolas Telmosse

Nom de la personne autorisée

2018-11-09

Date

Signature

2018-11-09

Nom de la personne autorisée

Date

Signature

Exécution de l'ordre de changement

Responsable de la demande (nom de la firme et adresse) :

WSP

386, rue de Saint-Jovite, bur. 1

Mont-Tremblant (Québec)

J8E 2Z9

Spécialité :

Civil ☒

Structure ☐

Mécanique ☐

Électricité ☐

Autre : _____

Ordre de changement effectué par :

David Riddell

Nom

Date

Signature

Approbation finale de la demande

Approbation finale du client :

Nom

Date

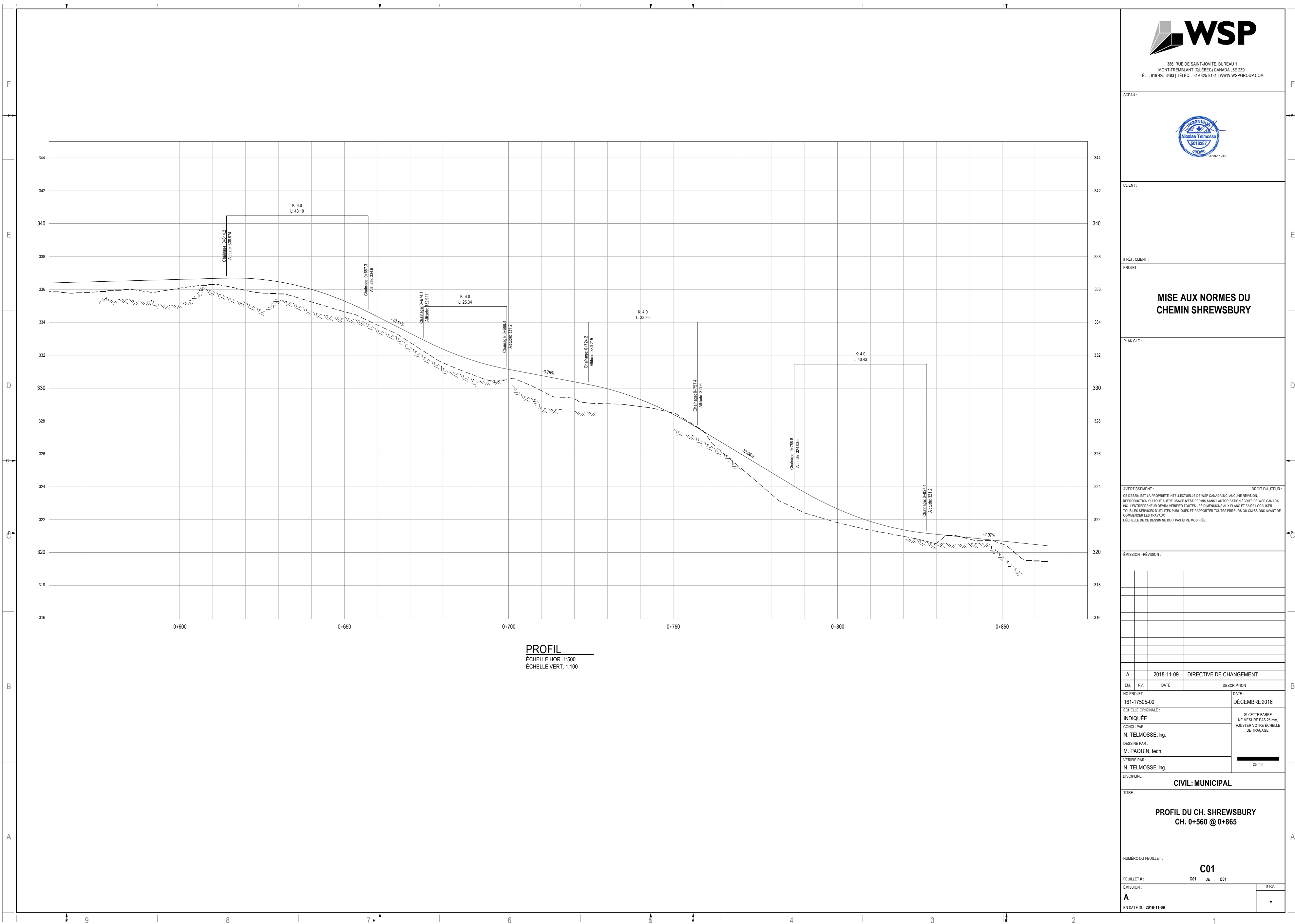
Signature

Annulation du présent ordre de changement :

Nom

Date

Signature



DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.16

Prolongation du mandat WSP relatif aux travaux de mises aux normes du chemin Shrewsbury

Considérant la résolution 2017-08-191 octroyant à la firme WSP le contrat relatif à la préparation des plans et devis de construction du chemin Shrewsbury incluant le suivi du dossier lors d'appel d'offres et de la construction ;

Considérant la prolongation de l'échéancier des travaux suite à la nécessité de modifier en partie les plans et devis afin de répondre à la réalité terrain ;

Considérant l'offre de service proposée par la firme WSP le 22 novembre 2018.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU _____ (_____) :

DE PROLONGER le mandat de la firme WSP relativement aux travaux de mises aux normes du chemin Shrewsbury pour un montant de 9 180 \$, taxes en sus ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-710.

ADOPTÉE.

Courriel provenant de l'externe.
ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien
de ce courriel, assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de
confiance et qu'aucun critère douteux n'est présent.

Bonjour Mme Channell,

Suite à l'analyse de nos coûts pour le projet et aux dépenses auxquelles nous pouvons nous attendre, un montant hebdomadaire de 1530\$/semaine suffirait à couvrir nos frais pour la finalisation du projet, ce montant étant chargé à partir de la cinquième semaine de travaux, tel que prévu par notre offre de services se limitant à quatre semaines.

Selon les échéanciers discutés avec M. Riddell, le projet devrait être complété en dix semaines au total, ce qui donnerait 9180\$ d'honoraires supplémentaires pour notre surveillance.

Pour ce qui est des dépassements de délai de la part de l'entrepreneur, nous pouvons compter sept jours de travaux perdus, depuis le début des travaux, qui sont dus à la problématique du roc plus élevé que prévu, sans égard à si la faute incombe en partie à l'entrepreneur, ce qui reste à discuter avec lui. De plus, le dynamitage était prévu sur trois semaines, selon son échéancier. Ce qui aurait correspondu à 15 jours de travail. En évaluant le volume total qui représente 147% du volume initial, nous pouvons considérer que le travail du dynamitage lui aura pris 7 jours (47% de 15) de plus que ce qu'il avait prévu. Encore une fois, ces jours sont discutables, étant donné que le sautage varie plus selon le nombre de mètres carrés que selon le nombre de mètres cubes de dynamitage prévu. L'entrepreneur arguera sûrement que des jours supplémentaires ont été perdus à cause de la quantité supplémentaire de terre végétale à déblayer, mais ceci sera très dur à évaluer et les 14 jours déjà discutés sont déjà généreux pour l'entrepreneur.

Donc, en considérant que les travaux prennent 4 semaines de plus que prévus et que 14 jours ouvrables pourraient (à négocier) être déduits du dépassement de délai, le décompte du dépassement de délai s'appliquerait à partir du vendredi de la 9^e semaine de travaux et représenterait 8 jours calendrier de retard, pour 8000\$. Bien sûr, ce montant est sujet à négociation avec l'entrepreneur.

Bonne journée

Nicolas Telmosse, ing.

Chargé de projets

Infrastructures municipales et transport



T+ 1 819-717-2629

F+ 1 819-425-9181

C+ 1 819-421-3797

Réception bureau Tremblant + 1 819-425-3483

386, rue de Saint-Jovite, bureau 1
Mont-Tremblant (Québec)
J8E 2H3 CANADA

wsp.com

De : Telmosse, Nicolas

Envoyé : 15 novembre 2018 09:02

À : schannell@mille-isles.ca

Cc : Labelle, Jean <Jean.Labelle@wsp.com>; Charbonneau, Dominic
<Dominic.Charbonneau@wsp.com>

Objet : 161-17505-00 - Chemin Shrewsbury - Honoraires de surveillance

Bonjour Mme Channell,

Étant donné les dépassements de délais qui ont été discutés hier, il va de soi que nos honoraires de surveillance prévus au départ ne tiennent plus.

Après révision de notre offre de services, il apparaît que nous avons soumis un prix global pour quatre semaines de surveillance. Nous atteindrons, ce vendredi, six semaines de surveillance. Nous souhaitons discuter avec vous de la façon de traiter nos honoraires supplémentaires, au vu de ces dépassements. Notre offre de services prévoyait un coût hebdomadaire de 1900\$ pour nos honoraires de surveillance.

Le devis prévoit une pénalité à l'entrepreneur de 1000\$ par jour de retard sur les travaux, argent qui sert habituellement à couvrir les coûts supplémentaires connexes pour la municipalité, mais le surplus de roc observé lui fournit un argument solide pour minimiser le nombre de jours de pénalités qui pourraient lui être attribuables.

Veuillez nous revenir sur la façon dont vous souhaitez traiter la suite de notre surveillance pour 2018 et 2019.

Merci.

Nicolas Telmosse, ing.

Chargé de projets

Infrastructures municipales et transport



T+ 1 819-717-2629

F+ 1 819-425-9181

C+ 1 819-421-3797

Réception bureau Tremblant + 1 819-425-3483

386, rue de Saint-Jovite, bureau 1
Mont-Tremblant (Québec)
J8E 2H3 CANADA

wsp.com

NOTICE: This communication and any attachments ("this message") may contain information which is privileged, confidential, proprietary or otherwise subject to restricted disclosure under applicable law. This message is for the sole use of the intended recipient(s). Any unauthorized use, disclosure, viewing, copying, alteration, dissemination or distribution of, or reliance on, this message is strictly prohibited. If you have received this message in error, or you are not an authorized or intended recipient, please notify the sender immediately by replying to this message, delete this message and all copies from your e-mail system and destroy any printed copies. You are receiving this communication because you are listed as a current WSP contact. Should you have any questions regarding WSP's electronic communications policy, please consult our Anti-Spam Commitment at www.wsp.com/casl. For any concern or if you believe you should not be receiving this message, please forward this message to caslcompliance@wsp.com so that we can promptly address your request. Note that not all messages sent by WSP qualify as commercial electronic messages.

AVIS : Ce message, incluant tout fichier l'accompagnant (« le message »), peut contenir des renseignements ou de l'information privilégiés, confidentiels, propriétaires ou à divulgation restreinte en vertu de la loi. Ce message est destiné à l'usage exclusif du/des destinataire(s) voulu(s). Toute utilisation non permise, divulgation, lecture, reproduction, modification, diffusion ou distribution est interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, ou que vous n'êtes pas un destinataire autorisé ou voulu, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et détruire le message et toute copie électronique ou imprimée. Vous recevez cette communication car vous faites partie des contacts de WSP. Si vous avez des questions concernant la politique de communications électroniques de WSP, veuillez consulter notre Engagement anti-pourriel au www.wsp.com/lcap. Pour toute question ou si vous croyez que vous ne devriez pas recevoir ce message, prière de le transférer au conformitelcap@wsp.com afin que nous puissions rapidement traiter votre demande. Notez que ce ne sont pas tous les messages transmis par WSP qui constituent des messages électroniques commerciaux.

-LAEmHhHzdJzBITWfa4Hgs7pbKI

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.17

Prolongation du mandat de surveillance en résidence et de contrôle qualitatif des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury

Considérant la résolution 2018-09-205 octroyant à la firme Cohésion totale Inc le contrat relatif à la surveillance en résidence et le contrôle qualitatif des travaux de mises aux normes du chemin Shrewsbury ;

Considérant la prolongation de l'échéancier des travaux suite à la nécessité de modifier en partie les plans et devis afin de répondre à la réalité terrain ;

Considérant l'offre de service proposée par la firme Cohésion totale Inc. le 19 novembre 2018.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROLONGER le mandat de la firme Cohésion totale Inc. relativement à la surveillance en résidence et contrôle qualitatif au chantier du chemin Shrewsbury pour un montant de 14 500 \$, taxes en sus ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-710.

ADOPTÉE.



Offre de services professionnels

Services et honoraires professionnels en assistance à la maîtrise d'ouvrage

A s s i s t a n c e à l a m a î t r i s e d ' o u v r a g e s i m m o b i l i e r s

Représentation du Maître de l'ouvrage durant la phase d'exécution

**Dans le cadre de la remise aux normes du chemin Shreswbury
Municipalité de Mille-Isles**

N/Réf. OSS-776 - Révision 1

Déposée le 19 novembre 2018

Validé par :


Stéphane Martel, ing. PMP. FA LEED BD+C
Président



1. CLIENT

Municipalité de Mille-Isles

Madame Sarah Channell

Directrice générale et secrétaire-trésorière

1262, chemin Mille-Isles, Mille-Isles (Québec), J0R 1A0

Téléphone : (450) 438-2958 #2620 Télécopieur: (450) 438-6157

Courriel: schannell@mille-isles.ca

C/C: Marie Poupier – Directrice générale adjointe, mpoupier@mille-isles.ca

2. RESPONSABLES DU DOSSIER POUR COHESION TOTALE

Stéphane Martel, ing. PMP. PA LEED BD+C

Michel Côté, technicien senior

Directeur de projet

Technicien senior

3. DESCRIPTION SOMMAIRE DU MANDAT

À votre demande et considérant les délais occasionnés par les conditions de chantier, vous trouverez ci-après les honoraires professionnels supplémentaires pour les 4 semaines excédentaires (selon le nouvel échéancier de l'entrepreneur) afin de vous représenter sur le site à titre d'assistants du Maître de l'ouvrage durant les travaux de remise aux normes du chemin Shrewsbury sis dans la municipalité de Mille-Isles (appel d'offres TP-2018-07-180).

4. SERVICES PROFESSIONNELS

- ✓ Représenter les intérêts du Maître de l'ouvrage sur les lieux (en résidence) afin de noter la progression des travaux de remise aux normes du chemin Shrewsbury de manière quotidienne ou sur demande;
- ✓ Faire état de l'avancement des travaux au Maître de l'ouvrage, à l'ingénieur et aux autres parties prenantes au dossier par le biais d'un rapport de visite quotidien;
- ✓ Faire état de la présence sur les lieux du laboratoire de sol, de l'ingénieur surveillant de WSP Canada inc. et de tout autres intervenants le cas échéant;
- ✓ Assister le Maître de l'ouvrage et le conseiller dans le suivi des processus en chantier;

Échéancier original prévu 6 semaines

Selon la planification des travaux de l'entrepreneur

Échéancier révisé 10 semaines (4 semaines supplémentaires)

Honoraires professionnels À tarif horaire (Prévision budgétaire de 14 500 \$)

Prévision budgétaire des honoraires additionnels jusqu'au 14 décembre 2018

(En sus des 21 730 \$ prévus originalement)

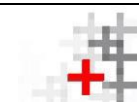
Toutes taxes applicables en sus

Document livrable: Rapport de visite journalier d'avancement des travaux avec photos.

Offres de services professionnels (OSS-766R1)

1698 Chemin Gascon, Terrebonne, Québec, J6X 3A4

Tél.: 450-961-2333 Fax: 450-961-4442





5. MODALITÉS

- Cette offre de services est valable pour une période de quarante-cinq (45) jours. Les activités débuteront après la réception d'un bon de commande ou après la réception d'une lettre confirmant l'acceptation de la présente offre de service;
- La supervision de la conformité d'exécution de la qualité de l'ouvrage en chantier et du respect des plans et devis techniques demeure la responsabilité du professionnel signataire des documents émis pour construction, soit WSP Canada inc. Le personnel de Cohésion Totale inc. ne donnera aucun avis technique, ni directive de chantier, ni avis de conformité des travaux à l'entrepreneur. Cohésion Totale inc. ne pourra être tenue responsable de toute déficience d'exécution, non-conformité des travaux ou tout autres manquement occasionnés par un tiers;
- Si applicables, les dépenses relatives aux frais de stationnement, de messagerie, de reprographie ou de location d'équipements spécialisés seront facturées aux montants coûtants majorés de 15% pour les frais d'administration;
- La facturation sera mensuelle et basée sur l'avancement des services professionnels rendus. Dans l'éventualité que le Client souhaite mettre fin au mandat, un avis écrit devra nous être transmis et les honoraires professionnels non réalisés à ce jour ne seront pas facturés;
- Les frais de déplacement entre le site et nos bureaux seront facturés au tarif de **0,58\$/km**.
- Le temps facturable du personnel inclura la durée du déplacement (allée et retour) au site;
- Le temps excédentaire à 44 heures par semaine sera facturé au tarif établi majoré de 1,5;
- **Net sur réception** – Tout montant impayé dans le délai imparti sera majoré d'intérêt au taux de 2% mensuel (24% annuel) calculé à compter de la date d'exigibilité et jusqu'à parfait paiement.

6. ASSURANCES, RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

Durant la réalisation du projet, COHÉSION TOTALE INC. maintiendra en vigueur une police d'assurance responsabilité civile professionnelle comportant une limite de 2 000 000 \$. Par ailleurs, la responsabilité de COHÉSION TOTALE INC. pour toute autre faute, de quelque nature que ce soit, sera limitée aux montants des honoraires professionnels de la présente offre.

7. GRILLE DES TAUX HORAIRES

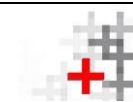
Le tableau qui suit présente les taux horaires applicables pour les services professionnels:

Fonction	Expérience	Taux horaires
Ingénieur principal	15 ans et plus	133,50 \$
Technicien senior	10 ans à 15 ans	90,50 \$
Auxiliaire technique et secrétariat	S.O.	46,25 \$

Toutes taxes applicables en sus.

Offres de services professionnels (OSS-766R1)

1698 Chemin Gascon, Terrebonne, Québec, J6X 3A4
Tél.: 450-961-2333 Fax: 450-961-4442



DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.18

Autorisation de paiement numéro 1 à David Riddell Excavation Transport dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury

Considérant la résolution 2018-09-204 octroyant le contrat de mise aux normes du chemin Shrewsbury à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport Inc.;

Considérant la facture 16 645 soumise par David Riddell Excavation/transport Inc. pour les travaux effectués entre le 10 octobre et le 16 novembre 2018 ;

Considérant le certificat de paiement émis par WSP.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement de la facture 16 645 au montant de 184 200.66 \$ taxes en sus ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 23 04000 710 ;

DE PRÉCISER que la retenue contractuelle de 20 466.74 \$ est appliquée.

ADOPTÉE.



CERTIFICAT DE PAIEMENT

Date 2018-11-16	Certificat n° : 1
À (propriétaire) Sarah Channell Directrice générale Municipalité de Mille-Isles 1262, chemin de Mille-Isles Mille-Isles (Québec) J0R 1A0	Projet Mise aux normes du chemin Shrewsbury
	Dossier n° TP2018-07-180 – N/D : 161-17505-00
	Entrepreneur David Riddell Excavation/Transport
État de compte	
Montant original du contrat 508 404,73\$	Montant des travaux exécutés 204 667,40\$
Contingences autorisées 32 472,00\$	Retenue (10%) (20 466,74\$)
Sous-total 540 876,73\$	Sous-total 184 200,66\$
Crédits autorisés 0,00\$	Moins montant des certificats antérieurs 0,00\$
Montant du contrat à ce jour 540 876,73\$	Montant du présent certificat 184 200,66\$
La présente certifie que, conformément aux termes du contrat, la demande de paiement ci-jointe a été jugée raisonnable et qu'un montant de <u>211 784,71\$, soit (184 200,66\$ + 9 210,03\$ TPS + 18 374,02\$ TVQ)</u> est payable à l'entrepreneur pour les travaux exécutés du <u>10 octobre 2018</u> au <u>16 novembre 2018</u>. Le détail des quantités est joint en annexe du présent certificat.	

APPROBATION		
Surveillant	Date	Signature
Nicolas Telmosse	2018-11-16	
Propriétaire	Date	Signature
Sarah Channell, dir.gén.		2018-11-16

WSP – 386, rue de Saint-Jovite, bureau 1, Mont-Tremblant, Québec, J8E 2Z9
Télécopieur : 819-425-9181 – Téléphone : 819-425-3483

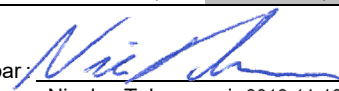


Municipalité de Mille-Isles
Mise aux normes du chemin Shrewsbury
DÉTAIL DES QUANTITÉS EXÉCUTÉES
N/D : 161-17505-00

SOMMAIRE

	Contrat	Cumulé	Précédente demande	Présente demande
1.0 ORGANISATION DE CHANTIER	173 679,98 \$	136 159,40 \$	- \$	136 159,40 \$
2.0 DÉMOLITION	45 204,00 \$	2 924,00 \$	- \$	2 924,00 \$
3.0 ÉGOUT PLUVIAL	287 520,75 \$	64 584,00 \$	- \$	64 584,00 \$
4.0 REMISE EN ÉTAT DES LIEUX	2 000,00 \$	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$
SOUS-TOTAL 1	508 404,73 \$	204 667,40 \$	0,00 \$	204 667,40 \$
Retenue (10%)	N/A	(20 466,74) \$	- \$	(20 466,74) \$
SOUS-TOTAL 2	N/A	184 200,66 \$	- \$	184 200,66 \$
T.P.S. (5 %)	25 420,24 \$	9 210,03 \$	- \$	9 210,03 \$
T.V.Q. (9,975 %)	50 713,37 \$	18 374,02 \$	- \$	18 374,02 \$
GRAND TOTAL	584 538,34 \$	232 251,45 \$	0,00 \$	211 784,71 \$

Novembre 2018
 Décompte 1

Préparé par: 
 Nicolas Telmosse, ing 018-11-16



BORDEREAU DES QUANTITÉS EXÉCUTÉES

151-11380-00

#	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ				Prix unitaire	MONTANT			
		Contrat	Cumulée	Précédent décompte	Présent décompte		Contrat	Cumulé	Précédent décompte	Présent décompte
1.0	<u>TERRASSEMENT</u>									
1.1	Déboisement et enlèvement de couche de terre végétale	1	1	0	1	20 097,00 \$	26 929,98 \$	20 097,00 \$	- \$	20 097,00 \$
1.2	Déblai, remblai et/ou disposition	3930	3930	0	3930	13,40 \$	52 662,00 \$	52 662,00 \$	- \$	52 662,00 \$
1.3	Déblai de 1ere classe et remblai	1400	1097	0	1097	49,20 \$	68 880,00 \$	53 972,40 \$	- \$	53 972,40 \$
1.4	Déblai de sols organiques compressibles et matériaux impropres	620	620	0	620	13,40 \$	8 308,00 \$	8 308,00 \$	- \$	8 308,00 \$
1.5	Nivellement du terrain en dehors de l'assiette, profilage et nettoyage final	2600	800	0	800	1,40 \$	3 640,00 \$	1 120,00 \$	- \$	1 120,00 \$
1.6	Ensemencement hydraulique incluant 150mm de terre végétale pour talus et remise en état	2600	0	0	0	5,10 \$	13 260,00 \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL - 1.0 TERRASSEMENT							173 679,98 \$	136 159,40 \$	- \$	136 159,40 \$



BORDEREAU DES QUANTITÉS EXÉCUTÉES

151-11380-00

#	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITE				Prix unitaire	MONTANT			
		Contrat	Cumulée	Précédent décompte	Présent décompte		Contrat	Cumulé	Précédent décompte	Présent décompte
2.0	<u>FOSSÉS ET DRAINAGE</u>									
2.1	Excavation et profilage de fossé	970	340	0	340	8,60 \$	8 342,00 \$	2 924,00 \$	- \$	2 924,00 \$
2.2	Ensemencement hydraulique des fossés incluant 150mm terre végétale	630	0	0	0	7,90 \$	4 977,00 \$	- \$	- \$	- \$
2.3	Empierrement fossés et membrane	340	0	0	0	47,10 \$	16 014,00 \$	- \$	- \$	- \$
2.4	Bassin de sédimentation avec répartiteur de débit	7	0	0	0	893,00 \$	6 251,00 \$	- \$	- \$	- \$
2.5	Ponceau PEHD 450mm	10	0	0	0	338,00 \$	3 380,00 \$	- \$	- \$	- \$
2.6	Berme filtrante	32	0	0	0	195,00 \$	6 240,00 \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL - 2.0 FOSSÉS ET DRAINAGE							45 204,00 \$	2 924,00 \$	- \$	2 924,00 \$
3.0	<u>FONDATION DE RUE</u>									
3.1	Emprunt classe B, pour sous-fondation	900	0	0	0	4,40 \$	3 960,00 \$	- \$	- \$	- \$
3.2	Fondation supérieure, 300mm de pierre concassée MG-20	2025	0	0	0	59,30 \$	120 082,50 \$	- \$	- \$	- \$
3.3	Fondation inférieure, 450mm de pierre concassée MG-112	3645	1440	0	1440	44,85 \$	163 478,25 \$	64 584,00 \$	- \$	64 584,00 \$
TOTAL - 3.0 FONDATION DE RUE							287 520,75 \$	64 584,00 \$	- \$	64 584,00 \$
4.0	<u>MESURES ENVIRONNEMENTALES</u>									
4.1	Barrières filtrantes (temporaire)	1	1	0	0,50	1 200,00 \$	1 200,00 \$	600,00 \$	- \$	600,00 \$
4.2	Barrière à sédiments (temporaire)	1	1	0	0,50	800,00 \$	800,00 \$	400,00 \$	- \$	400,00 \$
TOTAL - 4.0 REMISE EN ETAT DES LIEUX							2 000,00 \$	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$



David Riddell Excavation/Transport

9129-6558 Québec Inc
637, Route 364
Morin Heights, Qc J0R 1H0

Facture

Date	# Facture
16/11/2018	16645

Facturé à:
Municipalité de Mille-Isles 1262 chemin Mille-Isles Mille-Isles, Québec J0R 1A0

Projet	Termes	No. P.O.
TP2018-07-180 N/D:161-175	Sur réception	18-1173

Date	Description	no. Billet	Qté	Taux	Montant
16/11/2018	Mise aux normes du Chemin Shrewsbury		1	204,667.40	204,667.40
	Décompte no.1		-1	20,466.74	-20,466.74
	Retenue contractuelle 10%				184,200.66
	Sous-Total avant taxes				18,374.02
	TVQ - Ventes en vigueur depuis 2013			9.975%	9,210.03
	TPS - Ventes en vigueur depuis 2013			5.00%	

Faire remise à 9129-6558 QUEBEC INC.			Total		\$211,784.71
# Téléphone	# Télécopieur		Montants/Credits		\$0.00
450 226-5999	(450) 226-5558		Balance Dû		\$211,784.71

No. de TPS 145040283

No. de TVQ 1204113692

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.19

Libération de la retenue suite aux travaux effectués sur le chemin du lac Hughes en 2017

Considérant les travaux de pulvérisation et de réparation de chaussée sur le chemin du lac Hughes réalisés en 2017 ;

Considérant que le contrat octroyé à l'entreprise David Riddell Excavation transport inclut une retenue contractuelle de 10% à titre de garantie des travaux pour une période de 1 an suivant la fin des travaux ;

Considérant la demande de libération de la retenue contractuelle soumise par David Riddell Excavation Transport.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la libération de la retenue contractuelle d'un montant de 6 636.07 \$ et son paiement ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 55 13600 000.

ADOPTÉE.



David Riddell Excavation/Transport

9129-6558 Québec Inc
637, Route 364
Morin Heights, Qc JOR 1 HO,

Facture

Date	# Facture
29-Jun-2018	16043

Facturé à:
Municipalité de Mille-Isles 1262 chemin Mille-Isles Mille-Isles, Québec JOR JAO

Projet	Termes	No.P.O.
17-1125	Net 15 jours	

Date	Description	no. Billet	Qté	Taux	Montant
29-Jun-2018	Retenue contractuelle finale de 10% à libérer projet 17 1125 chemin du Lac Hughes travaux de pulvérisation d'asphalte et de réparation de chaussé		1	6,636.07	6,636.07
	Sous-Total avant taxes				6,636.07
	1VQ - Ventes en vigueur depuis 2013			9.975%	661.95
	TPS - Ventes en vigueur depuis 2013			5.00%	331.80

Irrure votre reIDJSe a:, u,-o:, vuebec c				Total	\$7,629.82
#Téléphone	#Télécopieur	Montants/Credits			
450 226-5999	(450) 226-5558	Balance Dû			
No. de TPS	145040283				
No. de TVQ	1204113692				

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.20

Libération de la retenue suite aux travaux effectués sur le chemin Cambria en 2017

Considérant les travaux effectués sur le chemin Cambria réalisés en 2017 ;

Considérant qu'une retenue de 5 % a été libérée suite à l'acceptation provisoire des travaux via la résolution 2018-02-049 tel que prévu dans le contrat ;

Considérant que la municipalité conserve une retenue contractuelle de 5 % à titre de garantie des travaux ;

Considérant la demande de libération de la retenue contractuelle soumise par David Riddell Excavation Transport.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la libération de la retenue contractuelle d'un montant de 26 638.34 \$ et son paiement ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 55 13600 000.

ADOPTÉE.



David Riddell Excavation/Transport

9129-6558 Québec Inc
637, Route 364
Morin Heights, Qc JOR 1H0

Facture

Date	# Facture
20-Nov-2018	16659

Facturé à:
Municipalité de Mille-Isles 1262 chemin Mille-Isles Mille-Isles, Québec JOR JAO

Projet	Termes	No. P.O.
TP2017-04-090	Sur réception	

Date	Description	no. Billet	Qté	Taux	Montant
20-Nov-2018	Libération du dernier 5% de Retenue contractuelle sur votre projet chemin Cambria		1	26,638.34	26,638.34
	Sous-Total avant taxes				26,638.34
	TVQ - Ventes en vigueur depuis 2013			9.975%	2,657.17
	TPS - Ventes en vigueur depuis 2013			5.00%	1,331.92
Jfaire votre re1DJSe a:, u,-655 (Jneoec Inc				Total	\$30,627.43
#Téléphone	# Télécopieur	Montants/Credits			
450 226-5999	(450) 226-5558				
No. de TPS	145040283	Balance Dû			
No. de1VQ	1204113692				
					\$30,627.43

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.21

Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés pour l'année 2018 : Association des Propriétaires du lac Daïnova Inc.

Considérant la politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2016-11-282 ;

Considérant que l'Association des Propriétaires du Lac Daïnova Inc. a déposé une demande dans le cadre de ladite politique ;

Considérant la réception des pièces justificatives nécessaires pour compléter la demande d'aide financière ;

Considérant que la demande d'aide financière de l'Association des Propriétaires du Lac Daïnova Inc. satisfait aux critères d'admissibilité de la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCORDER à l'Association des Propriétaires du lac Daïnova Inc. une aide financière de 6 025.52 \$ pour l'entretien du chemin Daïnova, comme prescrit à la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2017 ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 39000 521, tel que prévu au budget 2018.

ADOPTÉE.

DATE NOV 11 2018.				
NOM NAME ERIC DAWSON.				
ADRESSE ADDRESS 68 DAWSON RD. Mille-Iles Que				
VENDU PAR CDELO BY	GR. C.O.D.	CHARGE	RECU ALC ON AGCT.	MONT. REPORT ACCT. FWD
1	Association Lake			
2	Dainava.			
3				
4	Work on Bridge.			
5				
6	Repair.			
7				
8	Labour + material.			
9				
10				
			TPSIGST	
ND. ENRG. TAXI TTXREQ. NO Nt		TVPPST \$500 TOTAL \$500.		
01				

ère du Nord



FACTURE

41 chemin du Lac David
Morin-Heights, (Québec) JOR 1H0
Téléphone (450) 275-7515

DATE: 03-08-2018

N° FACTURE: 607

CLIENT:

Association des propriétaires
du Domaine Dainava.

POUR:

DESCRIPTION	HEURES	TAUX	MONTANT
Couper et débarrasser 2 érables morts longeant la route devant chez Annie Leduc. 225,00\$ chaque			450.00 \$
Couper et débarrasser 1 sapin longeant la route en face du 193 chemin Dainava.			100.00 \$
PAYABLE SUR RÉCEPTION No. de TVQ : 1080377645 TQ0001 No. de TPS: 850930173 RT0001			
		SOUS-TOTAL	550.00 \$
		T.P.S	27.50 \$
		T.V.Q	54.86 \$
		TOTAL	632.36 \$

MERCI DE VOTRE CONFANCE 1

vILLY BLACK
 227 Harrmond Road
 Norm - 11111, S, Q11
 JOR 1HO

NOTRE NUMÉRO / OUR NUMBER

DATE

COMMANDE DU CLIENT / CUSTOMER'S ORDER

VENDU À / SOLO TO

ADRESSE / ADDRESS

LIVRÉ À / SHIP TO

ADRESSE / ADDRESS

DÉTAIL DE LA TAXE:

TAX REG NO.

TENDRE:

S'inscrire

=AS

<=OS

CONDITIONS

TERMS

VIA

QUANTITE QUANTITY	DESCRIPTION	PRIX PRICE	MONTANT AMOUNT
Apr 20	3 lds 1/4 crushed stone 10 wh (thou pin) @ 360		1080.00
	Backhoe 4 hrs @ 95.00		380.00
May 10	Tractor & blade 4 hrs @ 85.00		340.00
	Labour 2 hrs stones & crush @ 22.00		44.00
May 23	Backhoe 7 1/2 hrs @ 95.00		712.50
	6 lds 1/4 crushed stone 6 wh @ 210.00		1260.00
May 24	3 lds 1/4 crushed stone 6 wh @ 210.00		630.00
	Backhoe 3 1/2 hrs @ 95.00		332.50
June 7	Tractor & drag 3 hrs @ 85.00		255.00
	Backhoe 1 hr.		95.00
	1 ld sand (beach)		140.00
June 21	Labour: Pickup & chain saw		25.00
			5294.00
	TPS/GST 118634435		
	TVQ/QST 1007750796	570	26470
	RBQ 8000-9616-77	9.975 %	52808
			5808678

TOTAL



Prop. Martin Labelle
2484, Rte 158
Sic-Sophie, Qc J5J 2V3
Tél.: 450 569-9646
Fax: 450 569-9691

514-213-3248

Date

16 oct 18

Association des Propriétaires
du Lac DAINAVA rive BAISAN

OTE	DESCRIPTION	PRIX UNIT.	MONTANT
-----	-------------	------------	---------

16	2x6	12	27.40	1/3 ? c,
----	-----	----	-------	----------

1. Livraison
169 Ph Dainava
Mulle Hes.

636.27

30561

SOUS-TOTAL

143794808 • T.P.S.
1085720457 • T.V.O.

Merci!

TOTAL

553.40
27.67
581.07

èdre du ord



FACTURE

41 chemin du Lac David
Morin-Heights, (Québec) JOR 1H0
Téléphone (450) 275-7515

DATE: 27-10-2018

N° FACTURE: **61Q**

CLIENT:

Association des propriétaires
du Domaine Daïnova .
169 chemin Daïnova
Milles-Isles

POUR:

DESCRIPTION	HEURES	TAUX HORAIRE	MONTANT
Couper les arbres pour sécuriser le chemin du lac Daïnova.			1 925.00 \$
PAYABLE SUR RÉCEPTION No. de TVQ : 1080377645 TQ0001 No. de TPS: 850930173 RT0001			
		SOUS-TOTAL	1 925.00 \$
		T.P.S	96.25 \$
		T.V.Q	192.02 \$
		TOTAL	2 213.27 \$

MERCI DE VOTRE CONFANCE 1

Recommandation paiement association du lac Daïnova – politique d'aide à l'entretien des chemins

Les documents à joindre à la demande sont :

- Le formulaire de demande : OK
- Lettres patentes ou preuve d'enregistrement de l'association : OK
- La signature de minimum soixante pour cent (60 %) des propriétaires ou occupants riverains : OK : 55 adresses avec des propriétaires différents et 40 signatures : 72.77% des propriétaires ont donné leur accord
- Une résolution de l'association ou de l'organisme sans but lucratif autorisant le demandeur à signer ladite demande et à être la personne contacte de la Municipalité : OK
- Tableau des factures : OK
- Factures : OK

Montant des dépenses : 12 051.04 \$

Montant maximale de l'aide :

- Selon la politique : 50% du coût des travaux jusqu'à concurrence de 125\$ par adresse civique
 - o Calcul 125\$ par adresse civique :
 - 57 adresses civiques
 - $57 \times 125 \$ = 7\,125 \$$
 - o Calcul 50% des dépenses :
 - $12\,051.04 \$ / 2 = 6\,025.52 \$$

Demande conforme à la politique, pièces justificatives demandées toutes présentées. Recommandation de payer 6 025.52 \$ à l'association du lac Daïnova.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.22

Contrat pour l'aménagement du sous-sol de la salle communautaire

Considérant qu'il est nécessaire de précéder aux réparations des dommages suite à l'inondation qui a eu lieu au printemps 2018 au sous-sol de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

Considérant le besoin d'aménager les locaux au sous-sol pour compléter les travaux de réfection et de mise aux normes qui ont eu lieu en 2017-2018 ;

Considérant les recommandations de madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER à RDco le contrat pour les réparations suite à l'inondation du printemps 2018 et l'aménagement des locaux au sous-sol pour un montant de 9 144.60 \$ taxes en sus ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-02000-710

DE PRÉCISER que les travaux sont prévus pour la semaine du 7 janvier 2019.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.23

Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Considérant que la Municipalité doit se pourvoir d'une police d'assurance ;

Considérant que la MMQ offre des solutions d'assurance novatrices exclusivement adaptées aux réalités municipales ;

Considérant l'offre de renouvellement reçue le _____.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELER l'assurance municipale avec la MMQ ;

D'AUTORISER le paiement de la prime pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 ;

Poste budgétaire	Description	Montant
02-13000423	Responsabilité civile	
02-19000-421	Assurance incendie hôtel de ville	
02-22000-281	Assurance accident pompier	
02-22000-421	Assurance caserne	
02-22000-425	Assurance des camions d'incendie	
02-39000-421	Assurance garage municipal	
02-39000-425	Assurance camions de voirie	
02-70120421	Assurance salle Strong	
02-70170429	Assurance des bénévoles	
02-70220421	Assurances Maple Grove	

D'IMPUTER la dépense au montant de _____\$, taxes applicables en sus, aux postes budgétaires mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE.

2018 = 25 104

Prévoir augmentation de 3.5 % = ± 26 000 \$

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.24

Sécurité civile - demande d'aide financière

Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

Considérant que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

Considérant la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

IL EST PROPOSÉ PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU _____(_____) :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 754 \$;

DE CONFIRMER que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 754 \$;

D'AUTORISER monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire d'aide financière attestant que les renseignements qu'il contient sont exacts ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire _____.

ADOPTÉE.



1. AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT
DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC

VOLET 1

Ce formulaire PDF peut être complété à l'écran et enregistré avant d'être imprimé.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES, DONT LES MESURES AFIN
DE RESPECTER LE RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE
MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA
SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE

1. Renseignements sur la municipalité

Nom: Mille-Isles

Code géographique : 76030

Adresse postale : 1262, chemin de Mille-Isles

Code postal : J0R1 A0

M il le - ls le s (Québec)

2. Renseignements sur l'identité de la personne présentant la demande et interlocuteur au dossier

Prénom: Alain

Nom: Charbonneau

Fonction: Directeur sécurité publique

Téléphone: (450) 530-3330 poste:

Courriel: acharbonneau@manaction.ca

3. Plan de sécurité civ11e

3.1 Votre municipalité possède-t-elle un plan de sécurité civile à jour? OUI ☒ NON ☒

3.2 Votre municipalité a-t-elle complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique?

OUI ☒ NON ☐

4. Actions réalisées depuis le 9 mai 2018 ou qui le seront et engagement financier de la municipalité

Volet 1 du programme : décrire les actions que la municipalité entend réaliser (joindre une annexe au besoin)

La municipalité retient les services d'un consultant depuis plus d'un an afin d'être secondé dans la planification et la préparation de la sécurité civile. Le contrat a été reconduit pour l'année 2019/2020.

De plus, nous avons deux ententes, d'une part pour l'usage d'un centre de d'hébergement {1600 \$ annuellement) et une seconde entente pour de l'aide aux sinistrés (900 \$).

Coût total estimé : 5754 \$ Valeur de la contribution de la municipalité : 5754 \$

Aide financière demandée : ~~450~~ \$ (maximum 4 500\$)

5. Renseignements obligatoires requis pour le versement de l'aide financière

5.1 **Joindre** au formulaire une photocopie d'un chèque officiel de la municipalité annulé ou d'un spécimen PDF fourni par votre institution financière pour les dépôts directs, indiquant le compte où tout dépôt doit être effectué.

5.2 Adresse courriel pour l'envoi de l'avis de versement: schannell@mille-isles.ca

"Kri"

Ne pas oublier de joindre un exemplaire certifié conforme original de la résolution de la municipalité approuvant

Signature

Le 18-11-23

-0-at_e _____

Faire parvenir l'ensemble des documents (formulaire, résolution, spécimen de chèque) par courrier ou par messagerie à :

Agence municipale 9-1-1 du Québec
300-2954, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4T2

Renseignements

Téléphone: 418 653-3911, poste 221, ou sans frais 1 888 653-3911

Courriel: info@agence911.org

Site Web, onglet sécurité civile : www.agence911.org

A911SC-FDS201 BV1

© Agence municipale 9-1-1 du Québec



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF **MILLE-ISLES**
SÉCURITÉ INCENDIE - FIRE DEPARTEMENT

Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres

Recommandation du directeur de la sécurité incendie

2018-101

Présenté aux membres du conseil municipal
le 5 décembre 2018

Le directeur du Service de la sécurité incendies recommande d'appuyer la demande d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

Le montant sollicité est de 4 500 \$, montant maximale admissible.

Le directeur,
Service de sécurité incendie

Alain Charbonneau
Alain Charbonneau, T.p.i.

Modèle de résolution VOLET 1**Résolution n° : SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par _____

Appuyé par _____

Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 754 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 754 \$;

Que la municipalité autorise Alain Charbonneau à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée le _____(date)

Copie certifiée conforme

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.25

Dérogation de mise en concurrence concernant le contrat de location de la caserne du secteur Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme

Considérant que la municipalité désire renouveler l'entente de location d'un espace pour le véhicule du Service de protection contre l'incendie dans le secteur de Bellefeuille avec la Ville de Saint-Jérôme pour une période de cinq (5) ans ;

Considérant que la municipalité demande la possibilité de louer un espace supplémentaire à même le bâtiment déjà occupé pour d'accueillir un véhicule supplémentaire ;

Considérant qu'en prenant en considération l'option de location d'une espace supplémentaire, les coûts de location pendant la période de cinq (5) ans sont de 73 162.52 \$ taxes en sus ;

Considérant que la location permet à la municipalité de répondre exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et offrir un meilleur service aux citoyens du secteur du Lac Paul, du Lac Robert et du Lac Massie.

Considérant qu'une demande de dérogation de mise en concurrence est demandée par madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière afin de permettre la signature de l'entente sans avoir à procéder à une demande de soumission par invitation ;

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU _____(_____) :

D'ACCEPTER la demande de dérogation de mise en concurrence déposée par madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

D'ACCEPTER de recevoir une soumission pour la location espace de la Ville de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE.

Location caserne

Année 2018 Loyer mensuel 553.36\$ + tx Indexation annuelle de 2.5%

Année 2019	loyer mensuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nett
janvier	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
février	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
mars	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
avril	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
mai	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
juin	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
juillet	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
août	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
septembre	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
octobre	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
novembre	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
décembre	567,19 \$	28,36 \$	56,58 \$	652,13 \$	595,48 \$
Total	6 806,33 \$	340,32 \$	678,93 \$	7 825,58 \$	7 145,79 \$

Année 2020	loyer mensuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nett
janvier	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
février	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
mars	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
avril	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
mai	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
juin	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
juillet	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
août	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
septembre	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
octobre	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
novembre	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
décembre	581,37 \$	29,07 \$	57,99 \$	668,43 \$	610,37 \$
Total	6 976,49 \$	348,82 \$	695,90 \$	8 021,22 \$	7 324,44 \$

Année 2021	loyer mensuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nett
janvier	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
février	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
mars	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
avril	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
mai	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
juin	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
juillet	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
août	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
septembre	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
octobre	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
novembre	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
décembre	595,91 \$	29,80 \$	59,44 \$	685,15 \$	625,63 \$
Total	7 150,90 \$	357,54 \$	713,30 \$	8 221,75 \$	7 507,55 \$

Année 2022	loyer mensuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nett
janvier	610,81 \$	30,54 \$	60,93 \$	702,27 \$	641,27 \$
février	610,81 \$	30,54 \$	60,93 \$	702,27 \$	641,27 \$

mars	610,81	\$	30,54	\$	60,93	\$	702,27	\$	641,27	\$
avril	610,81	\$	30,54	\$	60,93	\$	702,27	\$	641,27	\$
mai	610,81	\$	30,54	\$	60,93	\$	702,27	\$	641,27	\$
juin	610,81	\$	30,54	\$	60,93	\$	702,27	\$	641,27	\$
juillet	610,81	\$	30,54	\$	60,93	\$	702,27	\$	641,27	\$
août	610,81	\$	30,54	\$	60,93	\$	702,27	\$	641,27	\$
septembre	610,81	\$	30,54	\$	60,93	\$	702,27	\$	641,27	\$
octobre	610,81	\$	30,54	\$	60,93	\$	702,27	\$	641,27	\$
novembre	610,81	\$	30,54	\$	60,93	\$	702,27	\$	641,27	\$
décembre	610,81	\$	30,54	\$	60,93	\$	702,27	\$	641,27	\$
Total	7 329,67	\$	366,48	\$	731,13	\$	8 427,29	\$	7 695,24	\$

Année 2023	loyer mensuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nett
janvier	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
février	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
mars	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
avril	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
mai	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
juin	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
juillet	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
août	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
septembre	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
octobre	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
novembre	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
décembre	626,08	\$ 31,30	\$ 62,45	\$ 719,83	\$ 657,30
Total	7 512,91	\$ 375,65	\$ 749,41	\$ 8 637,97	\$ 7 887,62

TOTAL 2019-2023	loyer annuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nett
Année 2019	6 806,33	\$ 348,82	\$ 678,93	\$ 7 825,58	\$ 7 145,79
Année 2020	6 976,49	\$ 348,82	\$ 695,90	\$ 8 021,22	\$ 7 324,44
Année 2021	7 150,90	\$ 357,54	\$ 713,30	\$ 8 221,75	\$ 7 507,55
Année 2022	7 329,67	\$ 366,48	\$ 731,13	\$ 8 427,29	\$ 7 695,24
Année 2023	7 512,91	\$ 375,65	\$ 749,41	\$ 8 637,97	\$ 7 887,62
Total	35 776,30	\$ 1 797,32	\$ 3 568,69	\$ 41 133,80	\$ 37 560,64

37560,63871

Location caserne

Année 2018

Année 2019

- \$ janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre
Total

es

11,34 \$ par mètre carrée
option du contrat = 100 m2
1 134,39 \$ indexation 1 159,91 \$ mensuel

es

Année 2020

janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre
Total

es

Année 2021

janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre
Total

es

Année 2022

janvier
février

mars
 avril
 mai
 juin
 juillet
 août
 septembre
 octobre
 novembre
 décembre
 Total

es

Année 2023
 janvier
 février
 mars
 avril
 mai
 juin
 juillet
 août
 septembre
 octobre
 novembre
 décembre
 Total

es

TOTAL 2019-2023
 Année 2019
 Année 2020
 Année 2021
 Année 2022
 Année 2023

Dérrogation nécessaire : **Total**

73162,52522

Loyer mensuel 553.36\$ + tx

Indexation annuelle de 2.5%

loyer mensuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nettes
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
1 159,91 \$	58,00 \$	115,70 \$	1 333,61 \$	1 217,76 \$
13 918,94 \$	695,95 \$	1 388,41 \$	16 003,30 \$	14 613,15 \$

loyer mensuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nettes
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
1 188,91 \$	59,45 \$	118,59 \$	1 366,95 \$	1 248,21 \$
14 266,91 \$	713,35 \$	1 423,12 \$	16 403,38 \$	14 978,48 \$

loyer mensuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nettes
1 218,63 \$	60,93 \$	121,56 \$	1 401,12 \$	1 279,41 \$
1 218,63 \$	60,93 \$	121,56 \$	1 401,12 \$	1 279,41 \$
1 218,63 \$	60,93 \$	121,56 \$	1 401,12 \$	1 279,41 \$
1 218,63 \$	60,93 \$	121,56 \$	1 401,12 \$	1 279,41 \$
1 218,63 \$	60,93 \$	121,56 \$	1 401,12 \$	1 279,41 \$
1 218,63 \$	60,93 \$	121,56 \$	1 401,12 \$	1 279,41 \$
1 218,63 \$	60,93 \$	121,56 \$	1 401,12 \$	1 279,41 \$
1 218,63 \$	60,93 \$	121,56 \$	1 401,12 \$	1 279,41 \$
1 218,63 \$	60,93 \$	121,56 \$	1 401,12 \$	1 279,41 \$
1 218,63 \$	60,93 \$	121,56 \$	1 401,12 \$	1 279,41 \$
1 218,63 \$	60,93 \$	121,56 \$	1 401,12 \$	1 279,41 \$
14 623,59 \$	731,18 \$	1 458,70 \$	16 813,47 \$	15 352,94 \$

loyer mensuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nettes
1 249,10 \$	62,45 \$	124,60 \$	1 436,15 \$	1 311,40 \$
1 249,10 \$	62,45 \$	124,60 \$	1 436,15 \$	1 311,40 \$

1 249,10	\$	62,45	\$	124,60	\$	1 436,15	\$	1 311,40	\$
1 249,10	\$	62,45	\$	124,60	\$	1 436,15	\$	1 311,40	\$
1 249,10	\$	62,45	\$	124,60	\$	1 436,15	\$	1 311,40	\$
1 249,10	\$	62,45	\$	124,60	\$	1 436,15	\$	1 311,40	\$
1 249,10	\$	62,45	\$	124,60	\$	1 436,15	\$	1 311,40	\$
1 249,10	\$	62,45	\$	124,60	\$	1 436,15	\$	1 311,40	\$
1 249,10	\$	62,45	\$	124,60	\$	1 436,15	\$	1 311,40	\$
1 249,10	\$	62,45	\$	124,60	\$	1 436,15	\$	1 311,40	\$
1 249,10	\$	62,45	\$	124,60	\$	1 436,15	\$	1 311,40	\$
1 249,10	\$	62,45	\$	124,60	\$	1 436,15	\$	1 311,40	\$
1 249,10	\$	62,45	\$	124,60	\$	1 436,15	\$	1 311,40	\$
14 989,18	\$	749,46	\$	1 495,17	\$	17 233,81	\$	15 736,76	\$

loyer mensuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nettes
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
1 280,33 \$	64,02 \$	127,71 \$	1 472,05 \$	1 344,18 \$
15 363,91 \$	768,20 \$	1 532,55 \$	17 664,65 \$	16 130,18 \$

loyer annuel + tx	TPS	TVQ	Total	Total taxes nettes
13 918,94 \$	713,35 \$	1 388,41 \$	16 003,30 \$	14 613,15 \$
14 266,91 \$	713,35 \$	1 423,12 \$	16 403,38 \$	14 978,48 \$
14 623,59 \$	731,18 \$	1 458,70 \$	16 813,47 \$	15 352,94 \$
14 989,18 \$	749,46 \$	1 495,17 \$	17 233,81 \$	15 736,76 \$
15 363,91 \$	768,20 \$	1 532,55 \$	17 664,65 \$	16 130,18 \$
73 162,53 \$	3 675,52 \$	7 297,96 \$	84 118,61 \$	76 811,51 \$

Formulaire de dérogation à l'obligation de mise en concurrence

Formulaire à compléter lors de l'attribution d'un contrat de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure à 50 000 \$ taxes incluses, mais inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre

Description du contrat à attribuer de gré à gré :

La municipalité désire louer un espace pour abriter son véhicule appartenant au service de protection contre l'incendie de Mille-Isles en plus d'avoir la possibilité de louer un espace supplémentaire pour d'accueillir un véhicule supplémentaire, et ce, pour les besoins des citoyens du secteur du Lac Paul, du Lac Robert et du Lac Massie. Le contrat de location est pour 5 ans se terminant le 31 décembre 2023.

Les frais de location, sans option, pour la période de 5 ans sont : 37 560.63 \$

Les frais de location, avec l'option d'espace supplémentaire, pour la période de 5 ans sont : 73 162.52 \$.

Nom et titre du responsable de la demande :

Sarah Channell, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Financement du projet :

Les frais seront financés annuellement parmi le budget d'exploitation.

Justification de la demande :

Une demande de dérogation est faite pour permettre l'octroi d'un contrat de gré à gré avec la Ville de Saint-Jérôme pour la location de l'espace située au 999, rue de l'Église, dans le secteur de Bellefeuille. Cette espace est occupée par le service de sécurité contre les incendies de la municipalité de Mille-Isles depuis les trois dernières années et répond aux besoins spécifiques du service. La signature du contrat pour une période de 5 ans permet d'offrir un service aux citoyens du secteur et donne un délai raisonnable à la municipalité pour planifier le développement de nouvelles infrastructures.

Nom du responsable de la demande

Signature

Date : _____

Nom du directeur général

Signature

Date : _____

└ Demande acceptée par le conseil municipal :
résolution : _____

└ Demande refusée par le conseil municipal : résolution :

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.26

Autorisation de signature pour entente de location : Caserne de pompiers secteur de Bellefeuille

Considérant que l'entente de location dans la caserne de pompiers de Saint-Jérôme (secteur Bellefeuille) se termine le 31 décembre 2018 ;

Considérant que la municipalité juge opportun de poursuivre la location de cet espace afin d'assurer une couverture adéquate du territoire ;

Considérant les conditions de renouvellement de l'entente négociée entre la municipalité et la ville de Saint-Jérôme ;

Considérant la dérogation adoptée par le conseil permettant d'octroyer le contrat de location de gré à gré.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU _____ (_____) :

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Michel Boyer, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles l'entente de location de la caserne de pompiers de Saint Jérôme (secteur de Bellefeuille) pour une période de cinq (5) ans;

DE PRÉVOIR au budget 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 un montant pour la location de l'espace selon les modalités de l'entente ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-22000-511 ;

ADOPTÉE.

ENTENTE

LOCATION D'UNE PARTIE DU POSTE DE POMPIERS (Secteur Bellefeuille)

ENTRE : LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du décret # 1044-2001, adopté le 12 septembre 2001 et en vigueur le 1^{er} janvier 2002, ayant sa principale place d'affaires au 10, rue Saint-Joseph, bureau 301, à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, province de Québec, J7Z 7G7, agissant et représentée par monsieur Stéphane Maher, maire et madame Marie-Josée Larocque, greffière, dûment autorisés aux termes de la résolution numéro CE-_____, adoptée par le comité exécutif à une séance tenue le _____; laquelle est jointe à la présente en annexe « **A** » pour en faire partie intégrante;

Ci-après « LA VILLE »;

ET : LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES, personne morale de droit public légalement constituée ayant son siège social au 1262, chemin de Mille-Isles (Québec) J0R 1A0, ici représentée et agissant à la présente par son maire, monsieur Michel Boyer et sa directrice générale, madame Sarah Channell, dûment autorisés aux termes de la résolution numéro _____, laquelle est jointe à la présente en annexe « **B** » pour en faire partie intégrante;

Ci-après « LA MUNICIPALITÉ »;

ATTENDU QUE depuis le 16 mai 2016, LA VILLE, par sa résolution CE-9560/16-05-10, loue à LA MUNICIPALITÉ une partie du poste de pompiers du secteur de Bellefeuille via une entente de location, afin que cette dernière puisse y entreposer un camion autopompe ou autopompe-citerne;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une nouvelle entente afin de répondre aux besoins de chacune des parties à la présente;

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ désire louer un espace pour un camion autopompe ou autopompe-citerne, ainsi que d'avoir la possibilité de louer un espace supplémentaire afin d'accueillir un véhicule supplémentaire, et ce, pour les besoins des citoyens du secteur du Lac Paul, du Lac Robert et du Lac Massie;

ATTENDU QUE LA VILLE a, à sa disposition, un espace libre au poste de pompiers du secteur de Bellefeuille pouvant servir d'entreposage pour les besoins susmentionnés de LA MUNICIPALITÉ;

ATTENDU QUE les parties désirent établir et définir leurs obligations et intérêts respectifs dans la présente entente, ainsi que les modalités de leur participation respective;

ATTENDU QUE la présente ne change en rien les responsabilités des parties quant aux opérations de combat en sécurité incendie, chacune des parties demeurant autonomes et relevant financièrement de leur municipalité respective.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Les parties déclarent que le préambule fait partie intégrante de la présente.

2. OBJET

- 2.1 LA VILLE loue à LA MUNICIPALITÉ un espace dans le bâtiment situé au 999, rue de l'Église, à Saint-Jérôme, d'une superficie approximative de 50 mètres carrés, tel que montré en hachuré au plan joint à la présente en annexe « C » pour en faire partie intégrante, le tout afin d'y entreposer un camion autopompe ou une autopompe-citerne.
- 2.2 Cependant, en cours de location, LA MUNICIPALITÉ pourra se prévaloir d'une possibilité d'occupation supplémentaire sous forme d'option pour un deuxième véhicule qui occuperait une superficie supplémentaire de 50 mètres carrés dans la même baie, à l'arrière de l'espace de location faisant l'objet de la présente entente, tel que montré en hachuré au plan joint à la présente en annexe « D » pour en faire partie intégrante.

3. LOYER

- 3.1 À compter de l'entrée en vigueur de la présente entente jusqu'au 31 décembre 2018 inclusivement, LA MUNICIPALITÉ paiera à LA VILLE un loyer mensuel de 553.36 \$, plus les taxes applicables, payable le premier jour de chaque mois.
- 3.2 Au premier janvier (1^{er} janvier) de chaque année de la présente entente ou de tout renouvellement de celle-ci, le montant du loyer prévu au présent article sera majoré de 2.5 % et sera payable par LA MUNICIPALITÉ à LA VILLE le premier jour de chaque mois.

- 3.3 De plus, si LA MUNICIPALITÉ se prévaut de l'option de location d'un espace supplémentaire pour un deuxième véhicule, le montant du loyer sera ajusté au prorata du nombre de mètres carrés utilisés en fonction du prix du loyer déterminé à la présente entente.
- 3.4 Tout retard dans le paiement des montants dus portera intérêt au taux de base de la Banque Nationale du Canada.

4. DURÉE ET RÉSILIATION

- 4.1 La présente entente sera en vigueur dès sa signature par les parties et se terminera le 31 décembre 2023.
- 4.2 Par ailleurs, en tout temps pendant la durée de la présente entente, LA MUNICIPALITÉ et LA VILLE pourront la résilier, sur simple avis écrit à l'autre partie à cet effet au moins 90 jours avant la date effective de la résiliation et ce, sans indemnité ou dommage à l'autre partie. Quelle que soit la partie qui aura résilié la présente entente, seul le loyer (défini à l'article 3) jusqu'à la date de résiliation sera payable par LA MUNICIPALITÉ à LA VILLE.

5. RENOUELEMENT

- 5.1 La présente entente pourra être renouvelée par période successive d'un an selon les mêmes termes et conditions.
- 5.2 Afin de bénéficier d'un tel renouvellement, LA MUNICIPALITÉ devra transmettre un avis écrit à LA VILLE, au moins 60 jours avant l'expiration de la présente entente ou de tout terme subséquent, suivant le cas, de son intention de renouveler la présente entente.
- 5.3 Dans cette éventualité, LA VILLE devra transmettre un avis écrit à LA MUNICIPALITÉ, au moins 30 jours avant l'expiration de la présente entente ou de tout terme subséquent, suivant le cas, de sa décision de renouveler ou non la présente entente.

6. OCCUPATION ET UTILISATION DES LIEUX LOUÉS

- 6.1 Si LA MUNICIPALITÉ désire se prévaloir de son option de location d'espace supplémentaire, cette dernière devra informer LA VILLE, au moyen d'un avis écrit, 10 jours avant l'occupation de cet espace, afin de permettre à LA VILLE une planification matérielle adéquate.

- 6.2 LA MUNICIPALITÉ devra fournir à LA VILLE une liste du personnel susceptible d'accéder à l'espace loué faisant l'objet de la présente entente, ainsi que leur poste respectif. Ce document devra être maintenu à jour et tout changement devra être transmis à LA VILLE par LA MUNICIPALITÉ dans les meilleurs délais.
- 6.3 LA VILLE s'engage à ce qu'un de ses employé soit disponible aux fins d'exécution de la présente entente, lorsque requis par LA MUNICIPALITÉ, et ce, pendant la durée de la présente entente.
- 6.4 LA MUNICIPALITÉ s'engage à ne pas procéder à des réparations mécaniques ou tout autre entretien de l'équipement entreposé dans l'espace loué, seul le lavage dudit équipement étant permis.
- 6.5 À cet effet, LA VILLE met à la disposition de LA MUNICIPALITÉ l'équipement nécessaire au lavage du véhicule entreposé, soit des boyaux d'arrosage.
- 6.6 LA MUNICIPALITÉ devra maintenir l'espace loué en bon état, notamment quant à la propreté des lieux et des boyaux.
- 6.7 LA MUNICIPALITÉ devra aviser LA VILLE sans délai advenant un bris d'équipement ou du bâtiment de l'espace loué.

7 RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

- 7.1 Chaque partie assumera la responsabilité des dommages causés par ses employés ou ses biens au cours ou suite à des opérations effectuées en vertu de la présente entente.
- 7.2 LA VILLE et LA MUNICIPALITÉ s'engagent à maintenir constamment en vigueur, à compter de la signature de la présente entente, des polices d'assurance en responsabilité civile, en biens et en protection pour erreurs et omissions destinées à couvrir tout dommage.

8 NATURE DES RAPPORTS ENTRE LES PARTIES

- 8.1 Nonobstant toutes dispositions à l'effet contraire contenues à la présente, les parties demeurent toujours indépendantes et les liens de droit créés en vertu des dispositions de la présente ne pourront être interprétés comme fondement à la formation d'une entraide, entente de service, sous quelque forme que ce soit.
- 8.2 Aucune partie ne devra se considérer comme agent, représentant ou employé de l'autre partie, pour quelque nature que ce soit. Les deux (2)

parties déclarent et s'engagent à ne pas agir et à ne pas se conduire de façon à ce qu'une tierce personne croit et déduise que les parties sont associées entre elles et que les relations autres que celles créées par les dispositions de la présente unissent les parties.

- 8.3 En conséquence, aucune partie ne pourra être tenue responsable, ni considérée responsable, aux termes de la présente, si un manquement à ses obligations est la conséquence d'un cas fortuit, de force majeure ou de toute autre circonstance ou situation qui est hors du contrôle de l'une ou l'autre des parties à la présente.

9 CONFIDENTIALITÉ

Il est entendu que les parties ne pourront utiliser, à quelque fin que ce soit, sauf pour l'exécution des obligations découlant de la présente entente, les renseignements d'affaires dont elles auront pris connaissance pendant la durée de la présente.

10 MODIFICATION

La présente entente pourra être modifiée en tout ou en partie, au gré des parties, mais tout changement ou modification ne prendra effet que lorsqu'il aura été constaté par un écrit dûment signé par les parties à la présente.

11 REPRÉSENTANTS

- 11.1 Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre devra être envoyé par courrier recommandé, remis en mains propres, signifié par huissier ou par courriel aux coordonnées suivantes:

VILLE DE SAINT-JÉRÔME
 Marie-Josée Larocque, greffière
 10, rue Saint-Joseph, bureau 301
 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7
 Téléphone : 450-436-1512 poste 3060
 Télécopieur : 450-436-6626
 Courriel : mjlarocque@vsj.ca

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES
 Sarah Channell, directrice générale
 1262, chemin de Mille-Isles
 Mille-Isles (Québec) J0R 1A0
 Téléphone : 450-438-2958

Télécopieur : 450-438-6157

Courriel : schannell@mille-isles.ca

- 11.2 Tout avis envoyé par courrier recommandé ou par la poste sera présumé avoir été reçu le troisième jour ouvrable suivant la date de sa mise à la poste (pourvu qu'aucune grève postale ne soit en cours ou n'ait été annoncée publiquement à ce moment-là), tout avis envoyé par courriel sera présumé avoir été reçu le jour ouvrable suivant de son envoi et tout avis envoyé de toute autre façon prévue ci-dessus sera présumé avoir été reçu le jour de son envoi.
- 11.3 Toute partie peut changer son adresse pour les fins du présent article en informant l'autre partie par écrit de ce changement.

12 LOIS APPLICABLES

La présente entente est régie par les lois de la province de Québec et doit être interprétée en fonction desdites lois.

13 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 13.1 Le singulier comprend le pluriel et le masculin le féminin et vice versa lorsque nécessaire. Les titres apparaissant à la présente entente n'y ont été insérés que pour en faciliter la lecture et à des fins de renvoi seulement. Ils n'ont aucunement pour effet de définir, de restreindre ou d'étendre la portée ou le sens de la présente entente ou de l'une ou l'autre de ses dispositions.
- 13.2 Les parties à la présente s'engagent et s'obligent à faire et à signer tout autre document subséquent qui devrait être nécessaire pour exécuter pleinement la présente entente.
- 13.3 Si quelque disposition de la présente entente et/ou quelque condition de celle-ci était illégale ou non exécutoire selon les lois de la province de Québec, la disposition et/ou condition illégale ou non exécutoire sera séparable et l'entente ainsi que ses conditions demeureront en vigueur et lieront les parties comme si cette disposition et/ou cette condition n'en avait jamais fait partie.
- 13.4 La présente entente de location est la seule entente entre LA MUNICIPALITÉ et LA VILLE quant à son objet et annule et remplace toute entente ou convention antérieure.

ET LES PARTIES ONT SIGNÉ,

Pour la Ville de Saint-Jérôme :

Ce _____

Par : _____
Stéphane Maher, maire

Par : _____
Marie-Josée Larocque, greffière

Pour la municipalité de Mille-Isles :

Ce _____

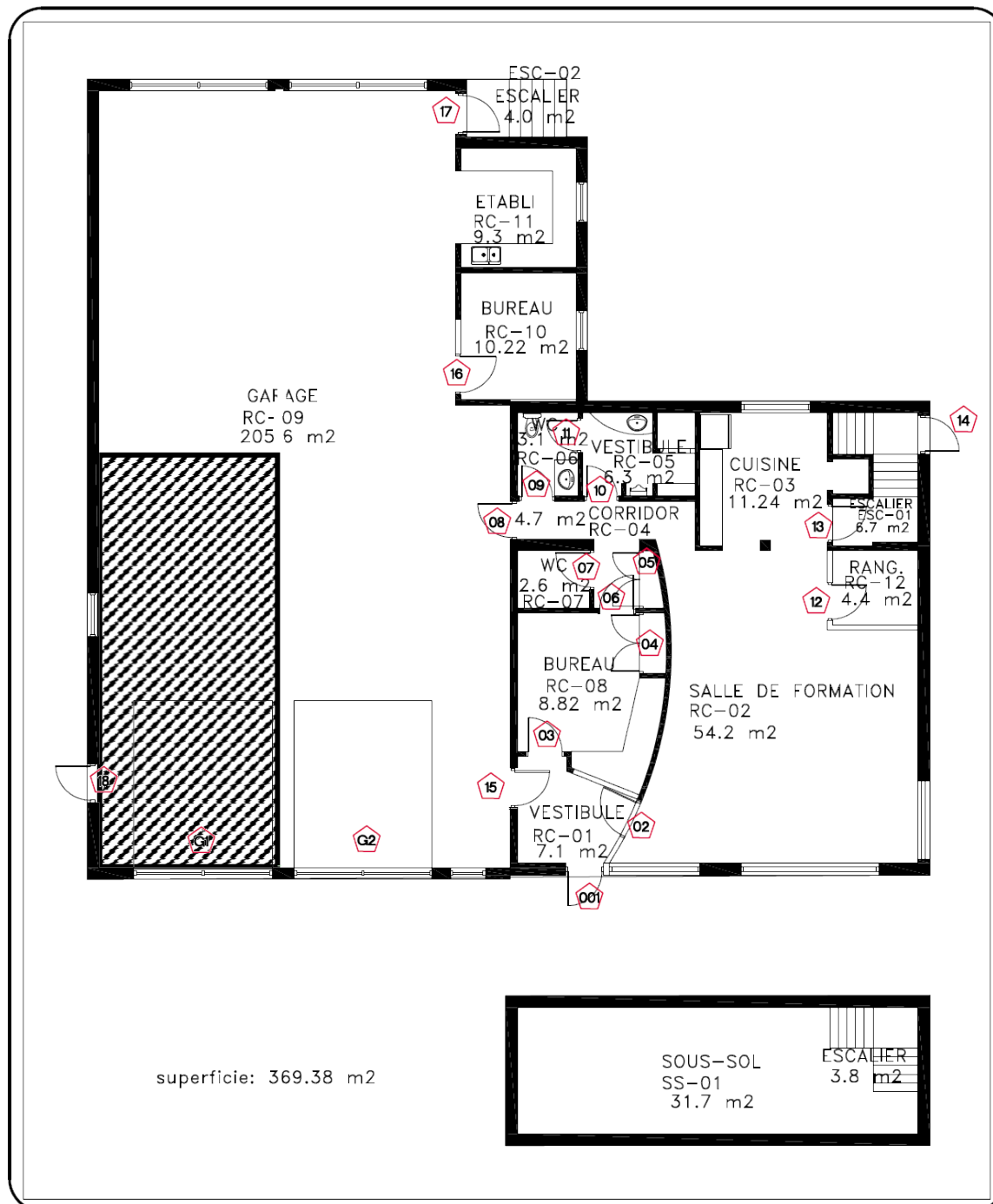
Par : _____
Michel Boyer, maire

Par : _____
Sarah Channell, directrice générale

ANNEXE « A »
Résolution la Ville de Saint-Jérôme

ANNEXE « B »
Résolution la Municipalité de Mille-Isles

ANNEXE « C »
Plan de l'espace loué



495 Rue Filion
St-Jérôme, Qué.
J7Z 1J1
Tél.: 450-436-1512
Fax.: 450-432-7232

PROJET:

CASERNE OUEST BELLEFEUILLE

TITRE:

999 DE L'ÉGLISE

ANNEXE « D »

DESSINÉ PAR:

PRÉPARÉ PAR:

APPROUVÉ PAR:

B.Lecomte

B.Lecomte

P.Boyer

ÉCHELLE:

DATE:

No. PROJET:

No. DESSIN:

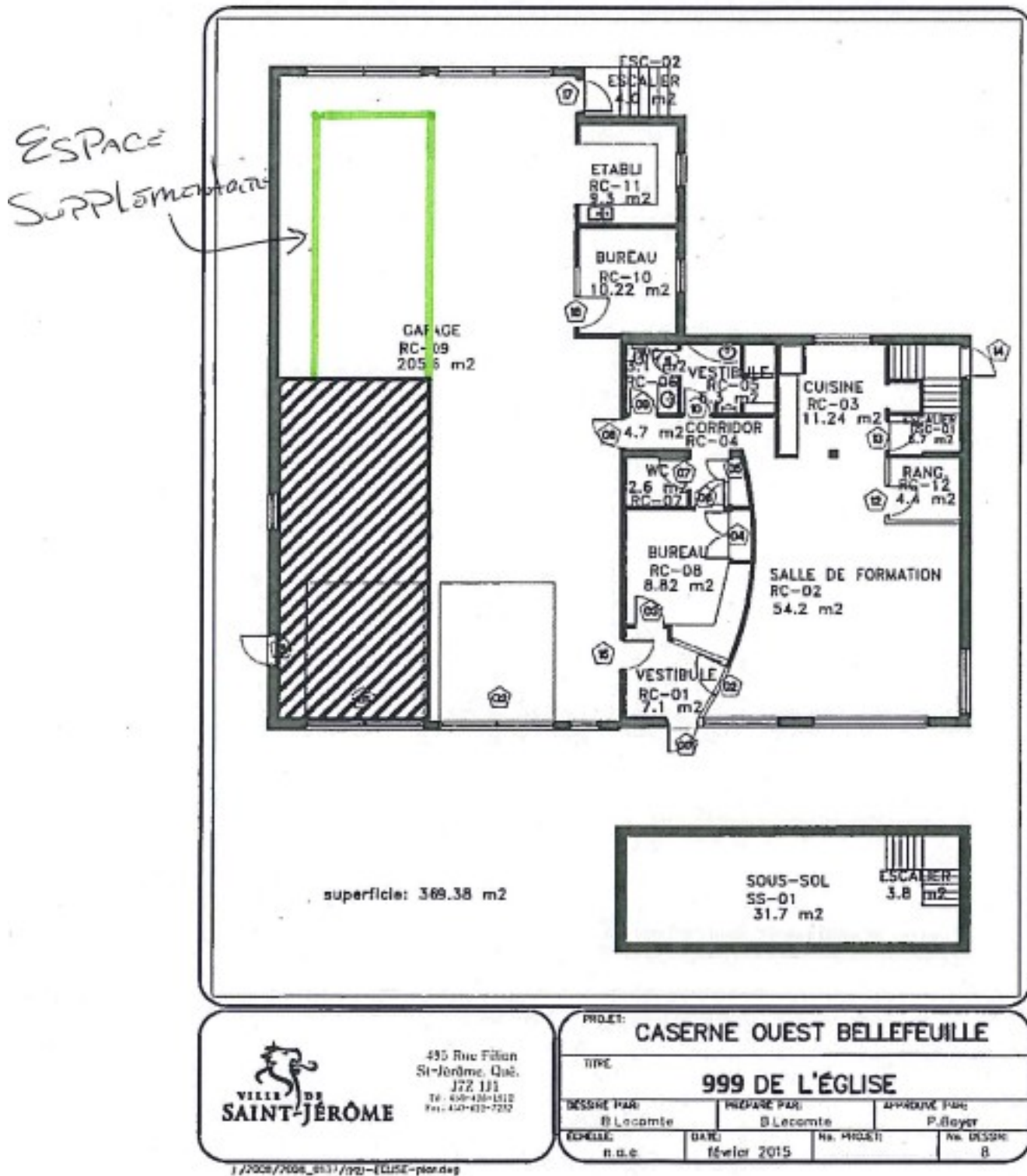
n.a.e.

février 2015

8

j:/2008/2008_0107/999-ÉGLISE-plan.dwg

Plan de l'espace loué



DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.27

Rémunération 2019 du personnel du Service de sécurité incendie

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie à l'effet de majorer la rémunération du personnel de la sécurité incendie au 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant que le conseil est d'avis qu'il y a lieu de revaloriser le salaire du personnel du Service de sécurité incendie tel que recommandé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER les augmentations de salaire du personnel du Service de sécurité incendie pour l'année 2019 telles qu'elles sont présentées dans les tableaux ci-dessous, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Activité communautaire 2019 (1.5%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3801	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3802	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
3821	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
3822	17,48 \$	Pompier	17,22 \$

Entretien 2019 (1.5%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3901	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3902	18,73 \$	Assistant-directeur	18,45 \$
3921	18,73 \$	Capitaine	18,45 \$
3922	28,09 \$	Capitaine/féried	27,67 \$
3931	17,48 \$	Pompier	17,22 \$
3932	26,22 \$	Pompier/féried	25,83 \$

Formation 2019 (1.5%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3701	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3702	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
3721	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
3722	17,48 \$	Pompier	17,22 \$

Garde 2019 (1.5%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
6601	0,00 \$	Directeur	0,00 \$

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE

6602	0,00 \$	Assistant-directeur	0,00 \$
6621	0,00 \$	Capitaine	0,00 \$
6622	0,00 \$	Pompier	0,00 \$

Gestion/allocation 2019 (1.5%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
5901	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
5902	19,71 \$	Assistant-directeur	19,42 \$
5921	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
5931	17,48 \$	Pompier	17,22 \$
4801	19,37 \$	Formateur/superviseur	19,08 \$

Intervention 2019 (1.5%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3501	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3511	25,93 \$	Assistant-directeur	25,55 \$
3521	25,93 \$	Capitaine	25,55 \$
3522	38,89 \$	Capitaine/férié	38,32 \$
3531	23,21 \$	Pompier qualifié	22,87 \$
3532	34,81 \$	Pompier qualifié/férié	34,30 \$
3533	20,71 \$	Pompier recrue	20,40 \$
3534	31,06 \$	Pompier recrue/férié	30,60 \$

Prévention 2019 (1.5%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
6401	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
6402	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
6421	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
6431	17,48 \$	Pompier	17,22 \$
6432	26,04 \$	Pompier investigateur	25,66 \$
6437	26,04 \$	Pompier éducateur	25,66 \$
6441	26,04 \$	Inspecteur	25,66 \$

Réunion 2019 (1.5%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
6501	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
6502	16,25 \$	Assistant-directeur	16,01 \$
6521	16,25 \$	Capitaine	16,01 \$

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE

6531	16,25 \$	Pompier	16,01 \$
------	----------	---------	----------

Soutien à un autre service 2019 (1.5%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3601	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3602	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
3621	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
3631	17,48 \$	Pompier	17,22 \$

ADOPTÉE.



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF **MILLE-ISLES**
SÉCURITÉ INCENDIE - FIRE DEPARTEMENT

Augmentation salariale

Recommandation du directeur

2018-99

Présenté aux membres du conseil municipal
Le 5 décembre 2018

Je recommande au conseil municipal de majorer la rémunération du personnel de la sécurité incendie selon le tableau ci-joint applicable à compter du 1^{er} janvier. A titre d'information complémentaire la majoration du taux est de 1,5%.

Le directeur,
Service de sécurité incendie

Alain Charbonneau

Alain Charbonneau, T.p.i.
Pj. Grille des taux de rémunération

Activité communautaire 2019

Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3801	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3802	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
3821	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
3822	17,48 \$	Pompier	17,22 \$

Entretien 2019

Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3901	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3902	18,73 \$	Assistant-directeur	18,45 \$
3921	18,73 \$	Capitaine	18,45 \$
3922	28,09 \$	Capitaine/férié	27,67 \$
3931	17,48 \$	Pompier	17,22 \$
3932	26,22 \$	Pompier/férié	25,83 \$

Formation 2019

Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3701	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3702	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
3721	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
3722	17,48 \$	Pompier	17,22 \$

Garde 2019

Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
6601	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
6602	0,00 \$	Assistant-directeur	0,00 \$
6621	0,00 \$	Capitaine	0,00 \$
6622	0,00 \$	Pompier	0,00 \$

Gestion/allocation 2019

Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
5901	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
5902	19,71 \$	Assistant-directeur	19,42 \$
5921	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
5931	17,48 \$	Pompier	17,22 \$
4801	19,37 \$	Formateur/superviseur	19,08 \$

Intervention 2019

Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3501	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3511	25,93 \$	Assistant-directeur	25,55 \$
3521	25,93 \$	Capitaine	25,55 \$
3522	38,89 \$	Capitaine/férié	38,32 \$
3531	23,21 \$	Pompier qualifié	22,87 \$
3532	34,81 \$	Pompier qualifié/férié	34,30 \$
3533	20,71 \$	Pompier recrue	20,40 \$
3534	31,06 \$	Pompier recrue/férié	30,60 \$

Prévention 2019

Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
6401	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
6402	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
6421	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
6431	17,48 \$	Pompier	17,22 \$
6432	26,04 \$	Pompier investigateur	25,66 \$
6437	26,04 \$	Pompier éducateur	25,66 \$
6441	26,04 \$	Inspecteur	25,66 \$

Réunion 2019

Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
6501	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
6502	16,25 \$	Assistant-directeur	16,01 \$
6521	16,25 \$	Capitaine	16,01 \$
6531	16,25 \$	Pompier	16,01 \$

Soutien à un autre service 2019

Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2018
3601	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
3602	17,48 \$	Assistant-directeur	17,22 \$
3621	17,48 \$	Capitaine	17,22 \$
3631	17,48 \$	Pompier	17,22 \$

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.28

Autorisation de paiement d'une prime de 200 \$ aux pompiers

Considérant que la municipalité verse une prime annuelle de 200 \$ aux pompiers pour compenser l'augmentation de leur prime d'assurance automobile puisqu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions ;

Considérant que cette prime est calculée au prorata du nombre de mois complétés dans l'année à titre d'employé du service incendie pour les nouveaux employés et pour ceux qui ont démissionnés ;

Considérant que le tableau présenté par le directeur du Service de sécurité incendie indique les pompiers éligibles à recevoir la prime et les montants applicables selon le nombre de mois à l'emploi de la municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le versement de la prime à chaque pompier selon le tableau présenté par le directeur du Service de sécurité incendie pour un montant total de 4 033.34 \$;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-22000-281.

ADOPTÉE.



MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES
MUNICIPALITY OF MILLE-ISLES
SÉCURITÉ INCENDIE - FIRE DEPARTEMENT

Déboursé des primes d'assurance

Recommandation de membres du conseil municipal

2018-100

Présenté aux membres du conseil municipal
le 5 décembre 2018

Alain Charbonneau, directeur du service de la sécurité incendie, recommande que les sommes prévu pour les primes d'assurance des pompiers soient versé selon le calcul ci-joint en annexe.

Le directeur,
Service de sécurité incendie

Alain Charbonneau

Alain Charbonneau, T.p.i.

Remboursement des primes d'assurance pour les pompiers**Résolution 2016-04-083**

Pompiers		Date d'embauche	% de l'année	200,00 \$
1	FRANK BAERT	2012-03-07	100,00%	200,00 \$
2	DANIEL BEAUDET	2009-06-01	100,00%	200,00 \$
3	FRANCOIS BELISLE	2012-03-07	100,00%	200,00 \$
4	SAMUEL BÉRUBÉ-RIOPEL	2016-11-03	100,00%	200,00 \$
5	MARTIN CHARBONNEAU	2017-08-03	100,00%	200,00 \$
6	FRANCIS JASMIN	2017-03-08	100,00%	200,00 \$
7	MICHAEL-ALBERT DEAKIN	2014-06-04	100,00%	200,00 \$
8	GUILLAUME LANDRY	2017-03-08	100,00%	200,00 \$
9	RICHARD DUBOIS	2003-05-05	100,00%	200,00 \$
10	JULIE DUSSAULT	2014-03-05	100,00%	200,00 \$
11	MARC-ANTOINE MARTEL	2018-09-05	33,33%	66,67 \$
12	PATRICK GRÉGOIRE	2013-07-31	100,00%	200,00 \$
13	LAURENCE JOURDAIN	2016-08-03	100,00%	200,00 \$
14	DANIEL KILPATRICK	2003-05-05	100,00%	200,00 \$
15	SEBASTIEN LAVOIE	2006-04-05	100,00%	200,00 \$
16	DANIEL MAURICE	2005-07-25	100,00%	200,00 \$
17	CINDY PARR	2008-12-01	0,00%	0,00 \$
18	CYRILLE RANGER	2013-07-31	100,00%	200,00 \$
19	PATRICE MARTEL	2017-03-08	100,00%	200,00 \$
20	DAVID PIQUETTE	2017-03-08	100,00%	200,00 \$
21	JONATHAN TRÉPANIER	2012-03-07	100,00%	200,00 \$
22	SÉBASTIEN CHATILLON	2018-09-05	33,33%	66,67 \$

Démissions		Date démission	% de l'année	
1	KARL ERIC GAUTHIER	2018-06-18	50%	100,00 \$
2			0%	0,00 \$
3				0,00 \$
4				0,00 \$
3				0,00 \$

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.29

Désignation du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Considérant qu'il y a lieu de nommer des personnes responsables de l'application du règlement concernant le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que la municipalité a adjugé à Patrouille Canine Alexandre Roy le contrat de contrôle animalier pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 par la résolution 2018-11-249 ;

Considérant que Patrouille Canine Alexandre Roy est représentée par monsieur Alexandre Roy.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER monsieur Alexandre Roy, propriétaire de l'entreprise Patrouille Canine Alexandre Roy, comme étant un responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux ;

D'AUTORISER monsieur Alexandre Roy à délivrer des constats d'infraction au nom de la municipalité sur son territoire en vertu dudit règlement et suivant les procédures établies pour la durée du contrat adjugé par la résolution 2018-11-249.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.30

Autorisation pour le paiement des heures non transférables d'une année à l'autre

Considérant que l'article 15.11 de la convention collective statue que les heures accumulées dans la banque de temps sont payées à l'avant dernière paye de l'année ;

Considérant que l'article 18.02 de la convention collective statue que les heures de congé de maladie sont non transférables d'une année à l'autre, mais que les heures monnayables non prises, sont payées la dernière période de paie qui précède le 24 décembre ;

Considérant le tableau des heures monnayables présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement des heures monnayables dues selon les modalités stipulées dans la convention collective et précisées au tableau déposé par madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires de la rémunération des employés.

ADOPTÉE.

APPROBATION PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRAL, SARAH CHANNELL

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.31

Démission de madame Janick Roy à titre de responsable des communications et des loisirs

Considérant la démission de madame Janick Roy occupant la fonction de responsable des communications et des loisirs déposée à la directrice générale et secrétaire-trésorière le 19 novembre 2018 et en vigueur à compter du 9 décembre 2018 ;

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RECEVOIR la démission de madame Janick Roy ;

DE REMERCIER madame Janick Roy pour son service au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans son nouveau travail.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.32

Affichage du poste de responsable des communications et des loisirs

Considérant la démission de madame Janick Roy à titre de responsable des communications et des loisirs ;

Considérant que le poste de responsables des communications et des loisirs est vacant ;

Considérant que le conseil désire afficher le poste de responsables des communications et des loisirs pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

Considérant que le poste est un poste syndiqué, permanent à temps complet.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AFFICHER le poste de responsable des communications et des loisirs selon les procédures établies par la municipalité.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.33

Embauche d'une ressource temporaire à temps partiel au poste de responsable des communications et des loisirs

Considérant la démission de madame Janick Roy ;

Considérant la nécessité d'avoir une personne pour assurer, entre autres, les tâches relatives à la réception le lundi ;

Considérant la nécessité d'avoir une personne pour assurer l'intérim du poste de responsable des communications et des loisirs le temps de procéder à son affichage et à l'embauche d'une ressource permanente, temps plein.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER madame Stéphanie Robitaille à titre d'employée temporaire à temps partiel pour assurer l'intérim de la fonction de responsable des communications et des loisirs. Cette affectation est applicable à partir du 29 novembre 2018.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.34

Embauche de madame Mona Tremblay au poste de journalière remplaçante

Considérant que l'horaire d'hiver au Service des travaux publics a commencé le 2 décembre 2018 ;

Considérant la nécessité d'avoir 2 employés au Service des travaux publics afin de répondre aux besoins ;

Considérant l'indisponibilité des personnes présentes sur la liste de rappel ;

Considérant la recommandation de madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Mona Tremblay pour occuper la fonction de journalière temporaire.

Madame Mona Tremblay a débuté le 3 décembre 2018. Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.35

Embauche de Monsieur Antoine Beaudry à titre de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019

Considérant le besoin d'embaucher des surveillants pour la bonne marche de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019 ;

Considérant l'affichage des postes faits à l'interne, sur le site Internet de la municipalité et sur le site Internet de Québec Municipal ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant la recommandation du directeur aux travaux publics.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER Monsieur Antoine Beaudry à titre de surveillants de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019.

La durée de l'emploi est d'environ 12 semaines débutant la semaine du 16 décembre 2018 et le salaire est défini selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.36

Embauche de _____ à titre de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2018-2019

Considérant le besoin d'embaucher des surveillants pour la bonne marche de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019 ;

Considérant l'affichage des postes faits à l'interne, sur le site Internet de la municipalité et sur le site Internet de Québec Municipal ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant la recommandation du directeur aux travaux publics.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER _____ à titre de surveillants de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019.

La durée de l'emploi est d'environ 14 semaines débutant approximativement le 9 décembre 2018 et le salaire est défini selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.37

Autorisation de signer une entente dans le dossier d'un employé de la municipalité

Considérant l'entente convenue entre un employé de la municipalité dont les membres du conseil confirme connaître l'identité, et la municipalité ;

Considérant que les parties désirent officialiser l'entente intervenue, en procédant à la signature d'une quittance et transaction qui reproduit l'intégralité des conditions qui ont été convenues ;

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU _____(_____) :

D'ACCEPTER toutes les conditions telles que détaillées dans la quittance et transaction soumise au Conseil municipal pour fins d'approbation et d'en respecter les modalités d'application ;

D'AUTORISER monsieur Michel Boyer, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite quittance et transaction et tous autres documents nécessaires, pour en assurer son exécution.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.38

Autorisation de signature du Protocole d'entente avec la Maison de la Famille pour le programme de Famille en Action

Considérant que le Comité d'action local d'Argenteuil et La Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil collaborent depuis 2016 avec les municipalités de Mille-Isles et du Canton de Gore pour offrir des activités aux jeunes de 0 à 5 ans et leurs familles dans le cadre du programme Famille en Action ;

Considérant que le protocole d'entente avec la Maison de la famille Au cœur des générations pour les années 2015 à 2018 vient à échéance au 31 décembre 2018 ;

Considérant les interactions privilégier que le programme permet entre les familles ayant de jeunes enfants et les intervenants du territoire ;

Considérant que le programme est bien appréciée par les participants ;

Considérant que le conseil juge important de continuer à offrir des activités à cette clientèle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU _____(_____) :

D'ACCEPTER les engagements décrit dans le protocole d'entente entre La Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents au Protocole d'entente avec la Maison de la Famille pour le programme de Famille en Action.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.39

Demande du maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

Considérant la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone ;

Considérant la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario ;

Considérant la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision ;

Considérant que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau ;

Considérant que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs ;

Considérant la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario ;

QUE le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario ;

DE DEMANDER aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière ;

DE DEMANDER aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

D'ACHEMINER cette résolution au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

8.40

SUJET À DISCUSSION : CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 9 – HÔTEL DE VILLE

Mario Allard nous a fait parvenir le certificat de paiement #9 recommandant le paiement intégral de ce que l'entrepreneur réclame. Cependant, il y a plusieurs problématiques encore.

- L'ensemencement extérieur n'est pas complété. L'ingénieure civile a convenu d'une retenue spéciale de 5 000\$ avec l'entrepreneur.
- Le système LG : DWB et Cohésion Totale nous disent que le système peut chauffer une pièce et climatiser une autre, or ce n'est pas le cas. De plus, les plinthes électriques ne fonctionnent pas dans la salle Strong. Les réponses actuellement fournies par l'entrepreneur ne sont pas satisfaisantes. Nous sommes en attentes de leurs nouvelles.
- Il y a des odeurs se dégageant du drain de plancher au sous-sol, nous sommes à valider si la réponse de l'entrepreneur est la solution au problème ou si il y a d'autres problèmes

Pour cette raison, l'architecte doit revoir son certificat de paiement. La demande a été faite mais nous n'avons pas encore eu de réponse. Le certificat de paiement devrait inclure une retenue supplémentaire de 5 000 \$ pour garantir l'exécution des travaux d'ensemencement qui resteront à faire au printemps. Ce montant a été négocié par l'entrepreneur et l'ingénieure civile.

IO1,R1.EPRYICPA!E,S/,NT-SIJVE\,R,[0;1)..001o

MARIO ALLARD
ARCHITECTE
TÉL: (450) 11 7-1851

CERTIFICAT DE PAIEMENT

couvrant la période
du : 11 septembre 2018
au : 31 octobre 2018

INo:9

Maître de l'ouvrage

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES
1262, chemin de Mille-Isles
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0

Ouvrage

Rénovation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
Municipalité de Mille-Isles

Demande de paiement

Entrepreneur DEROC CONSTRUCTION INC. 1083, du Valais Terrebonne (Québec) J6Y 1X9	Dossier de l'entrepreneur No TPS: 131402968 No TVQ: 1009503915	Montant initial du marché avant TPS et TVQ	756 000,00 \$
		Montant des suppléments autorisés	115 228,06 \$
Le soussigné : a) affirme solennellement que les travaux mentionnés ont été exécutés conformément aux documents contractuels; b) joint en annexe un état des sommes payées aux sous-entrepreneurs, aux fournisseurs et aux autres personnes qui ont participé aux travaux et des sommes qui leur sont encore dues pour terminer les travaux; c) affirme solennellement que les montants dus à ces personnes pour des travaux ou des matériaux pour lesquels il a reçu paiement leur ont été payés; d) déclare que le montant de la présente demande est maintenant dû; e) dans le cas de la dernière demande de paiement avant la libération de la retenue, joint en annexe des quittances, sous forme d'affirmations solennelles, produites par les sous-traitants et le fournisseur qui ont dénoncé leur contrat, indiquant qu'ils ont été payés.		Montant des crédits autorisés	1 572,06 \$
		Montant révisé du marché avant TPS et TVQ	869 656,00 \$
		Montant des travaux exécutés à ce jour	869 656,00 \$
		Moins retenue (2 %)	17 393,12 \$
		Total payable à ce jour	852 262,88 \$
Nom du signataire		Moins demandes antérieures	831 752,00 \$
Signature		Montant de la présente	20 510,88 \$

Certificat de paiement

Date: Le 12 novembre 2018	Dossier de l'architecte: 1502	TPS (5%)	1 025,54 \$
Le soussigné déclare que les montants ici mentionnés, éventuellement corrigés, lui apparaissent conformes aux termes du marché et à l'état des travaux et que le montant de la présente demande est donc payable à l'Entrepreneur.		TVQ (9,975%)	2 045,96 \$
Nom du signataire MARIO ALLARD ARCHI (f if Sceau et signatu 		Montant de la présente demande, TPS et TVQ comprises	23 582,38 \$

D. eA.

DEROC CONSTRUCTION INC.

1083, du Valais
Ten-ebonne (Québec)
J6Y 1X9Licence RBO: 2824-8862-35
Tél.: (450) 951-7091 Téléc.: (450) 951-7096
deroc@videotron.ca

Ten-ebonne, le 31 octobre 2018

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES1262, chemin de Mille-Isles
Mille-Isles (Qc) J0R 1A0**PROJET : RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES****FACTURE PROGRESSIVE N°9**

- Prix initial du contrat (avant TPS & TVQ)	756 000.00 \$
- Avenants de modification	113 656.00
- Prix révisé du contrat	869 656.00
- Montant des travaux exécutés au 31 octobre 2018	869 656.00
- Moins retenue de 2%	(17 393.12)
- Total payable à ce jour	852 262.88
- Moins factures antérieures	(831 752.00)
- Montant de la présente facture (avant TPS & TVQ)	20 510.88
- TPS (131402968)	1 025.54
- TVQ (1009503915)	2 045.96
- Montant de la présente facture (TPS & TVQ comprises).....	23 582.38 \$

	DEMANDE DE PAIEMENT	
	PÉRIODE DU 2018-09-12	1 N°9
	AU 2018-10-31	
À : MAÎTRE DE L'OUVRAGE MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES	OUVRAGE: RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE	
DAIt: UV.:>:lt;K i;j,i, 1 "i;r"Kt:Nt:UK 31-oct-18	PRIX INITIAL DU CONTRAT AVANT TPS ET TVQ	756 000,00\$
DE : ENTREPRENEUR Deroc Construction Inc.		
N" 1 t.:> N" IVU 131402968 1009503915	AVENANTS DE MODIFICATION	113 656,00\$
Le soussigné: a) affirme solennellement que les travauxici mentionnés ont été exécutés contormément aux documents contractuels; b) joint en annexe un état des sommes payés aux sous-entrepreneurs, fournisseurs et aux autres personnes qui ont participé aux travaux et des sommes qui leur sont encore dues pour terminer les travaux; c) affirme solennellement que les montants dus à ces personnes pour des travaux ou des matériaux pour lesquels il a reçu paiement leur ont été payés; d) déclare que le montant de la présente demande est maintenant dû; e) dans le cas de la dernière demande de paiement avant la libération de la retenue, joint en annexe des quittances, sous forme d'affirma-lions solennelles, produites par les sous-traitants et fournisseurs qui ont dénoncé leur contrat, Indiquant qu'ils ont été payés.	PRIX RÉVISÉ DU CONTRAT	869 656,00\$
	MONTANT DES TRAVAUX EXÉCUTÉS À CE JOUR	869 656,00\$
	MOINS RETENUE DE 2 %	17 393,12\$
	TOTAL PAYABLE À CE JOUR	852 262,88\$
	MOINS DEMANDES ANTÉRIEURES	831 752,00\$
	MONTANT DE LA PRÉSENTE DEMANDE AVANT TPS ET TVQ	20 510,88\$
	TPS (5 %)	1 025,54\$
	TVQ (9.975 %)	2 045,96\$
NOM IARE Robvn . . r	MONTANT DE LA PRÉSENTE DEMANDE, TPS ET TVQ COMPRISES	23 582,38\$
SIGNATUr') /111!		
FORMU IRE 3 F,0	RDRE DES ARCHITECTES DU QUEBEC, 1997	

Ouvrage				Détails de la demande de paiement			
RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA SAUE COMMUNAUTAIRE							
Entrepreneur Deroc Construction Inc.		Dossier Entrepreneur		!Date			
				1 9 1			
Éléments	Montants	Travaux exécutés à ce jour		Demandes antérieures		Présente demande	
		%	Montants	%	Montants	%	Montants
Conditions générales	108 000,00\$	100%	108 000,00\$	100%	108 000,00\$	0%	0,00 \$
Démolition sélective & décontamination	51 000,00\$	100%	51 000,00\$	100%	51 000,00\$	0%	0,00 \$
Excavation et remblai	5 000,00\$	100%	5 000,00\$	100%	5 000,00\$	0%	0,00 \$
Travaux de génie civil	49 100,00\$	100%	49 100,00\$	95%	46 645,00\$	5%	2 455,00 \$
Coffrages et armature	14 500,00\$	100%	14 500,00\$	100%	14 500,00\$	0%	0,00 \$
Béton	5 000,00\$	100%	5 000,00\$	100%	5 000,00\$	0%	0,00 \$
Métaux ouverts	4 500,00\$	100%	4 500,00\$	100%	4 500,00\$	0%	0,00 \$
Menuiserie brute	12 200,00\$	100%	12 200,00\$	100%	12 200,00\$	0%	0,00 \$
Menuiserie de finition	8 600,00\$	100%	8 600,00\$	100%	8 600,00\$	0%	0,00 \$
Travaux d'isolation	27 000,00\$	100%	27 000,00\$	100%	27 000,00\$	0%	0,00 \$
Étanchéité	4 000,00\$	100%	4 000,00\$	100%	4 000,00\$	0%	0,00 \$
Parements de bois	26 980,00\$	100%	26 980,00\$	100%	26 980,00\$	0%	0,00 \$
Portes et cadres	8 700,00\$	100%	8 700,00\$	100%	8 700,00\$	0%	0,00 \$
Fenêtres	18 400,00\$	100%	18 400,00\$	100%	18 400,00\$	0%	0,00 \$
Quincaillerie architecturale	16 300,00\$	100%	16 300,00\$	100%	16 300,00\$	0%	0,00 \$
Verre et vitrage	1 500,00\$	100%	1 500,00\$	100%	1 500,00\$	0%	0,00 \$
Cloisons et plafonds en gypse	35 200,00\$	100%	35 200,00\$	100%	35 200,00\$	0%	0,00 \$
Céramique	3 500,00\$	100%	3 500,00\$	100%	3 500,00\$	0%	0,00 \$
Couvre-sol souples	24 000,00\$	100%	24 000,00\$	100%	24 000,00\$	0%	0,00 \$
Peinture	12 800,00\$	100%	12 800,00\$	100%	12 800,00\$	0%	0,00 \$
Cloisons et accessoires de toilettes	4 200,00\$	100%	4 200,00\$	100%	4 200,00\$	0%	0,00 \$
Plomberie	32 840,00\$	100%	32 840,00\$	100%	32 840,00\$	0%	0,00 \$
Ventilation	87 665,00\$	100%	87 665,00\$	100%	87 665,00\$	0%	0,00 \$
Électricité	54 400,00\$	100%	54 400,00\$	100%	54 400,00\$	0%	0,00 \$
Aménagements extérieurs	17 600,00\$	100%	17 600,00\$	95%	16 720,00\$	5%	880,00 \$
Enduit acrylique	5 100,00\$	100%	5 100,00\$	0%	0,00\$	100%	5 100,00 \$
Toiture en bardeaux	6 500,00\$	100%	6 500,00\$	100%	6 500,00\$	0%	0,00 \$
Imperméabilisation des fondations	13 000,00\$	100%	13 000,00\$	100%	13 000,00\$	0%	0,00 \$
Connexes mécanique & électricité	28 415,00\$	100%	28 415,00\$	100%	28 415,00\$	0%	0,00 \$
Administration & profit	70 000,00\$	100%	70 000,00\$	100%	70 000,00\$	0%	0,00 \$
Sous-total du contrat initial	756 000,00\$		756 000,00\$		747 565,00\$		8 435,00\$
SOUS-TOTAL	756 000,00\$		756 000,00\$		747 565,00\$		8 435,00\$

Ouvrage				Détails de la demande de paiement			
RÉNOVATION DEL'HÔTEL DEVILLE ET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE				!Date			
Entrepreneur Deroc Construction Inc.		Dossier Entrepreneur					
		In:					
Éléments	Montants	Travaux exécutés à ce jour		Demandes antérieures		Présente demande	
		v/o	Momams	""lo	Momams	""lo	Montants
Sous total reporté	756 000,00\$		756 000,00\$		747 565,00\$		8 435,00 \$
ODC-#1	2 421,54\$	100%	2 421,54\$	100%	2 421,54\$	0%	0,00 \$
ODC-# 2	6 687,80\$	100%	6 687,80\$	100%	6 687,80\$	0%	0,00 \$
ODC-#3	850,39\$	100%	850,39\$	100%	850,39\$	0%	0,00 \$
ODC-#4	1 167,49\$	100%	1 167,49\$	100%	1 167,49\$	0%	0,00 \$
ODC-#5	133,38\$	100%	133,38\$	100%	133,38\$	0%	0,00 \$
ODC-#6	957,00\$	100%	957,00\$	100%	957,00\$	0%	0,00 \$
ODC-#7	3 865,62\$	100%	3 865,62\$	100%	3 865,62\$	0%	0,00 \$
ODC-#8	1 724,82\$	100%	1 724,82\$	100%	1 724,82\$	0%	0,00 \$
ODC-# 9	ANNULÉ	0%	0,00\$	0%	0,00\$	0%	0,00 \$
ODC-#10	1 278,22\$	100%	1 278,22\$	100%	1 278,22\$	0%	0,00 \$
ODC-# 11- R1	-500,80\$	100%	-500,80\$	100%	-500,80\$	0%	0,00 \$
ODC-#12	1 228,70\$	100%	1 228,70\$	100%	1 228,70\$	0%	0,00 \$
ODC-#13	1 152,89\$	100%	1 152,89\$	100%	1 152,89\$	0%	0,00 \$
ODC-#14	4 948,64\$	100%	4 948,64\$	100%	4 948,64\$	0%	0,00 \$
ODC-#15	672,93\$	100%	672,93\$	100%	672,93\$	0%	0,00 \$
ODC-#16	1 100,00\$	100%	1 100,00\$	100%	1 100,00\$	0%	0,00 \$
ODC-#17	1 633,50\$	100%	1 633,50\$	0%	0,00\$	100%	1 633,50 \$
ODC-#18	597,50\$	100%	597,50\$	100%	597,50\$	0%	0,00 \$
ODC-#19	1 687,27\$	100%	1 687,27\$	100%	1 687,27\$	0%	0,00 \$
ODC - # 20	2 367,88\$	100%	2 367,88\$	100%	2 367,88\$	0%	0,00 \$
ODC - # 21	12 000,00\$	100%	12 000,00\$	0%	12 000,00\$	100%	0,00 \$
ODC-# 22	6 876,38\$	100%	6 876,38\$	100%	6 876,38\$	0%	0,00 \$
ODC-# 23	-905,00\$	100%	-905,00\$	100%	-905,00\$	0%	0,00 \$
ODC-# 24	330,00\$	100%	330,00\$	100%	330,00\$	0%	0,00 \$
ODC-#25	451,00\$	100%	451,00\$	100%	451,00\$	0%	0,00 \$
ODC-# 26	29 915,48\$	100%	29 915,48\$	100%	29 915,48\$	0%	0,00 \$
ODC-#27	10 986,76\$	100%	10 986,76\$	100%	10 986,76\$	0%	0,00 \$
ODC-#28	990,00\$	100%	990,00\$	100%	990,00\$	0%	0,00 \$
ODC-# 29	1 442,38\$	100%	1 442,38\$	100%	1 442,38\$	0%	0,00 \$
ODC-# 30	2 263,58\$	100%	2 263,58\$	100%	0,00\$	100%	2 263,58 \$
ODC - # 31	1 025,35\$	100%	1 025,35\$	0%	0,00\$	100%	1 025,35 \$
ODC-# 32	-166,26\$	100%	-166,26\$	0%	0,00\$	100%	-166,26 \$
ODC-# 33	712,89\$	100%	712,89\$	0%	0,00\$	100%	712,89 \$
ODC - # 34	1 264,20\$	100%	1 264,20\$	0%	0,00\$	100%	1 264,20 \$
Sous-total	857 161,53\$		857 161,53\$		841 993,27\$		15 168,26\$

No ODC	Description	Nu Directive de chantier	À l'étude		Crédit		Extra		é-lais em-am	Délais (j) acc-ordé
			avant taxes	taxes incl.	avant taxes	taxes incl.	avant taxes	taxes incl.		
1	Modification du nouvel escalier d'issue causé par la présence de roc et enlèvement de roc	A-01					\$2 421,54	\$2 784,17		
2	Modifications en structure de l'agrandissement	S-01					\$6 687,80	\$7 689,30		10
3	Obturation de deux ouvertures à la base du mur de fondation et second percement dans la fondation						\$850,39	\$977,74		
4	Aiout d'une marche en béton pour accès à la salle électrique	A-02					\$1 167,49	\$1 342,32		
5	Ajout d'un soufflage sous l'ancien escalier au plafond du sous-sol	A-03					\$133,38	\$153,35		
6	Obturation d'anciennes fenêtres dans le mur de fondation	A-05					\$957,00	\$1 100,31		
7	Nouvelles cloisons et soufflages au sous-sol	A-06					\$3 865,62	\$4 444,50		
8	Cloisons supplémentaires au sous-sol. Nivellement enduit acrylique autour de la fenêtre du sous-sol relocalisée. Isolant acoustique au plancher du bureau no 109	A-01					\$1 724,82	\$1 983,11		
9	Rampe de béton intérieure au sous-sol. Dalle de béton au plancher du local des archives.						ANNULE	ANNULE		
10	Installation d'une section additionnelle de drain français sous dalle						\$1 278,22	\$1 469,63		
11	Cuve CU-2 prévue au rez-de-chaussée sera remplacée par le modèle CU-1	ME-02			-\$500,80	-\$575,79				
12	Traiter fissures en supplément aux quantités prévues et ajout de membranes dans local 003 (int.& ext.)						\$1 228,70	\$1 412,70		
13	Construction d'une rampe de béton au sous-sol et le bétonnage de la dalle sur sol du local des archives	S-01					\$1 152,89	\$1 325,54		
14	Travaux de peinture additionnels sur l'ensemble du bâtiment	A-07					\$4 948,64	\$5 689,70		
15	Travaux de finition de gypse sur un mur de la salle 009	A-10					\$672,93	\$773,70		
16	Modifications aux travaux prévus pour le puits sec causées par la présence de roc	GC-02					\$1 100,00	\$1 264,73		
17	Travaux d'excavation en présence de roc et nettoyage du roc, autour du bâtiment						\$1 633,50	\$1 878,12		
18	Ajouter de renforts structuraux sous les rails des classeurs mobiles du local #105	S-02					\$597,50	\$686,98		
19	Travaux divers en électricité	ME-01					\$1 687,27	\$1 939,94		
20	Nivellement de plancher	A-16					\$2 367,88	\$2 722,47		
21	Ajout plancher chauffant locaux 101, 102 et 103	A-09					\$12 000,00	\$13 797,00		
22	Modifications portes, cadres, quincaillerie	A-11					\$6 876,38	\$7 906,12		
23	Crédit pour conserver porte et cadre #11DE existant				-\$905,00	-\$1 040,52				
24	Démolition chappe de béton sur plancher de bois existant, local des archives #105	S-02					\$330,00	\$379,42		
25	Reconstruction de l'élément décoratif au dessus de l'entrée principale	A-20					\$451,00	\$518,54		
26	Modifications générale en mécanique dans la cuisine et ajout d'une hotte commerciale	ME-06					\$29 915,48	\$34 395,32		
27	Modifications générale en architecture dans la cuisine et ajout de panneaux muraux en acier inox	A-18					\$10 986,76	\$12 632,03		
28	Ajout de fonds de clouage et remplacement de panneaux au dessus de l'entrée principale	A-19					\$990,00	\$1 138,25		
29	Enlever et refaire la finition en aluminium de la marquise au dessus de l'entrée principale	A-21					\$1 442,38	\$1 658,38		
30	Ajout de renforts structuraux au-dessus de l'ouverture existante entre locaux 005 et 006	S-03rev1					\$2 263,58	\$2 602,55		
31	Ajout de deux volets coupe-feu	A-01					\$1 025,35	\$1 178,90		
32	Crédit pour pompe de refoulement système épurateur et excavation supplémentaire	GC-4			-\$166,26	-\$191,16		\$0,00		
33	Travaux de renforcement struc. Passage conduit évacuation hotte commerciale	S-04					\$712,89	\$819,65		
34	Installation d'un revêtement métallique - hotte commerciale	-					\$1 264,20	\$1 453,51		
35	remplacement des panneaux de béton léger et isolant sur les fondations secteur bureau						\$3 575,22	\$4110,61		
36	procéder à la démolition et la reconstruction des fascias et soffites de toiture	-					\$6 413,50	\$7 373,92		
37	Installation nouveau conduit rigide isolé pour évacuation salle de toilette r-d-c	ME-07					\$600,00	\$689,85		
38	Mise en place d'un trop plein du puits sec	GC-05					\$1 905,75	\$2 191,14		
	Frais de cautionnement et d'assurances sur les ordres de changement approuvés									
										10
	Total Crédits approuvés				-\$1 572,06	-\$1 807,48				
	Total Extras approuvés						\$115 228,06	\$132 483,46		
	Total ordres de changement à l'étude (non compilé)		\$0,00	\$0,00						
	Total crédits + extras approuvés						\$113 656,00	\$130 675,99		

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

9.

Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

DOCUMENT DE PLÉNIÈRE (CONFIDENTIEL)

10.

Levée de la séance

À _____, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR: _____

APPUYÉ PAR: _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.